



SIMPLIFIED PROSPECTUS

AUGUST 20, 2012

Offering Mutual Fund Shares in Series A, Series B, Series C, Series F, Series L, Series T8A, Series T8B and Series T8C as indicated below:

STONE & CO. DIVIDEND GROWTH CLASS CANADA

(Series A, B, C, F, L, T8A, T8B and T8C)

STONE & CO. RESOURCE PLUS CLASS

(Series A, B, C and L)

(Classes of Mutual Fund Shares of Stone & Co. Corporate Funds Limited)

and offering Mutual Fund Units in Series A, Series B, Series C, Series F, Series L, Series AA, Series BB, Series CC, Series FF, Series T8A, Series T8B and Series T8C as indicated below:

STONE & CO. FLAGSHIP GROWTH & INCOME FUND CANADA

(Series F, L, AA, BB, CC, FF, T8A, T8B and T8C)

STONE & CO. FLAGSHIP STOCK FUND CANADA

(Series A, B, C, F, L, T8A, T8B and T8C)

STONE & CO. FLAGSHIP GLOBAL GROWTH FUND

(Series A, B, C, F, L, T8A, T8B and T8C)

STONE & CO. GROWTH INDUSTRIES FUND

(Series A, B, C, F and L)

STONE & CO. FLAGSHIP MONEY MARKET FUND CANADA

(Series A, B, C and L)

STONE & CO. EUROPLUS DIVIDEND GROWTH FUND

(Series A, B, C, F, L, T8A, T8B and T8C)

No securities regulatory authority has expressed an opinion about these securities and it is an offence to claim otherwise.

The funds and the securities of the funds offered under this Simplified Prospectus are not registered with the United States Securities and Exchange Commission and such securities are sold in the United States only in reliance on exemptions from registration.

TABLE OF CONTENTS

PART A	
INTRODUCTION	A1
WHAT IS A MUTUAL FUND AND WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN A MUTUAL FUND?	A2
ORGANIZATION AND MANAGEMENT OF THE FUNDS	A8
PURCHASES, SWITCHES AND REDEMPTIONS	A9
OPTIONAL SERVICES	A15
FEES AND EXPENSES	A17
DEALER COMPENSATION	A20
DEALER COMPENSATION FROM MANAGEMENT FEES	A21
INCOME TAX CONSIDERATIONS FOR INVESTORS	A21
WHAT ARE YOUR LEGAL RIGHTS?	A23
PART B SPECIFIC INFORMATION ABOUT EACH OF THE MUTUAL FUNDS DESCRIBED IN THIS DOCUMENT	
STONE & CO. DIVIDEND GROWTH CLASS CANADA	B1
STONE & CO. RESOURCE PLUS CLASS	B5
STONE & CO. FLAGSHIP GROWTH & INCOME FUND CANADA	B9
STONE & CO. FLAGSHIP STOCK FUND CANADA	B13
STONE & CO. FLAGSHIP GLOBAL GROWTH FUND	B17
STONE & CO. GROWTH INDUSTRIES	B20
STONE & CO. FLAGSHIP MONEY MARKET FUND CANADA	B 23
STONE & CO. EUROPLUS DIVIDEND GROWTH FUND	B 25

PART A

INTRODUCTION

This Simplified Prospectus contains selected important information to help you make an informed investment decision and to help you understand your rights as an investor. Throughout this Simplified Prospectus:

“Advisor” means the representative who advises you on your investments.

“Annual Information Form” means the annual information form for Dividend Growth Class, Resource Plus Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund, Growth Industries Fund, Money Market Fund and EuroPlus Fund.

“Business Day” means any day when the Toronto Stock Exchange is open for trading.

“convertible securities” means bonds, debentures or preferred shares that the owner may exchange for shares of a company.

“Corporate Fund(s)” means Dividend Growth Class or Resource Plus Class, each a Fund that is a separate class of shares of Stone & Co. Corporate Funds Limited, individually or together.

“Dealer” means the firm for which your Advisor works.

“Dividend Growth Class” means Stone & Co. Dividend Growth Class Canada.

“DSC Securities” means Series B, BB, C, CC, L, T8B and T8C securities of a Fund.

“EuroPlus Fund” means Stone & Co. EuroPlus Dividend Growth Fund.

“forward contract” means an agreement for the future delivery or sale of a foreign currency, commodity or other asset, with the price set at the time the agreement is made.

“Fund(s)” means Dividend Growth Class, Resource Plus Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund, Growth Industries Fund, Money Market Fund, or EuroPlus Fund, individually or together.

“Fund Facts” means the applicable Fund Facts document for each series of Dividend Growth Class, Resource Plus Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth

Fund, Growth Industries Fund, Money Market Fund and EuroPlus Fund.

“futures contract” means a standardized contract traded on a futures exchanges for the future delivery or sale of a foreign currency, commodity or other asset, with the price set through the exchange.

“Global Growth Fund” means Stone & Co. Flagship Global Growth Fund.

“Growth & Income Fund” means Stone & Co. Flagship Growth & Income Fund Canada.

“Growth Industries Fund” means Stone & Co. Growth Industries Fund.

“HST” means harmonized sales tax payable under the Excise Tax Act.

“Management Expense Ratio” or **“MER”** means the management expense ratio, which measures the cost of operating a Fund. It is based on the total expenses incurred by the Fund for the year divided by the average daily net asset value of the Fund during the year. The management expense ratio is shown at an annualized rate if the financial year is less than 12 months. The calculation of the management expense ratio is made by following the standard rules under National Instrument 81-106 – *Investment Fund Continuous Disclosure*.

“Money Market Fund” means Stone & Co. Flagship Money Market Fund Canada.

“NAV” means net asset value of a Fund.

“Net Asset Value Per Security” or **“NAVPS”** means net asset value per security of a Fund.

“options” means the right, but not the obligation, to buy or sell specific securities or properties at a specified price within a specified time.

“Resource Plus Class” means Stone & Co. Resource Plus Class.

“Series NAV” means net asset value of a series of a Fund.

“Series T” means Series T8A, T8B and T8C securities of a Fund.

“Simplified Prospectus” means this simplified prospectus for Dividend Growth Class, Resource Plus Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth

Fund, Growth Industries Fund, Money Market Fund and EuroPlus Fund.

“**Stock Fund**” means Stone & Co. Flagship Stock Fund Canada.

“**Tax Act**” means the *Income Tax Act* (Canada) as amended.

“**Trust Fund(s)**” means Growth & Income Fund, Stock Fund, Growth Industries Fund, Global Growth Fund, Money Market Fund, or EuroPlus Fund, each a Fund that is a mutual fund trust, individually or together.

“**TSX**” means the Toronto Stock Exchange.

“**We**”, “**us**”, “**our**”, the “**Manager**” and the “**Portfolio Advisor**” means Stone Asset Management Limited and the relevant Fund or Funds.

This Simplified Prospectus is divided into two parts:

- The first part (pages with “A” on the bottom) (“Part A”) contains general information applicable to investment in mutual funds and the Funds.
- The second part (pages with “B” on the bottom) (“Part B”) contains specific information about each of the Funds described in this Simplified Prospectus.

Additional information about each Fund is available in the Funds’ Annual Information Form, the Funds’ most recently filed Fund Facts, the Funds’ most recently filed annual management report of fund performance, any interim management report of fund performance filed after the date of the annual management report of fund performance, the Funds’ most recently filed annual financial statements, and any interim financial statements filed after those annual financial statements.

These documents are incorporated by reference into this Simplified Prospectus, which means that they legally form part of this Simplified Prospectus just as if they were printed as a part of this Simplified Prospectus. You can get a copy of these documents, at your request, and at no cost, from your Dealer or by calling us toll-free at 1-800-336-9528.

These documents and other information about the Funds are available on the Internet at www.stoneco.com or at www.sedar.com.

WHAT IS A MUTUAL FUND AND WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN A MUTUAL FUND?

WHAT IS A MUTUAL FUND?

A mutual fund is a pool of money invested on behalf of its investors. A professional investment manager invests the pool of money in a number of securities (e.g., stocks, bonds or money market instruments) in accordance with the mutual fund’s investment objective. Each investor owns a percentage of the value of the mutual fund represented by the number of mutual fund securities they own. The value of these investments will change from day to day, reflecting changes in interest rates, economic conditions, and market and company news. As a result, the value of a mutual fund’s securities (in the case of a Fund, the “**Net Asset Value Per Security**” or “**NAVPS**”) may fluctuate and the value of your investment in a mutual fund may be more or less when you redeem it than when you bought it.

HOW IS A MUTUAL FUND STRUCTURED?

A mutual fund may be set up either as a trust fund or a mutual fund corporation. Growth & Income Fund, Stock Fund, Growth Industries Fund, Global Growth Fund, Money Market Fund and EuroPlus Fund are separate mutual fund trusts. Stone & Co. Corporate Funds Limited is a mutual fund corporation. Dividend Growth Class and Resource Plus Class are classes of shares of Stone & Co. Corporate Funds Limited and each class is treated as a separate mutual fund for Securities Act purposes (the “**Corporate Funds**”).

You purchase “units” of a Trust Fund and “shares” of a Corporate Fund. The term “securities” is used to describe units and shares of all of the Funds generally.

What Are the Key Benefits of Mutual Fund Investing?

- **Convenience** – Mutual funds offer a variety of convenient purchasing, withdrawing and switching options.
- **Professional Management** – Investment management professionals manage the mutual fund’s portfolio of investments in accordance with the mutual fund’s investment objective and investment strategies.
- **Diversification** – Mutual funds invest in a wide range of securities, industries and countries. This leads to reduced risk exposure.

- **Liquidity** – You may redeem securities of a mutual fund at any time, except under exceptional circumstances.
- **Administration** – All administration, including recordkeeping, custody of assets of the mutual fund, reporting to investors, income tax information and the reinvestment of distributions are among the administrative matters that are handled, or arranged for, by the mutual fund manager.

HOW DO MUTUAL FUNDS PROVIDE A RETURN TO INVESTORS?

A mutual fund seeks to achieve its stated investment objective by structuring a portfolio of investments to provide one or a combination of the following investment objectives:

Preservation of Capital – Seeking to protect the original value of your investment is a primary aim of a mutual fund manager.

- **Income** – Investing in securities to provide regular income such as dividends, interest and distributions.
- **Capital Growth** – Mutual funds invest in securities with the view to achieving capital appreciation.

Generally, lower-return investments, such as short-term fixed-income securities, offer limited capital appreciation and moderate income. Higher-return investments, such as equities, offer higher capital growth potential; however, they are generally subject to higher risk than fixed-income securities.

WHAT ARE THE GENERAL RISKS OF INVESTING IN A MUTUAL FUND?

Risk is the possibility your investment will have lower than expected returns or will lose money. All investments, including mutual funds, carry the risk that investors will lose money. The degree of risk from one mutual fund to another mutual fund varies considerably, depending on the investment objective and strategies of the mutual fund.

Mutual funds own different types of investments, depending upon their investment objective and strategies. Accordingly, they have different risks. The general risks associated with mutual funds include:

Price fluctuation - The value of a mutual fund and its securities will change from day to day, with changes in the valuation of the mutual fund's investments. These changes in value reflect changes in interest rates, economic conditions and market and company news. As a result, the value of a mutual fund's securities may go up and down and the value of your investment in a mutual fund may be more or less when you redeem it than when you purchased it.

Mutual funds are not guaranteed - There is no guarantee of a return on your investment in a mutual fund or that you will receive the amount originally invested by you when you redeem your securities of a mutual fund. Unlike bank accounts or GICs, mutual fund securities are not covered by the Canada Deposit Insurance Corporation or any other government deposit insurer.

Redemptions may be suspended - Under exceptional circumstances, a mutual fund may suspend redemptions. Please see *"Purchases, Switches and Redemptions - Suspension of Redemptions"* for additional information.

WHAT ARE THE SPECIFIC RISKS OF INVESTING IN A MUTUAL FUND?

In addition to the general risks of investing in a mutual fund, the Funds may be subject to the specific risks set out below. Please refer to the "Fund Details" sections in Part B for the principal risks associated with each Fund, as at the date of this Simplified Prospectus:

- **Capital depreciation risk** – Some mutual funds aim to generate or maximize income while preserving capital. In certain situations, such as periods of declining markets or changes in interest rates, a series of a Fund's net asset value could be reduced such that the series of a Fund is unable to preserve capital. In these circumstances, the series of a Fund's distributions may include a return of capital and the total amount of any returns of capital made by the series of a Fund in any year may exceed the amount of the net unrealized appreciation in the series of a Fund's assets for the year and any return of capital received by the series of a Fund from the underlying investments. This may reduce the net asset value of the series of a Fund and affect its ability to generate future income.
- **Concentration risk** – Generally, mutual funds are not permitted to invest more than 10% of their assets in

any one issuer. In the event a Fund invests or holds more than 10% of its net assets in the securities of a single issuer (including government and government-guaranteed issuers), the Fund offers less diversification, which could have an adverse effect on its returns. By concentrating investments on fewer issuers or securities there may be increased volatility in the price of the Fund and there may be a decrease in the portfolio liquidity of the Fund.

- **Corporate class risk** – Shares of the Corporate Fund are issued in classes. Each class has its own fees and expenses. If a class of the Corporate Fund is unable to meet its financial obligations the other classes of the Corporate Fund are legally responsible for making up the difference. This could lower the investment returns of the other classes.
- **Credit risk** – When a company or government issues a fixed-income or debt security it has an obligation to pay interest and repay a specific amount on the maturity date. Credit risk is the risk that the company or government will not meet that obligation. Credit risk is generally lowest among issuers that have good credit ratings from recognized credit rating agencies. Generally, the riskiest fixed-income securities are those with a low credit rating or no credit rating at all. These securities usually offer higher interest rates to compensate for the increased risk. Changes in the credit risk of a security can affect its liquidity making it more difficult to sell the security.
- **Currency risk** – Mutual funds may invest in securities denominated or traded in currencies other than the Canadian dollar. Changes in foreign currency exchange rates will affect the value of the securities in the Funds. When the Canadian dollar rises in value against a foreign currency, your investment is worth fewer Canadian dollars. Similarly, when the Canadian dollar decreases in value against a foreign currency, your investment is worth more Canadian dollars. This is generally known as “currency risk”, which is the possibility that a stronger Canadian dollar will reduce returns for Canadians investing outside of Canada and a weaker Canadian dollar will increase returns for Canadians investing outside of Canada.
- **Derivatives risk** – A derivative is a contract between two parties, the value of which is based on the

performance of other underlying investments such as equities, bonds, currencies or a market index. Derivatives may be traded in the over-the-counter market or on a stock exchange. Common derivative instruments are futures, forward contracts, warrants and options. Futures or forward contracts are agreements to buy or sell a security, commodity or currency for a certain price on a certain future date.

Options give the buyer the right to buy or sell a security, commodity or currency for a certain price on a certain future date. Derivatives may be used to limit, or hedge against, losses that may occur because of a Fund’s investment in a security or exposure to currency or market. This is called hedging. Derivatives may also be used to obtain exposure to markets, reduce transaction costs, create liquidity or increase the speed of portfolio transactions. These investments are made for non-hedging purposes. The following risks are associated with using derivatives:

- the use of derivatives for hedging may not be effective;
- a derivative contract may not be obtained when desired by a Fund because: (i) there may be a lack of parties wanting to buy or sell a derivative contract, or (ii) the exchanges on which some derivatives are traded may set daily trading limits on futures contracts thereby preventing the Fund from closing a contract;
- the other party to the derivative contract may not be able to meet its obligations and may default;
- if an exchange halts trading in a certain stock option, a Fund may not be able to close its position in that option;
- the cost of the derivative contract may increase;

- o the price of a derivative may not accurately reflect the value of the underlying security or index;
- o the Tax Act, or its interpretation, may change in respect of the tax treatment of derivatives; and
- o a large percentage of the assets of the Fund may be placed on deposit with one or more counterparties, which exposes the Fund to the credit risk of those counterparties.

• **Equity risk** – The value of equity securities is affected by developments within the company that issues them, including the company’s earnings and corporate governance practices. General market and economic conditions can also affect the prices of equity securities. The value of equity-related securities, such as warrants and convertible securities, can also be affected by equity risk.

• **Foreign investment risk** – There is a risk that investments in foreign companies outside Canada will be affected by world economic factors, in addition to changes in the value of the Canadian dollar. Information about foreign companies may not be complete and may not be subject to the same accounting, auditing, financial reporting standards and practices and other disclosure requirements that apply in Canada.

Different financial, political, social and environmental factors can significantly affect the value of a Fund’s investment. Foreign markets may be volatile or lack liquidity, which may cause a Fund’s value to fluctuate more than if the Fund limited its investments to Canadian securities. The costs of buying and selling securities in foreign markets may be higher than those in Canadian markets.

• **Investment trust risk** – Some of the Funds invest in real estate, royalty, income and other investment trusts which are investment vehicles that are structured as trusts rather than corporations. To the extent that claims, whether in contract, in tort or as a result of tax or statutory liability, against an investment trust are not satisfied by the trust, investors in the investment trust, including the Funds, could be held liable for such obligations.

Investment trusts generally seek to make this risk remote in the case of contract by including provisions in their agreements that the obligations of the investment trust will not be binding on investors personally. However, investment trusts could still have exposure to damage claims such as personal injury and environmental claims. Certain jurisdictions have enacted legislation to protect investors in investment trusts from the possibility of such liability.

The Tax Act contains rules regarding the income tax treatment of “specified investment flow-throughs” or “SIFTs”, which include certain publicly traded income trusts and limited partnerships. SIFTs are subject to tax at corporate rates on the non-portfolio earnings portion of their distributions. Further, unitholders of SIFTs are treated as if they had received an “eligible dividend” equal to the non-portfolio earnings less the related distribution tax paid by the SIFT and are taxed accordingly. These rules apply to trusts and limited partnerships that began to be publicly-traded after October 2006 and generally will only apply beginning with the 2011 taxation year to those income trusts and limited partnerships that were already publicly-traded on October 31, 2006 unless they exceed certain growth rates. To the extent that a mutual fund invests in an income trust or limited partnership to which these rules apply, after-tax returns to investors may be reduced.

• **Interest rate risk** – A Fund may invest in fixed-income securities, such as bonds and money market instruments, and is therefore sensitive to changes in interest rates. Generally, when interest rates are rising, the value of these investments falls; when interest rates are falling, the value of these investments rises. Moreover, fixed-income securities with longer terms to maturity are usually more sensitive to changes in interest rates.

• **Large redemption risk** – Certain investors may hold a significant number of securities of a Fund. If these investors redeem securities of the Fund, it may be required to sell certain of its portfolio securities to pay such redemptions. As a result, the portfolio securities may be sold at unfavourable prices.

• **Liquidity risk** – Liquidity is a measure of how easy it is for a Fund to convert its investments into cash.

An investment could be less liquid if it is not widely-traded or if there are restrictions on the exchange where trading of the investment occurs. Investments with low liquidity can be subject to greater fluctuations in value.

- **Market risk** – The value of securities may be affected by stock market conditions rather than each company’s performance. The value of the market is affected by general economic and financial conditions. Political, social and environmental factors can also affect the value of any investment.
- **Sector risk** – Changes in a particular industrial or commercial sector will affect a Fund’s investments that are heavily concentrated in that sector.
- **Securities lending, repurchase and reverse repurchase transactions risk** – A Fund may engage in securities lending, repurchase or reverse repurchase transactions in a manner consistent with its investment objective, its investment strategies and as permitted by Canadian securities regulatory authorities.

In securities lending, a Fund temporarily lends its portfolio securities to a borrower, for a fee and the Fund can demand the return of the portfolio securities at any time. While the securities are on loan, the borrower provides the Fund with collateral consisting of cash and/or other securities.

A repurchase transaction is where a Fund sells its portfolio securities to a third party for cash and simultaneously agrees to buy back the securities at a later date at a specified price using the cash received by the Fund from the third party. While the Fund retains its exposure to changes in the value of the portfolio securities, it also earns fees for participating in the repurchase transaction.

A reverse repurchase transaction is where a Fund purchases securities from a third party and simultaneously agrees to sell the securities back to the third party at a later date at a specified price. The difference between the Fund’s purchase price for the securities and the resale price provides the Fund with additional income.

The risks associated with these types of transactions arises if the other party to the agreement defaults or goes bankrupt and the Fund experiences losses

or delays in recovering its investment. In a securities lending or repurchase transaction, the Fund could incur a loss if the value of the loaned or sold securities has increased in value relative to the value of the cash or collateral held by the Fund. In a reverse repurchase transaction, the Fund could incur a loss if the value of the purchased securities has decreased in value relative to the value of the cash or collateral held by the Fund.

To minimize the risks:

- the Fund will not enter into these types of transactions unless it is, at a minimum, fully collateralized by liquid securities with a value of at least 102% of the market value of the securities sold, purchased or loaned, as the case may be;
 - the Fund will not enter into a repurchase or securities lending agreement if, immediately thereafter, the aggregate market value of all securities loaned by the Fund and not yet returned to it or sold by the Fund and not yet repurchased would exceed 50% (depending on market conditions) of the total assets of the Fund, exclusive of cash held by the Fund; and
 - these transactions will only be entered into with parties that have adequate resources and financial strength to meet their obligations under the agreement.
- **Series risk** – All Funds are available in more than one series of securities. Each series has its own fees and expenses which the Fund tracks separately. If one series is unable to meet its financial obligations, the other series are legally responsible for making up the difference.
 - **Small company risk** – Capitalization is a measure of the value of a company. It comprises the current price of a company’s shares, multiplied by the number of shares issued by the company. Small capitalization (“small cap”) companies tend to be less stable than large capitalization (“large cap”) companies because of such factors as limited financial resources and smaller trading volumes. As a result, the securities of small cap companies are more likely to be exposed to volatility.

RISK CLASSIFICATION METHODOLOGY

The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds' historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

Each fund is assigned an investment risk rating in one of the following categories:

- **Low** – for funds with a level of risk that is typically associated with investments in money market funds and Canadian fixed income funds;
- **Low to Medium** – for funds with a level of risk that is typically associated with investments in balanced funds and global and/or corporate fixed income funds;
- **Medium** – for funds with a level of risk that is typically associated with investments in equity portfolios

that are invested in a number of large-capitalization Canadian and/or international equity securities;

- **Medium to High** – for funds with a level of risk that is typically associated with investments in equity funds that may concentrate their investments in specific regions or in specific sectors of the economy; and
- **High** – for funds with a level of risk that is typically associated with investment in equity portfolios that may concentrate their investments in specific regions or in specific sectors of the economy where there is a substantial risk of loss.

The Manager performs this risk analysis annually, or more frequently if there has been a material change to a Fund's investment strategy and/or investment objective. The methodology used by the Manager to identify the risk level of a Fund is available on request, at no cost, by calling 1-800-336-9528, or by email at clientservices@stoneco.com or by writing to the Manager at 36 Toronto Street, Suite 710, Toronto, ON M5C 2C5.

ORGANIZATION AND MANAGEMENT OF THE FUNDS

MANAGER

Stone Asset Management Limited
36 Toronto Street, Suite 710
Toronto, Ontario M5C 2C5

The Manager is responsible for the overall business and operations of each Fund. This includes providing, or arranging to provide, accounting, securityholder reporting and other administrative services.

TRUSTEE

Stone Asset Management Limited
Toronto, Ontario

The trustee holds legal title to the property in the Funds on behalf of the investors, under the terms described in the Funds' Declarations of Trust.

PORTFOLIO ADVISOR

Stone Asset Management Limited
Toronto, Ontario

The Portfolio Advisor provides, or arranges to provide, investment advice and portfolio management services to the Funds. The Portfolio Advisor hires portfolio sub-advisers from time to time to provide investment advice and portfolio management services to the Funds.

PORTFOLIO SUB-ADVISORS

Aviva Investors Canada Inc.
Toronto, Ontario

Portfolio Sub-Advisor for the fixed-income portion of Growth & Income Fund.

Rathbone Unit Trust Management Limited
London, England

Portfolio Sub-Advisor for the EuroPlus Fund and Global Growth Fund. Rathbone Unit Trust Management Limited is not registered as an adviser in Ontario. You may have difficulty enforcing legal rights against Rathbone Unit Trust Management Limited because it is resident outside of Canada and all of its assets are situated outside of Canada. However, the Stone Asset Management Limited has agreed to be responsible for any loss if Rathbone Unit Trust Management Limited, the Portfolio Sub-Advisor, fails to meet its standard of care in performing its services to either of the Funds.

CUSTODIAN

CIBC Mellon Trust Company
Toronto, Ontario

The custodian is responsible for the safekeeping of the assets of the Funds. It may retain sub-custodians to hold the investments of the Funds.

REGISTRAR AND TRANSFER AGENT

International Financial Data Services (Canada) Ltd.
Toronto, Ontario

The registrar and transfer agent keeps securityholder records, processes orders, issues account statements, trade confirmations and annual tax reporting information to securityholders.

AUDITOR

PricewaterhouseCoopers LLP
Toronto, Ontario

The auditors are responsible for auditing the annual financial statements of the Funds and reporting to securityholders on the fair presentation of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Although the approval of securityholders will not be obtained before making a change to the auditor of a Fund, securityholders will be sent a written notice at least 60 days before the effective date of the change.

INDEPENDENT REVIEW COMMITTEE

In accordance with National Instrument 81-107 – *Independent Review Committee for Investment Funds*, the Funds have an Independent Review Committee. The mandate of the Independent Review Committee is to review and to provide input on, the Manager's written policies and procedures that deal with conflict of interest matters in respect of the Funds and to review and, in some cases, approve, conflict of interest matters referred to it by the Manager.

The Independent Review Committee prepares an annual report of its activities for securityholders. This report will be available on our website at www.stoneco.com or you may request a copy, at no cost, by calling us toll-free at 1-800-336-9528.

Additional information about the Independent Review Committee, including the names of the members, is available in the Annual Information Form.

Each fund that invests in an underlying fund managed by us or any of our affiliates or associates will not vote any of

the securities it holds in the underlying fund. However, we may arrange for you to vote your share of those securities.

PURCHASES, SWITCHES AND REDEMPTIONS

Securities of the Funds may be purchased, switched or redeemed through registered dealers across Canada. The purchase, switch or redemption price of the securities is based on the NAVPS. See “*What is Net Asset Value*” below for additional information on how we calculate NAVPS for each series of securities.

DESCRIPTION OF SECURITIES

Each Fund is permitted to have an unlimited number of series of securities and may issue an unlimited number of securities of each series.

The consideration that you and other investors pay to purchase securities of any series is tracked on a series-by-series basis in your Fund’s administrative records. However, the assets of all series are combined in a single pool to create one pool for investment purposes.

SERIES A, B, C AND L

Each Fund (other than Growth & Income Fund) offers Series A, B and C securities and each Fund offers Series L securities. Each of Series A, B, C and L represents a separate purchase option. Your choice of purchase option will require you to pay different fees and will affect the amount of compensation your Dealer and Advisor will receive. Series B and C securities are closed to new purchases.

Series A – Initial Sales Charge Option

If you purchase Series A securities of a Fund, you negotiate, at the time of purchase, a sales charge with your Dealer of up to 5% of the total amount of Series A securities purchased, and the balance is invested in the Fund. In the case of the Money Market Fund, the negotiable sales charge is no more than 2%.

Series B – Deferred Sales Charge Option

At the time of purchase, the full amount of your purchase is invested in a Fund and we pay your Dealer a commission equal to 5% of the amount of your investment. You pay a redemption fee on a declining scale if you redeem securities within seven years of purchase. See “*How are Redemption Fees Calculated?*” below for additional information.

Series B securities of each Fund (other than Growth & Income Fund) are closed to new purchases. This closure applies to purchases made pursuant to a pre-existing:

- (a) Stone & Co. Savers Plan whereby an investor automatically purchases securities of Series B of each Fund (other than Growth & Income Fund);
- (b) Stone & Co. Automatic Exchange Plan whereby securities of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically switched into securities of Series B of each Fund (other than Growth & Income Fund); and
- (c) plan whereby distributions of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically used to purchase securities of Series B of each Fund (other than Growth & Income Fund).

The Manager may choose to reopen Series B securities of each Fund (other than Growth & Income Fund) to new purchases in the future.

Series C – Deferred Low Load Option

At the time of purchase, the full amount of your purchase is invested in a Fund and we pay your Dealer a commission equal to 2% of the amount of your investment. You pay a redemption fee on a declining scale if you redeem securities within three years of purchase. See “*How are Redemption Fees Calculated?*” below for additional information.

Series C securities of each Fund (other than Growth & Income Fund) are closed to new purchases. This closure applies to purchases made pursuant to a pre-existing:

- (a) Stone & Co. Savers Plan whereby an investor automatically purchases securities of Series C of each Fund (other than Growth & Income Fund);
- (b) Stone & Co. Automatic Exchange Plan whereby securities of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically switched into securities of Series C of each Fund (other than Growth & Income Fund); and
- (c) plan whereby distributions of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically used to purchase securities of Series C of each Fund (other than Growth & Income Fund). The Manager may choose to reopen Series C securities of each Fund (other than Growth & Income Fund) to new purchases in the future.

Series L - Low Load Option

At the time of purchase, the full amount of your purchase is invested in a Fund and we pay your Dealer a commission equal to 3% of the amount of your investment. You pay a redemption fee on a declining scale if you redeem securities within three years of purchase. See "How are Redemption Fees Calculated?" below for additional information.

SERIES AA, BB AND CC

The Growth & Income Fund offers Series AA, Series BB and Series CC securities, which have the same rights, privileges and attributes as Series A, Series B and Series C securities, respectively.

Series BB and CC securities of Growth & Income Fund are closed to new purchases. This closure applies to purchases made pursuant to a pre-existing:

- (a) Stone & Co. Savers Plan whereby an investor automatically purchases securities of Series BB or CC of Growth & Income Fund;
- (b) Stone & Co. Automatic Exchange Plan whereby securities of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically switched into securities of Series BB or CC of Growth & Income Fund; and
- (c) plan whereby distributions of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically used to purchase securities of Series BB or CC of Growth & Income Fund.

The Manager may choose to reopen Series BB or Series CC securities of Growth & Income Fund to new purchases in the future.

Series T8A, T8B and T8C

Each of the Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund offer Series T8A, T8B and T8C securities which are available to all investors. Series T offers the same purchase options as Series A, B and C above, but have a different distribution policy than those series. Series T8A, T8B and T8C securities are designed for investors seeking regular distributions.

Series T8B and Series T8C securities of Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund are closed to new purchases.

This closure applies to purchases made pursuant to a pre-existing:

- (a) Stone & Co. Savers Plan whereby an investor automatically purchases securities of Series T8B and Series T8C of Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund;
- (b) Stone & Co. Automatic Exchange Plan whereby securities of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically switched into securities of Series T8B and Series T8C of Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund; and
- (c) plan whereby distributions of a mutual fund managed by the Manager (or an affiliate of the Manager) are automatically used to purchase securities of Series T8B and Series T8C of Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund.

The Manager may choose to reopen Series T8B and Series T8C securities of Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund, Global Growth Fund and EuroPlus Fund to new purchases in the future.

SERIES F

Each Fund (other than Money Market Fund and Resource Plus Class) offer Series F securities. Series F units of Growth & Income Fund are closed to new purchases.

Effective on or about September 7, 2012, Series F units of Growth & Income Fund will be re-designated as Series FF units. The re-designation is automatic. Following the re-designation, investors will hold Series FF units with a value equal to that of the Series F Units held immediately prior to the re-designation.

Series F securities are available to investors who participate in fee-based programs through their Dealer and whose Dealer has signed a Series F agreement with us. Instead of paying sales commissions and services fees, these investors pay an annual fee to their Dealer for investment advice and other services. We do not pay any sales commission or service fees to Dealers in respect of Series F securities, which means that we can charge a lower management fee.

If you are no longer eligible to hold Series F securities, we may re-designate your Series F securities into Series A

securities of the same Fund after giving you 30 days' prior written notice, unless you notify us during the notice period, and demonstrate to our satisfaction, that you continue to be or are once again eligible to hold Series F securities.

SERIES FF

Growth & Income Fund offers Series FF securities, which have the same rights, privileges and attributes as Series F

securities. If you are no longer eligible to hold Series FF of Growth & Income Fund securities, we may re-designate your Series FF securities into Series AA securities of Growth & Income Fund after giving you 30 days' prior written notice unless you notify us during the notice period, and demonstrate to our satisfaction, that you continue to be or are once again eligible to hold Series FF securities.

NET ASSET VALUE

WHAT IS NET ASSET VALUE?

The value of a mutual fund is its net asset value (“NAV”). Each series of securities of a Fund has a separate NAV. The NAV per series of a Fund is a calculation that reflects its proportionate share of the Fund's assets and subtracting the total of the liabilities of the Fund allocated to that series.

Proportionate share of total Fund assets – **Liabilities allocated to that series** = **NAV of series**

NAVPS is the series NAV divided by the number of securities of that series outstanding. The NAV of each series of securities of a Fund is calculated at the close of business on each day the TSX is open for trading.

NAV of series ÷ **Total number of securities of series outstanding** = **Net Asset Value Per Security or NAVPS**

MINIMUM INVESTMENTS

The following table sets out the minimum investments required to buy securities of the Funds:

Series	Initial Investment	Additional Investment	Stone & Co. Savers Plan ⁽²⁾
Series AA, BB, CC, F and FF ⁽¹⁾ – Growth & Income Fund	\$5,000	\$25	\$25
Series A, B, C, F and L – all other Funds	\$1,000	\$25	\$25
Series T8A, T8B, T8C all Funds	\$5,000	\$25	\$25

⁽¹⁾ Effective on or about September 7, 2012, Series F units of Growth & Income Fund will be re-designated as Series FF units.

⁽²⁾ There is no minimum initial investment required for investors participating in the Stone & Co. Savers Plan.

Processing Your Purchase Order

If a purchase order is received by us on a Business Day before 4:00 p.m. (Toronto time) or such earlier time that the TSX closes, the purchase order will be processed at the NAVPS calculated at the close of business on the same Business Day. If the purchase order is received by us on a Business Day after 4:00 p.m. (Toronto time) or such earlier time that the TSX closes or on a day which is not a Business Day, it will be deemed to be received on the next Business Day and will be processed at the NAVPS calculated at the close of business on the deemed day of receipt.

Except as provided in the following sentence, your Dealer must send the purchase order, along with payment, to us on the same day the Dealer receives the order. If the Dealer receives the order on a Business Day after 4:00 p.m. (Toronto time) or after the TSX closes, whichever is earlier, or on a day which is not a Business Day, the Dealer must send the order to us on the next Business Day. Whenever practicable, the Dealer must send the order by courier or wire order to ensure that we receive it as quickly as possible. The Dealer must pay for the cost of sending the purchase order.

If payment of the total amount of the purchase order and all necessary documentation is not received by us within three (3) Business Days after the date on which the price

of the securities is determined for the order or if you pay for the Fund securities by cheque or a method of payment that is subsequently not honoured, we will redeem your securities on the next Business Day or on the day on which the Fund first knows that the method of payment will not be honoured. The redemption proceeds will be used to pay for the amount owing on the purchase. The Fund is required by securities legislation to keep any excess proceeds. Your Dealer will pay any shortfall, plus any costs involved. Your Dealer may wish to collect this amount, plus the expenses of doing so, from you. Where no Dealer has been involved, we will be entitled to collect the shortfall and costs from you.

We have the right to accept or reject any purchase order, but must make a decision to reject an order within one Business Day of receiving the order with complete documentation. In the event that we reject a purchase order, any payment received with that order will be refunded immediately without interest. If a cheque for the purchase of securities of a Fund is dishonoured by your bank or other financial institution for any reason, you may be charged a service fee. We may redeem securities from your account to pay this charge.

No certificates are issued for securities of a Fund.

HOW CAN YOU SWITCH OR CHANGE SECURITIES OF THE FUNDS?

You may switch between Funds while remaining within the same series; change between series while remaining within the same Fund; or switch Funds and series at the same time, subject to the limitations outlined in

"Changing Between Series". If you switch Funds and series at the same time you may be subject to switch and change fees. See *"Switch and Change Fees"* below for additional information. Additional fees may apply if this transaction is placed within 90 days of original purchase. See *"Short-Term Trading Fees"* below for additional information. You may also be charged a redemption fee. Please see *"Fees and Expenses Payable Directly by You – Redemption Fees"* below for additional information.

Switching Between Funds

You may switch securities of a Fund for securities of another Fund at any time, subject to the rules and criteria listed below.

You may switch from a Trust Fund to another Trust Fund, from a Corporate Fund to a Trust Fund and from a Trust Fund to a Corporate Fund by redeeming securities of one Fund and purchasing securities of another Fund. These switches will result in a disposition and may result in a capital gain or loss for income tax purposes. For more information please see *"Income Tax Considerations for Investors"*.

You may switch from one Corporate Fund to another Corporate Fund by exchanging the shares of one Corporate Fund for shares of another Corporate Fund. Switches made between Corporate Funds are not considered to be a disposition for income tax purposes. A switch fee may apply. Please see *"Switch and Change Fees"* below for additional information. Additional fees may apply if you switch within 90 days of original purchase. Please see *"Short-Term Trading Fees"* for additional information.

Changing Between Series

In addition to switching between Funds, you may change series within a Fund. The table below sets out permissible changes of series while remaining within the same Fund:

Changing From Series	Changing to Series							
	A, AA	B, BB	C, CC	F, FF	L	T8A	T8B	T8C
A, AA	N/A	No	No	Yes ¹	No	Yes	No	No
B, BB	Yes ²	N/A	No	Yes ^{1,2}	No	Yes ²	No	No
C, CC	Yes ²	No	N/A	Yes ^{1,2}	No	Yes ²	No	No
F, FF	Yes	No	No	N/A	No	Yes	No	No
L	Yes ²	No	No	Yes ^{1,2}	N/A	Yes ²	No	No
T8A	Yes	No	No	Yes ¹	No	N/A	No	No
T8B	Yes ²	Yes	No	Yes ^{1,2}	No	Yes ²	N/A	No
T8C	Yes ²	No	Yes	Yes ^{1,2}	No	Yes ²	No	N/A

Notes:

¹ You must be eligible to purchase this Series

² A redemption fee may apply

A change from Series B, BB, C, CC, L, T8B and T8C securities to Series A, AA or Series T8A securities will result in higher service fees being paid to your dealer but a lower management fee being charged to the Fund due to different attributes of those series.

Switch and Change Fees

Your Dealer may charge you a fee of up to 2% of the value of securities you switched or changed.

If we determine that you are no longer eligible to hold Series F securities of a Fund (or Series FF units of Growth & Income Fund) and we change your Series F securities (or Series FF units of Growth & Income Fund) for securities of Series A of the same Fund (or Series AA units of Growth & Income Fund), you will not be charged a change fee.

You may be charged a short-term trading fee in addition to a switch fee if you switch securities within certain time periods. See "Short-Term Trading Fees" below for additional information. You may also be charged a redemption fee if you change between certain series. See "Changing Between Series" above for additional information.

EXCESSIVE SHORT-TERM TRADING

In general, a Fund is a long-term investment. Some investors may seek to trade or switch frequently to try to take advantage of the difference between a Fund's NAV

and the value of a Fund's portfolio holdings. This activity is sometimes referred to as "market timing". Frequent trading or switching in order to time the market can hurt a Fund's performance, affecting all the investors in the Fund by forcing the Fund to keep cash or sell investments to meet redemptions. We use a combination of measures to detect and deter market timing activity, including monitoring trading activity and imposing short-term trading fees.

SHORT-TERM TRADING FEES

If you redeem or switch securities of any Fund (other than Money Market Fund) within 90 days of purchase, you may be charged a short-term trading fee of 2% of the value of the securities redeemed or switched. We may waive this fee at our discretion in special circumstances. These fees do not apply to securities purchased under systematic plans (such as the "Stone & Co. Savers Plan" and the "Stone & Co. Pay Yourself Plan"). A switch constitutes a redemption of securities of one Fund and the simultaneous purchase of securities of another Fund. Short-term trading fees are paid to the Fund from which the securities are redeemed or switched and are in addition to any other redemption or switch fees that may be payable.

HOW CAN YOU REDEEM FUNDS?

You may redeem your securities of a Fund through your Dealer. The amount you will receive is the NAV of the securities redeemed less any redemption fees, short-term trading fees and/or withholding taxes that may apply. See *"How are Redemption Fees Calculated?"* below for additional information.

You may redeem Fund securities on any Business Day by completing a redemption request. A redemption request that is received by us on a Business Day before 4:00 p.m. (Toronto time) or before the TSX closes, whichever is earlier, will be processed at the NAVPS calculated at the close of business on the same Business Day. A redemption request that is received by us on a Business Day after 4:00 p.m. (Toronto time) or after the TSX closes, whichever is earlier, or on a day which is not a Business Day will be deemed to be received on the next Business Day and will be processed at the NAVPS calculated at the close of business on the deemed day of receipt.

Except as provided in the following sentence, if the redemption request is delivered to your Dealer, your Dealer must send the redemption request to us on the same day that it receives the redemption request. If the Dealer receives the redemption request on a Business Day after 4:00 p.m. (Toronto time) or after the TSX closes, whichever is earlier, or on a day which is not a Business Day, the Dealer must send it to us on the next Business Day. Whenever practicable, your Dealer must send your redemption request by courier or wire order to ensure that we receive it as quickly as possible. The cost of sending the redemption request must be paid by the Dealer.

For your protection, your signature on any redemption request must be guaranteed by a bank, trust company or a dealer. This procedure must be followed carefully. Other documentation may be required for corporations and other accounts that are not in the name of an individual.

If all necessary redemption documents have been properly completed and sent with the redemption request, we will pay the redemption amount within three (3) Business Days of the Business Day on which the redemption request is processed. If we do not receive all of the documentation needed to complete the redemption request within ten (10) Business Days, we will repurchase your securities on or before 4:00 p.m. (Toronto time) on the tenth Business Day. If the sale proceeds are

greater than the repurchase amount, the Fund is entitled to keep the difference. If the sale proceeds are less than the repurchase amount, your Dealer will be required to pay the Fund the difference plus any expenses, and may wish to collect this amount plus the expenses of doing so from you. Where no dealer has been involved, we will be entitled to collect the shortfall and costs from you.

If you hold your Fund investment in a registered plan, the redemption amount will be paid to the trustee of the plan, because the necessary tax forms must be prepared.

WHEN CAN SECURITIES OF THE FUNDS BE REDEEMED?

A Fund has the right to redeem your securities when your investment in such Fund has a value of less than \$1,000 (Cdn.). The Fund may give you 30 days' written notice to make another investment. If your account remains below \$1,000, we may redeem the account. If a partial redemption of securities reduces the value of an investment in a Fund to less than \$1,000 (Cdn.), such Fund has the right to automatically redeem the balance.

HOW ARE REDEMPTION FEES CALCULATED?

If you redeem Series B, BB, C, CC, L, T8B or T8C securities you may be charged redemption fees. The amount of the redemption fee is based on what you paid for the securities and declines each year that you hold the securities. See *"Fees and Expenses Payable Directly By You"* below.

Securities issued upon the automatic reinvestment of distributions of a Fund are deemed to have been issued on the date of issue of the securities to which they are attributable. For purposes of calculating the redemption charge, securities issued first, or deemed to be issued first, will be redeemed first.

You will not pay a redemption fee for:

- redemptions of securities that qualify for the Free Redemption Amount (described below);
- redemptions of your Series B, BB or T8B securities more than seven (7) years after the initial date of the purchase;
- redemptions of your Series C, CC, L or T8C securities more than three (3) years after the initial date of the purchase; and

- certain changes of series while remaining in the same Fund. See “*Changing Between Series*”.

The Free Redemption Amount for DSC Securities (other than Series L) is equal to:

- 10% of the cost of DSC Securities held by you at December 31 of the prior calendar year, **plus**
- 10% of the cost of DSC Securities purchased by you in the current calendar year on or prior to the date of redemption prorated by the number of days remaining in the year, **less**
- any cash distributions or dividends paid during the prior calendar year, and, **less**
- the cost of DSC Securities redeemed by you during the current calendar year, prior to the date of redemption.

Any unused portion of the Free Redemption Amount cannot be carried forward to future years. If you switch your investment in securities of one Fund for securities of another Fund, any Free Redemption Amount attributable to those securities exchanged will be transferred on a proportionate basis.

There is no Free Redemption Amount for Series L securities.

Additional information on how we calculate redemption fees may be obtained in the Annual Information Form.

SUSPENSION OF REDEMPTIONS

We may suspend your right to redeem securities for all or part of a period when such suspension is approved by the Canadian securities regulators or when normal trading is suspended on a stock exchange, options exchange or futures exchange within or outside Canada on which securities are listed and posted for trading, or on which derivatives represent more than 50% by value, or underlying exposure, of the total assets of the Fund without allowance for liabilities and- if those securities or specified derivatives are not traded on any other exchange that represents a reasonably practical alternative for the Fund. During any period of suspension there will be no calculation of the Fund’s NAVPS and the Fund will not be permitted to issue any securities. The calculation of the NAVPS will resume on the first day on which the condition giving rise to the suspension has ceased to exist, provided that no other condition under

which a suspension is authorized then exists. If there is a suspension of the calculation of the NAVPS of the Fund, (a) a securityholder who has requested redemption may withdraw the redemption request (if a securityholder does not withdraw the redemption request prior to the termination of the suspension period, the securityholder will receive payment based on the NAVPS next calculated after the termination of the suspension period), and (b) a securityholder who has placed a purchase order may either withdraw the purchase order prior to the termination of the suspension period or receive securities based on the NAVPS next calculated after the termination of the suspension period.

OPTIONAL SERVICES

Stone & Co. Registered Plans: When you invest in the Funds, we can set up an RRSP (registered retirement saving plan), LIRA (locked-in retirement account), RRIF (registered retirement income fund), LIF (locked-in income fund) and TFSA (tax-free savings account). There are no fees payable for these plans. Further details concerning Stone & Co. Registered Plans are set out in the application form, a copy of which may be obtained from us or from your Dealer.

Stone & Co. Savers Plan: The “Stone & Co. Savers Plan” allows you to make regular purchases of securities of a Fund. Each payment must be a minimum of \$25.00 and may be made only in Canadian dollars. You choose the frequency of the payments and can stop using this plan at any time by giving us five (5) days’ prior written notice. Under this plan, you authorize us to withdraw these payments from your bank account. Further details concerning this plan are set out in the Stone Pre-Authorized Chequing Agreement, a copy of which may be obtained from us or from your dealer. The Stone & Co. Savers Plan applies to both registered and non-registered accounts.

Stone & Co. Pay Yourself Plan: The “Stone & Co. Pay Yourself Plan” allows you to receive payments by automatically redeeming securities of a Fund at regular intervals. You must hold Fund securities valued at a minimum of \$10,000 to use this plan. Our plan allows you to make periodic withdrawals of at least \$100. Proceeds are only paid in Canadian dollars. The redemption amount will be electronically transferred to your bank account. This service is not available if you hold your securities in a registered plan. **If your regular withdrawals are greater than the growth in your**

investment, you will eventually erode your original investment.

Stone & Co. Automatic Exchange Plan: The “Stone & Co. Automatic Exchange Plan” offers you the advantage of dollar cost averaging. At no extra charge, we will switch a fixed dollar amount from a Fund to another Fund while remaining within the same series. The frequency of the exchanges can be weekly, twice monthly, monthly, quarterly, semi-annually or annually.

FEES AND EXPENSES

This table lists the fees and expenses that you may have to pay if you invest in a Fund. You may have to pay some of these fees and expenses directly. Other fees and expenses are payable by the Fund, which will indirectly reduce the value of your investment in the Fund. Securityholder consent will be obtained if any change is made in the basis of the calculation of a fee or expense charged to a Fund or a series of a Fund in a way that could result in an increase in charges to the Fund or a series of a Fund, unless the change is a result of a change made by a third party at arm's length to the Fund. In that case, securityholders will be sent written notice at least 60 days before the effective date of the change.

Fees and Expenses Payable by the Fund

Management Fees

Each Fund pays us a management fee, calculated (as an annual percentage of the NAV of a series of the Fund) and accrued daily. A Fund is required to pay HST on the management fees paid to us. The management fee for each series of securities of a Fund may be found in the "Fund Details" section of each Fund.

The Manager may, in some cases and from time to time, waive a portion of the Fund's management fee.

The fees of the Portfolio Advisor and Portfolio Sub-Advisors are paid by the Manager.

Performance Fees

With the exception of the Money Market Fund, a performance fee ("Performance Fee") may be paid to the Portfolio Advisor (and, in turn, a portion thereof to the Portfolio Sub-Advisor). The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of a Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the "Performance Measurement Period"). Where a Performance Fee has not previously been paid by a Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of a Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.

The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of its Fund's benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund's average series NAV, subject to the following conditions:

- (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of its Fund's benchmark during the Performance Measurement Period; and
- (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year.

For Dividend Growth Class, Growth & Income Fund, Stock Fund and Global Growth Fund, Performance Fees are calculated to a maximum of 0.30% of the average NAV of the series of securities during the Performance Measurement Period. If a Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees. You will find a description of the Performance Fee payable by a Fund and the Fund's benchmark in the "Fund Details" section of each Fund.

Operating Expenses

Each Fund pays all expenses relating to its operation and the carrying on of its business, including legal and audit fees, independent review committee fees, interest, taxes, administrative and overhead costs charged by the Manager, as well as the cost of financial and other reports and compliance with all applicable laws, regulations and policies. Expenses incurred by each Fund are allocated among the series on a reasonable basis as determined by the Manager.

In addition, the Funds may incur brokerage commissions and other portfolio transaction costs, including any HST applicable to such costs. Because they are not included in the MER of a Fund, the trading expenses are not part of operating expenses.

The Manager may, in some cases and from time to time, absorb a portion of a Fund's operating expenses.

Independent Review Committee – Each member of the Independent Review Committee is entitled to an annual retainer of \$15,000 and the Chair of the Independent Review Committee is entitled to an additional \$2,500 annually. Members are also entitled to be reimbursed for all reasonable expenses incurred in the performance of their duties. The compensation and other reasonable expenses of the Independent Review Committee are paid pro rata out of the assets of the Funds for which the Independent Review Committee acts.

Fee Restrictions If a Fund invests in another Fund managed by the Manager, we will ensure no management fees or performance fees are payable by the Fund that, to a reasonable person, would duplicate a fee payable by any underlying Fund for the same service. In addition, if a Fund invests directly in another Fund managed by the Manager, the Fund will not pay sales charges or redemption fees with respect to the purchase or redemption by it of securities of any underlying Fund.

Fees and Expenses Payable Directly by You

Initial Sales Charges Series A, AA and T8A securities - Up to 5% of the total amount of securities purchased, with the exception of Series A securities of the Money Market Fund, which is up to 2% of the total amount of Series A securities purchased.
 These amounts are negotiated between you and your Dealer and are paid at the time of purchase. There is no sales charge paid at the time of redemption.

Switch and Change Fees You may pay a fee up to 2% of the NAV of securities switched or changed, as negotiated with your Dealer.

Short-Term Trading Fees To discourage excessive trading, all Funds, except the Money Market Fund, may charge a short-term trading fee of 2% of the market value of securities that you redeem or switch within 90 days of purchase. The short-term trading fee may be charged in addition to any redemption or switch fees that may apply. The short-term trading fee does not apply to securities you receive from reinvested distributions or securities changed from one series to another series of a Fund.

Distribution Fees An annual distribution fee of up to 0.65% is payable in respect of Money Market Fund Series B, C and L securities. This fee is calculated on the average NAV of your holdings and deducted automatically from monthly distributions. If the monthly distributions are insufficient to cover this fee the balance of this fee is paid by redeeming a sufficient amount of your Money Market Fund securities.

Redemption Fees If you purchase Series B, BB, C, CC, L, T8B or T8C securities, including any securities resulting from the automatic reinvestment of distributions of the Fund on such securities, you may pay a redemption charge when you redeem or change your securities.
 For all Funds, the charge will decline over time from the date of the purchase of the securities, as set out below. The redemption charge is a percentage of the original cost of the securities you are redeeming:

Series B, BB or T8B Securities You will be charged a redemption fee based on the original purchase price of Series B, BB or T8B securities as follows:

If redeemed during:	You pay:
Year 1	6.0%
Year 2	5.0%
Year 3	4.0%
Year 4	3.5%
Year 5	3.0%
Year 6	2.5%
Year 7	2.0%
Thereafter	nil

For purposes of calculating the redemption charge, securities issued first, or deemed to be issued first, will be redeemed first.

<i>Series C, CC or T8C Securities</i>	<p>You will be charged a redemption fee based on the original purchase price of Series C, CC or T8C securities as follows:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>If redeemed during:</th> <th>You pay:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Year 1</td> <td>3.0%</td> </tr> <tr> <td>Year 2</td> <td>2.0%</td> </tr> <tr> <td>Year 3</td> <td>1.0%</td> </tr> <tr> <td>Thereafter</td> <td>nil</td> </tr> </tbody> </table> <p>For purposes of calculating the redemption charge, securities issued first, or deemed to be issued first, will be redeemed first.</p>	If redeemed during:	You pay:	Year 1	3.0%	Year 2	2.0%	Year 3	1.0%	Thereafter	nil
If redeemed during:	You pay:										
Year 1	3.0%										
Year 2	2.0%										
Year 3	1.0%										
Thereafter	nil										
<i>Series L Securities</i>	<p>You will be charged a redemption fee based on the original purchase price of Series L securities as follows:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>If redeemed during:</th> <th>You pay:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Year 1</td> <td>4.0%</td> </tr> <tr> <td>Year 2</td> <td>3.0%</td> </tr> <tr> <td>Year 3</td> <td>2.0%</td> </tr> <tr> <td>Thereafter</td> <td>nil</td> </tr> </tbody> </table> <p>For purposes of calculating the redemption charge, securities issued first, or deemed to be issued first, will be redeemed first.</p>	If redeemed during:	You pay:	Year 1	4.0%	Year 2	3.0%	Year 3	2.0%	Thereafter	nil
If redeemed during:	You pay:										
Year 1	4.0%										
Year 2	3.0%										
Year 3	2.0%										
Thereafter	nil										
<i>All Other Series</i>	None.										
Registered Savings Plan	No annual administration fees.										
Charge for Returned Cheques	We may levy a fee of \$22 (plus HST) for cheques that are not honoured.										

IMPACT OF SALES CHARGES

The following table shows the amount of fees that you would have to pay under the different purchase options available to you if you made an investment of \$1,000 in a Fund, if you held that investment for one, three, five or ten years and redeemed immediately before the end of that period.

	At Time of Purchase	1 Year	3 Years	5 Years	10 Years
Money Market Fund Series A securities	up to \$20.00	-	-	-	-
Series A, AA and T8A securities of all other Funds other than the Money Market Fund⁽¹⁾	up to \$50.00	-	-	-	-
Money Market Fund Series B securities⁽¹⁾⁽²⁾	-	\$66.66	\$47.35	\$38.10	\$10.34
Series B, BB and T8B securities of all other Funds other than the Money Market Fund⁽¹⁾	-	\$60.00	\$40.00	\$30.00	\$0.00
Money Market Fund Series C securities⁽¹⁾⁽²⁾	-	\$36.66	\$17.35	\$8.10	\$10.34
Series C, CC and T8C securities of all other Funds other than the Money Market Fund⁽¹⁾	-	\$30.00	\$10.00	\$0.00	\$0.00
Series L securities of all Funds other than the Money Market Fund.	-	\$40.00	\$20.00	\$0.00	\$0.00
Money Market Fund Series L Securities	-	\$46.66	\$27.35	\$8.10	\$10.34
Series F and FF securities of all Funds	-	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00

Notes

⁽¹⁾ Redemption fees apply only if you redeem your Series B, BB, C, CC, L, T8B or T8C securities in a particular year. Redemption fees are shown under "Fees and Expenses Payable Directly By You" above.

⁽²⁾ This fee is comprised of redemption fees and distribution fees. An annual return of 5.0% is assumed to illustrate the distribution fee. The distribution fee is calculated on the average NAV of your holdings and paid automatically from monthly distributions. If the monthly distributions are insufficient to cover the monthly fee, the balance of the fee is paid from redemption of your Money Market Fund securities. Redemption fees and distribution fees are shown under "Fees and Expenses Payable Directly By You" above.

DEALER COMPENSATION

HOW ARE DEALERS PAID FOR SELLING FUND SECURITIES?

Your Dealer is retained by you and is not our agent or an agent of a Fund.

SALES CHARGES

Series A, AA and T8A

If you purchase Series A or T8A securities, the sales commission you negotiate (up to 2% for Money Market Fund and up to 5% for all other Funds) is deducted from the amount invested in the Funds. Please see "Fees and Expenses Fees and Expenses Payable Directly By You" for additional information.

Series B, BB, C, CC, L T8B and T8C

If you purchase Series B, BB, C, CC, L, T8B and T8C securities, we pay your Dealer a sales commission based on the following percentage of the amount invested by you:

If you purchase Series B, BB or T8B securities	5%
If you purchase Series C, CC or T8C securities	2%
If you purchase Series L securities	3%

Series F and FF

We do not pay a sales commission to your Dealer if you purchase Series F or FF securities. Series F and FF securityholders pay a fee to their Dealer for investment advice and other services.

SERVICE FEE

Service fees are calculated as a percentage of the daily market value of those securities held by your Dealer's clients. We also pay service fees to the discount broker for securities you purchase through your discount brokerage account. The service fee is paid out of management fees that are earned by the Manager. The table below shows the service fees payable, which depend on the series of securities and type of Dealer. No service fee is payable in respect of Money Market Fund investments (all series) and Series F and FF securities.

Series of Securities	Full Service Dealer	Discount Dealer
Series A, AA and T8A	1.0%	0.25%
Series B, BB and T8B	0.5%	0.25%
Series C, CC and T8C	0.75%	0.1875%
Series F and FF	nil	nil
Series L	0.5%	0.1875%

MARKETING SUPPORT

We may share the costs of local advertising, dealer training seminars or other marketing or sales-related expenses with dealers in accordance with rules established by the Canadian securities regulatory authorities.

DEALER COMPENSATION FROM MANAGEMENT FEES

During the financial year ended September 30, 2011, total cash compensation (sales commissions, trailing commissions and other kinds of dealer compensation such as marketing support payments to dealers who distributed securities of the Funds) representing approximately 34.87% of the total management fees received from the Funds by Stone & Co. Limited, the former Manager from the Funds, was paid to dealers.

INCOME TAX CONSIDERATIONS FOR INVESTORS

This summary outlines the Canadian federal income tax rules that generally apply to individuals, other than trusts, who, for purposes of the Tax Act, are resident in Canada and who hold securities of a Fund as capital property. This summary is based on the current provisions of the Tax Act and the regulations thereunder, specific proposals to amend the Tax Act and regulations that have been publicly announced by or on behalf of the Minister of Finance (Canada) prior to the date hereof and the published administrative practices and policies of the Canada Revenue Agency. **This summary is not exhaustive of all tax considerations and is not intended to constitute legal or tax advice to an investor. Investors should seek their own advice regarding the tax consequences of investing in a Fund, based on the investor's own particular circumstances. More detailed tax information is contained in the Annual Information Form for the Funds.**

This summary assumes that at all material times Stone & Co. Corporate Funds Limited is a "mutual fund

corporation" and that each Trust Fund is a "mutual fund trust" for purposes of the Tax Act.

HOW DO MUTUAL FUNDS EARN INCOME?

Mutual funds can earn the following different types of investment income:

- dividends or interest or other types of income generated from investments; and
- capital gains when an investment is sold for more than its cost (a capital loss may result if an investment is sold for less than its cost).

HOW DO YOU EARN INCOME?

If you hold units of a Trust Fund, you earn income on your investment:

- when the Trust Fund pays a distribution out of net income or net realized capital gains; and
- when you redeem or switch your units of the Trust Fund and realize a capital gain.

If you hold shares of a Corporate Fund, you earn income on your investment:

- when Stone & Co. Corporate Funds Limited pays an ordinary dividend or a capital gains dividend on shares of a Corporate Fund; and
- when you redeem your shares of a Corporate Fund and realize a capital gain.

HOW IS YOUR INVESTMENT IN THE FUND TAXED?

The tax you pay with respect to your mutual fund investment depends on whether you hold your securities in a registered plan or a non-registered account.

SECURITIES HELD IN A REGISTERED PLAN

The securities of the Funds are qualified investments under the Tax Act for trusts governed by registered retirement savings plans ("RRSPs"), deferred profit sharing plans, registered retirement income funds ("RRIFs"), registered education savings plans, registered disability savings plans and tax-free savings accounts ("TFSA") (collectively "Registered Plans"). Holders of TFSA and annuitants of RRSPs and RRIFs should consult their own advisors as to whether securities of a Fund are a prohibited investment under the Tax Act for their Registered Plan in their particular circumstances.

If securities of a Fund are held in a Registered Plan, income earned from, or capital gains realized on disposition of the securities are generally not subject to tax under the Tax Act as long as they remain in the Registered Plan. All distributions and dividends, received by a Registered Plan from a Fund are automatically reinvested in additional securities of the same Fund. Withdrawals from such Registered Plans (other than TFSA's) are generally subject to tax.

FOR SECURITIES HELD IN NON-REGISTERED ACCOUNTS

Investors in the Trust Funds

If you hold units of a Trust Fund, you generally must include in computing your income for tax purposes the amount of the net income and the taxable portion of the net realized capital gains paid or payable to you by the Trust Fund in the year, whether you receive these distributions in cash or they are reinvested in additional units. Provided that appropriate designations are made by the Trust Funds, distributions of net taxable capital gains, taxable dividends and foreign source income of a Trust Fund paid or payable to you will generally retain their character and be treated as such in your hands.

To the extent that the distributions paid to you in any year exceed the net income and net realized capital gains allocated to you for that year, those distributions will be a return of capital. A return of capital is generally not immediately taxable to you but will reduce the adjusted cost base ("**ACB**") of your units. If the ACB of your units becomes a negative amount, the negative amount will be treated as a capital gain and the ACB of the units will then be nil.

When units of a Trust Fund are purchased, a portion of the purchase price may reflect income and capital gains of the Trust Fund that have not yet been realized or distributed. Accordingly, investors who purchase just before a distribution date, including distributions at yearend, may be required to include in their income amounts distributed from the Trust Fund, even though these amounts were earned by the Trust Fund before the investor purchased the units and were included in the price of the units.

Investors in the Corporate Funds

Distributions made to shareholders of Stone & Co. Corporate Funds Limited may be paid as taxable dividends, capital gains dividends or as returns of capital. The tax treatment of taxable dividends and capital gains

dividends is described below. A return of capital made to a shareholder generally is not immediately taxable in the shareholder's hands, but will reduce the shareholder's ACB of such shares. Where net reductions to a shareholder's ACB of shares would result in the ACB becoming a negative amount, such negative amount will be treated as a capital gain realized by the shareholder and the shareholder's ACB of such shares will then be nil.

Investors who purchase shares of a Corporate Fund may receive taxable dividends or capital gains dividends that relate to income, realized capital gains, or accrued but unrealized capital gains that are in the particular Corporate Fund at the time the shares are purchased, and that were included in the price of the shares.

Ordinary dividends

Generally, you must include all ordinary taxable dividends from the Corporate Funds in computing your income whether you receive them in cash or reinvest them in additional securities. The applicable dividend gross-up and tax credit rules will apply to ordinary dividends. An enhanced gross-up and dividend tax credit is available for certain eligible dividends paid by Stone & Co. Corporate Funds Limited.

Capital gains dividends

Stone & Co. Corporate Funds Limited may also make distributions to shareholders of net realized capital gains by way of capital gains dividends. Such dividends will be treated as realized capital gains, one-half of which must be included in determining your income.

ALL INVESTORS

On the actual or deemed disposition of a security, including upon a switch (other than a switch between classes of Stone & Co. Corporate Funds Limited), exchange or redemption of the security, you will realize a capital gain (or a capital loss) to the extent that the proceeds of disposition, less any costs of disposition, are greater (or less) than the ACB of the security disposed of. Generally, one-half of a capital gain is included in determining your income. A change of units of a series of a Trust Fund into units of a different series of the same Fund should not, in itself, result in a disposition for tax purposes of the units being changed. The cost of the units received upon a change will be equal to the ACB of the securities that were changed.

A Fund's portfolio turnover rate indicates how often the Portfolio Advisor (or Portfolio Sub-Advisor, as the case may be) bought and sold securities for the Fund. The

higher a Fund's portfolio turnover rate, the greater the chance you will receive a capital gains distribution or dividend. There is not necessarily a relationship between a high portfolio turnover rate and the performance of a Fund.

Individuals are subject to an alternative minimum tax. Capital gains and taxable dividends may give rise to liability for such minimum tax.

WHAT IS YOUR ADJUSTED COST BASE?

The ACB of your securities is an important concept for income tax purposes. This term is used throughout the foregoing section and generally equals:

- the amount you paid for your securities in a Fund plus any sales charges you paid; **plus**
- the amount you paid for any additional investments in the Fund plus any sales charges you paid; **plus**
- any reinvested distributions or dividends; **minus**
- any distributions that represented a return of capital; **minus**
- the ACB of any securities previously disposed of.

If you acquired shares of a Corporate Fund from a limited partnership in connection with the transfer of that limited partnership's assets to Stone & Co. Corporate Funds Limited, the ACB of the shares you acquire will be determined under specific provisions of the Tax Act. You should consult with your own tax adviser.

WHAT ARE YOUR LEGAL RIGHTS?

Securities legislation in some provinces and territories gives you the right to withdraw from an agreement to buy mutual fund securities within two (2) business days of receiving the simplified prospectus, or to cancel your purchase within forty-eight (48) hours of receiving confirmation of your order.

Securities legislation in some provinces and territories also allows you to cancel an agreement to buy mutual fund securities and get your money back, or to make a claim for damages, if the simplified prospectus, annual information form or financial statements misrepresent any facts about a fund. These rights must usually be exercised within certain time limits. For more information, refer to the securities legislation of your province or territory or consult your lawyer.

PART B
SPECIFIC INFORMATION ABOUT EACH OF THE MUTUAL FUNDS DESCRIBED IN THIS DOCUMENT

STONE & CO. DIVIDEND GROWTH CLASS CANADA

FUND DETAILS

Type of Fund	Canadian Dividend & Income Equity
Date Fund started	Series A shares: November 14, 1957 Series B, C and F shares: August 1, 2003 Series T8A, T8B and T8C shares: September 1, 2007 Series L shares: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C, L, T8A, T8B, T8C and F shares of a mutual fund corporation ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series A and T8A shares: 2.00% Series B and T8B shares: 2.50% Series C and T8C shares: 2.50% Series L shares: 2.50% Series F shares: 1.00%
Performance fee	<p>A performance fee ("Performance Fee") may be paid to the Portfolio Advisor. The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the "Performance Measurement Period"). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund's benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund's average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund's benchmark during the Performance Measurement Period; and (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The performance fee is calculated to a maximum of 0.30% of the average NAV of the series of the Fund during the calendar year.</p> <p>The benchmark for the Fund will be calculated as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 80% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Composite Index; plus (ii) 20% of the percentage gain or loss of the S&P 500 Index. <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Shares of Series B, C, T8B and T8C of the Fund are closed to new purchases. These closures apply or will apply to purchases made in the circumstances described under "Purchases, Switches and Redemptions" in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B, C, T8B and T8C of the Fund to new purchases in the future

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to achieve above-average long-term capital growth that is consistent with a conservative investment philosophy encompassing a diversified portfolio approach. The Fund invests primarily in equity securities of Canadian companies that demonstrate financial strength and good growth potential.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund will invest in companies that offer potential for strong growth and have the ability to provide stable dividend payments.

When evaluating the investment potential of a particular company, the Portfolio Advisor may assess the financial condition and management of the company, analyze financial data and other information sources to compare revenue acceleration, earnings and cash flows and conduct company interviews.

Investment selections are broadly diversified among all market segments; the Portfolio Advisor does not have a bias towards any particular sector.

A portion of the assets of the Fund may also be invested in foreign securities. Under normal market conditions, it is anticipated that the Fund will invest approximately 30% of its assets in foreign securities in accordance with its performance benchmark, although the Fund's investment in foreign securities may range from 0% to 100% from time to time.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn

additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?"* for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited. No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a distribution from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the Fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out

of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THE FUND?

The risks of investing in the Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital Depreciation		•
Corporate class		•
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Foreign investment		•
Investment trust		•
Large redemption		•
Liquidity		•
Market	•	
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks are described under “What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”.

WHO SHOULD INVEST IN THE FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of the Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for equity investors seeking capital growth and income within their portfolio. The Fund invests in equities using a growth discipline and is suitable for investors with mid-term to long-term investment horizons with a medium risk tolerance. Series T securities are suitable for investors seeking monthly dividends at a higher rate than the dividends payable by other series of the same Fund. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist.

Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Series A, B, C, F and L

These series of the Fund will pay ordinary dividends monthly and capital gains dividends in February. A dividend of this series may consist of a return of capital.

Series T

Series T securities are designed to provide investors with an annual aggregate annual dividend per security that is paid monthly (the “**Target Distribution**”). The Target Distribution will be adjusted once per year in January, based on the annual target distribution rate (the “**Target Distribution Rate**”) for Series T securities and the NAV of the Series T securities at the end of the preceding year. Details of the Target Distribution will be available from us upon request.

The Target Distribution Rate for the Series T securities is 8.0% of the NAVPS as of December 31 of the prior year. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to adjust the Target Distribution Rate under appropriate circumstances.

It is expected that the monthly dividends will include a return of capital. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to change the frequency of payment of dividends.

Returns of capital will result in an encroachment upon a securityholder’s original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder’s ACB of such securities.

Outside a Registered Plan, dividends are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your dividends be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, dividends are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$28.60	\$90.15	\$158.02	\$359.70
Series B	\$34.44	\$108.57	\$190.30	\$433.18
Series C	\$34.44	\$108.57	\$190.30	\$433.18
Series F	\$17.43	\$54.93	\$96.28	\$219.17
Series L	\$38.44	\$121.17	\$212.39	\$483.46
Series T8A	\$28.80	\$90.80	\$159.15	\$362.27
Series T8B	\$34.54	\$108.90	\$190.87	\$434.47
Series T8C	\$34.54	\$108.90	\$190.87	\$434.47

FUND DETAILS

Type of Fund	Natural Resources Equity
Date Fund started	Series A, B and C shares: July 29, 2005 Series L shares: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C and L shares of a mutual fund corporation ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series A shares: 2.0% Series B shares: 2.5% Series C shares: 2.5% Series L shares: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee (“Performance Fee”) may be paid to the Portfolio Advisor. The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the “Performance Measurement Period”). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund’s benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund’s average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund’s benchmark during the Performance Measurement Period; and (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The benchmark for the Fund will be calculated as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 50% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Capped Energy Index; plus (ii) 50% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Capped Materials Index. <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Shares of Series B and C of the Fund are closed to new purchase. This closure applies to purchases made in the circumstances described under “Purchases, Switches and Redemptions” in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B and C of the Fund to new purchases in the future.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide above-average growth of capital by investing in equity securities of issuers with high growth potential with an emphasis on issuers operating in resource sectors, including oil and gas, mining, minerals and forest products, and in equity securities of companies which support these resource-based companies, as well as in securities of income trusts and royalty trusts in the resource sectors. The Fund may, from time to time, as a secondary objective to provide diversification, invest in securities of issuers operating in

other industry sectors. The Fund may also invest in foreign securities.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund will invest primarily in Canadian equity resource securities that may include royalty and income trusts in the resource sector. For most periods, a significant portion of its assets will be invested in a portfolio of

common shares of resource issuers, identifying a discrepancy between our assessment of value and the value being attributed to the issuer in the marketplace. As a secondary strategy to provide diversification, the Fund may invest in other sectors within the S&P/TSX Composite Index.

A portion of the assets of the Fund may also be invested in foreign equity securities. Depending on market conditions, the Fund's investment in foreign securities may range from 0% to 100% from time to time.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?"* for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an

associate or affiliate of Stone Asset Management Limited. No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a dividend from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the Fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THE FUND?

The risks of investing in the Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital depreciation		•
Concentration		•
Corporate class		•
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Foreign investment		•
Investment trust		•
Large redemption		•
Liquidity	•	
Market	•	
Sector	•	
Small company	•	
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

A large part of the Fund’s portfolio will be invested in equity securities of companies operating in the resource sectors and, accordingly, an investment in the Fund is subject to certain risks inherent in the nature of such investments. The market value of such investments will fluctuate with changes in the price of the natural resource in question which, in turn, is caused by a number of factors, including national and international political considerations, economic growth rates, government controls and scarcity or surplus of the underlying commodity. Accordingly, there is no assurance as to the amount an investor will receive upon redemption because NAV will vary with these factors and may be more or less than the amount invested.

These risks are described under “What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”.

WHO SHOULD INVEST IN THIS FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial

advisor, is accountable for determining the suitability of the Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for investors seeking capital growth. The Fund uses a growth discipline and is appropriate for investors with mid-term to long-term investment horizons with a high risk tolerance. Investors could invest a portion of their portfolio in this Fund to provide portfolio diversification and exposure to resource sectors. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

The Fund may pay ordinary dividends in December and capital gains dividends in February. Outside a Registered Plan, dividends are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your dividends be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, dividends are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

STONE & CO. RESOURCE PLUS CLASS

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$30.55	\$96.29	\$168.78	\$384.19
Series B	\$36.70	\$115.68	\$202.76	\$461.55
Series C	\$36.70	\$115.68	\$202.76	\$461.55
Series L	\$37.21	\$117.30	\$205.59	\$467.99

ADDITIONAL INFORMATION

This Fund has been established in part to enable existing resource flow-through limited partnerships established by an affiliate of the Manager to effect a rollover transaction into the Fund. The Fund will enter into a rollover agreement with the partnership such that the property of the partnership (namely, the investment portfolio made up primarily of securities of resource issuers) is transferred to the Fund in exchange for shares of the Fund on a tax-deferred basis.

The Manager establishes these partnerships to invest primarily in flow-through shares of resource companies involved in the exploration and development in oil and gas and mining industries. The property of these partnerships consist primarily of a portfolio of shares of

public resource companies listed on the TSX and the TSX Venture Exchange, shares of private resource companies, and cash. It is anticipated that the Fund will enter into rollover agreements with: (i) Stone 2011 Flow-Through Limited Partnership prior to April 30, 2012, which as of July 31, 2012 had net assets of \$4,626,748, and (ii) Stone 2012 Flow-Through Limited Partnership prior to April 30, 2013, which as of July 31, 2012 had net assets of \$8,441,009.

The rollover transaction enables the limited partners of the partnership to receive shares of the Fund without triggering a capital gain at the time of the transfer. This results in the Fund acquiring property which has a cost for tax purposes that is generally lower than market value. **When Stone & Co. Corporate Funds Limited disposes of securities acquired from a partnership under a rollover transaction, whether during normal portfolio activity or to allow the switching of investors from this Fund to another Corporate Fund (such as Dividend Growth Class), such disposition may result in the realization of larger capital gains than would be the case if the partnership rollover transactions had not occurred. Accordingly, shareholders of this Fund may receive capital gains dividends in excess of what would have been received by them without a rollover transaction.**

FUND DETAILS

Type of Fund	Canadian Neutral Balanced
Date Fund started	Series F units: August 1, 2003 Series T8A, T8B and T8C units: September 1, 2007 Series AA, BB, CC and FF units: January 5, 2009 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series F, L, T8A, T8B, T8C, AA, BB, CC and FF units of a mutual fund trust ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series AA and T8A units: 2.0% Series BB and T8B units: 2.5% Series CC and T8C units: 2.5% Series F and FF units: 1.0% Series L units: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee ("Performance Fee") may be paid to the Portfolio Advisor (and in turn a portion thereof to the Portfolio Sub-Advisor). The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the "Performance Measurement Period"). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund's benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund's average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund's benchmark during the Performance Measurement Period; and (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The performance fee is calculated to a maximum of 0.30% of the average NAV of the series of the Fund during the calendar year.</p> <p>The benchmark for the Fund will be calculated as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 40% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Composite Index; plus (ii) 20% of the percentage gain or loss of the S&P 500 Index; plus (iii) 40% of the percentage gain or loss of the DEX Universe Bond Index. <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited
Portfolio Sub-Advertiser	Aviva Investors Canada Inc., for the fixed-income portion of the Fund

Note:

⁽¹⁾ Units of Series F, BB, CC, T8B and T8C of the Fund are closed to new purchases. The Manager may choose to reopen Series BB, CC, T8B and T8C to new purchases in the future. Effective on or about September 7, 2012, Series F units will be re-designated as Series FF units.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide superior investment returns combined with a steady stream of current income by investing primarily in Canadian equity and fixed-income securities.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund will generally invest approximately 60% of its assets in equity securities and 40% of its assets in fixed-income securities, which weightings may vary from time to time.

The equity portion of the Fund's assets will be invested in a diversified portfolio of common stocks. The fixed-income portion will be invested in a diversified portfolio of Canadian federal and provincial government securities and corporate obligations, which may include convertible securities.

A portion of the assets of the Fund may also be invested in foreign securities. Under normal market conditions, it is anticipated that the Fund will invest approximately 30% of its assets in foreign securities in accordance with its performance benchmark.

The Fund may use derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and*

What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?" for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited. No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a distribution from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the Fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THIS FUND?

The risks of investing in this Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital Depreciation		•
Credit	•	
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Foreign investment		•
Interest rate	•	
Investment trust		•
Large redemption		•
Liquidity		•
Market	•	
Small company		•
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks are described under “What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?” .

WHO SHOULD INVEST IN THE FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of the Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for investors seeking both capital growth and income within their portfolio. The Fund invests in equities and income securities using a growth discipline and is acceptable for investors with mid-term to long-term investment horizons with a low to medium risk tolerance. Investors could invest a portion of their portfolio in the Fund to provide portfolio diversification and cash flow. Series T securities are suitable for investors seeking monthly distributions at a higher rate than the distributions payable by other series of the same Fund. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical

volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Series AA, BB, CC, FF and L

The Fund distributes income monthly and capital gains annually at the end of December.

Series F

Series F securities of the Fund distribute 4.5 cents per security each month and will distribute any excess income and capital gains in December. A portion of the distribution may consist of a return of capital. Returns of capital will result in an encroachment upon a securityholder’s original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder’s ACB of such securities. Effective on or about September 7, 2012, Series F securities will be re-designated as Series FF securities.

Series T

Series T securities are designed to provide investors with an annual aggregate annual distribution per security that is paid monthly (the “**Target Distribution**”). The Target Distribution will be adjusted once per year in January, based on the annual target distribution rate (the “**Target Distribution Rate**”) for Series T securities and the NAV of the Series T securities at the end of the preceding year. Details of the Target Distribution will be available from us upon request.

The Target Distribution Rate for the Series T securities is 8% of the NAVPS. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to adjust the Target Distribution Rate under appropriate circumstances.

It is expected that the monthly distributions will consist of net income or a return of capital, or both. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to change the frequency of the payment of distributions.

Returns of capital will result in an encroachment upon a securityholder’s original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder’s ACB of such securities.

Outside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in this Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series F	\$19.89	\$62.69	\$109.88	\$250.11
Series L	\$33.72	\$106.31	\$186.34	\$424.16
Series T8A	\$30.75	\$96.94	\$169.91	\$386.77
Series T8B	\$34.03	\$107.28	\$188.04	\$428.03
Series T8C	\$35.98	\$113.42	\$198.80	\$452.52
Series AA	\$30.24	\$95.32	\$167.08	\$380.32
Series BB	\$36.08	\$113.74	\$199.36	\$453.81
Series CC	\$35.98	\$113.42	\$198.80	\$452.52
Series FF	\$21.01	\$66.24	\$116.11	\$264.29

FUND DETAILS

Type of Fund	Canadian Focused Equity
Date Fund started	Series A units: November 1, 1995 Series B, C and F units: August 1, 2003 Series T8A, T8B and T8C units: September 1, 2007 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C, L, T8A, T8B, T8C and F units of a mutual fund trust
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series A and T8A units: 2.0% Series B and T8B units: 2.5% Series C and T8C units: 2.5% Series F units: 1.0% Series L units: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee (“Performance Fee”) may be paid to the Portfolio Advisor. The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the “Performance Measurement Period”). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund’s benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund’s average series NAV over the Performance Measurement Period, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund’s benchmark during the Performance Measurement Period; and (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The performance fee is calculated to a maximum of 0.30% of the average NAV of the series of the Fund during the calendar year.</p> <p>The benchmark for the Fund will be calculated as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 80% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Composite Index; plus (ii) 20% of the percentage gain or loss of the S&P 500 Index. <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Units of Series B, C, T8B and T8C of the Fund are closed to new purchases. These closures apply or will apply to purchases made in the circumstances described under “Purchases, Switches and Redemptions” in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B, C, T8B and T8C of the Fund to new purchases in the future

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide superior investment returns through capital growth by

investing primarily in Canadian equity securities. Current income is a secondary investment objective.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved

by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund will invest primarily in Canadian equity securities. For most periods, a substantial portion of its assets will be invested in a diversified portfolio of common stocks.

In anticipation of, or in response to, adverse market conditions, for cash management purposes or for defensive purposes, the Fund may invest in fixed-income securities and money market instruments.

A portion of the assets of the Fund may also be invested in foreign equity securities. Under normal market conditions, it is anticipated that the Fund will invest approximately 30% of its assets in foreign securities in accordance with its performance benchmark, although the Fund's investment in foreign securities may range from 0% to 100% from time to time.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?"* for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into

specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited. No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a distribution from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the Fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THE FUND?

The risks of investing in the Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital Depreciation		•
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Foreign investment		•
Investment trust		•
Large redemption		•
Liquidity		•
Market	•	
Small company		•
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks described are under “What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”.

WHO SHOULD INVEST IN THIS FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of the Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for equity investors seeking a core holding within their portfolio. The Fund invests in equities using a growth discipline and is acceptable for investors with mid-term to long-term investment horizons with a medium to high risk tolerance. Investors could invest a portion of their portfolio in the Fund to provide international portfolio diversification. Series T securities are suitable for investors seeking distributions at a higher rate than the distributions payable by other series of the same Fund. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable,

may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Series A, B, C, F and L

The Fund distributes income and capital gains annually at the end of December.

Series T

Series T securities are designed to provide investors with an annual aggregate annual distribution per security that is paid monthly (the “Target Distribution”). The Target Distribution will be adjusted once per year in January, based on the annual target distribution rate (the “Target Distribution Rate”) for Series T securities and the NAV of the Series T securities at the end of the preceding year. Details of the Target Distribution will be available from us upon request.

The Target Distribution Rate for the Series T securities is 8% of the NAVPS. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to adjust the Target Distribution Rate under appropriate circumstances.

It is expected that the monthly distributions will consist of net income or a return of capital, or both. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to change the frequency of the payment of dividends.

Returns of capital will result in an encroachment upon a securityholder’s original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder’s ACB of such securities.

Outside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained

STONE & CO. FLAGSHIP STOCK FUND CANADA

the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$30.65	\$96.62	\$169.35	\$385.48
Series B	\$35.47	\$111.80	\$195.97	\$446.07
Series C	\$35.67	\$112.45	\$197.10	\$448.65
Series F	\$21.01	\$66.24	\$116.11	\$264.29
Series L	\$36.18	\$114.07	\$199.93	\$455.10
Series T8A	\$30.24	\$95.32	\$167.08	\$380.32
Series T8B	\$35.36	\$111.48	\$195.40	\$444.79
Series T8C	\$35.98	\$113.42	\$198.80	\$452.52

STONE & CO. FLAGSHIP GLOBAL GROWTH FUND

FUND DETAILS

Type of Fund	Global Equity
Date fund started	Series A units: December 31, 1998 Series B, C and F units: August 1, 2003 Series T8A, T8B and T8C units: September 1, 2007 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C, L, T8A, T8B, T8C and F units of a mutual fund trust ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series A and T8A units: 2.00% Series B and T8B units: 2.50% Series C and T8C units: 2.50% Series F units: 1.00% Series L units: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee ("Performance Fee") may be paid to the Portfolio Advisor (and in turn a portion thereof to the Portfolio Sub-Advisor). The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the "Performance Measurement Period"). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund's benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund's average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none">(1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund's benchmark during the Performance Measurement Period; and(2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The performance fee is calculated to a maximum of 0.30% of the average NAV of the series of the Fund during the calendar year.</p> <p>The benchmark for the Fund will be the MSCI World Index.</p> <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited
Portfolio Sub-Advertiser	Rathbone Unit Trust Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Units of Series B, C, T8B and T8C of the Fund are closed to new purchases. These closures apply or will apply to purchases made in the circumstances described under "Purchases, Switches and Redemptions" in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B, C, T8B and T8C of the Fund to new purchases in the future.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide superior long-term investment returns through capital

growth. To achieve this objective, the Fund will invest primarily in common shares and debt obligations anywhere in the world other than Canada. The portfolio

STONE & CO. FLAGSHIP GLOBAL GROWTH FUND

will predominately consist of large capitalized growth companies anywhere in the world other than Canada.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund may invest in equities in the United States of America, Japan, Continental Europe, United Kingdom, Far East and other global emerging markets.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations."

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?"* for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is

managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited. No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a distribution from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the Fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THE FUND?

The risks of investing in the Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital Depreciation		•
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Foreign investment	•	
Large redemption		•
Liquidity		•
Market	•	
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks are described under “*What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?*”.

WHO SHOULD INVEST IN THIS FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of the Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for equity investors seeking a core foreign holding within their portfolio. The Fund invests in foreign equities using a growth discipline and is acceptable for investors with mid-term to long-term investment horizons with a medium risk tolerance. Investors could invest a portion of their portfolio in the Fund to provide portfolio diversification. Series T securities are suitable for investors seeking monthly distributions at a higher rate than the distributions payable by other series of the same Fund. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Series A, B, C, F and L

The Fund distributes income and capital gains annually at the end of December.

Series T

Series T securities are designed to provide investors with an annual aggregate annual distribution per security that is paid monthly (the “**Target Distribution**”). The Target Distribution will be adjusted once a year in January, based on the annual target distribution rate (the “**Target Distribution Rate**”) for Series T securities and the NAV of the Series T securities at the end of the preceding year. Details of the Target Distribution will be available from us upon request.

The Target Distribution Rate for the Series T securities is 8% of the NAVPS. The Manager, in its sole discretion,

reserves the right to adjust the Target Distribution Rate under appropriate circumstances.

It is expected that the monthly distributions will consist of net income or a return of capital, or both. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to change the frequency of the payment of distributions.

Returns of capital will result in encroachment upon a securityholder’s original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder’s ACB of such securities.

Outside a registered plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund’s annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund’s MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years. Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$29.93	\$94.35	\$165.38	\$376.46
Series B	\$34.95	\$110.19	\$193.13	\$439.63
Series C	\$35.47	\$111.80	\$195.97	\$446.07
Series F	\$18.45	\$58.16	\$101.95	\$232.06
Series L	\$34.85	\$109.86	\$192.57	\$438.34
Series T8A	\$29.32	\$92.42	\$161.98	\$368.72
Series T8B	\$34.95	\$110.19	\$193.13	\$439.63
Series T8C	\$35.26	\$111.16	\$194.83	\$443.50

FUND DETAILS

Type of Fund	Canadian Small/Mid-Cap Equity
Date Fund started	Series A: July 1, 1993 Series B, C and F units: August 1, 2003 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C, F and L units of a mutual fund trust ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees	Series A units: 2.0% Series B units: 2.5% Series C units: 2.5% Series F units: 1.0% Series L units: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee (“Performance Fee”) may be paid to the Portfolio Advisor. The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the “Performance Measurement Period”). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund’s benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund’s average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund’s benchmark during the Performance Measurement Period; and (2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The benchmark for the Fund will be calculated as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 80% of the percentage gain or loss of the S&P/TSX Completion Index; plus (ii) 20% of the percentage gain or loss of the S&P 400 MidCap Index. <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Units of Series B and C of the Fund are closed to new purchases. These closures will apply to purchases made in the circumstances described under “Purchases, Switches and Redemptions” in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B and Series C of the Fund to new purchases in the future.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide superior capital growth by investing primarily in a diversified portfolio of Canadian equity securities. Current income is a secondary investment objective.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Fund will invest primarily in a diversified portfolio of securities of Canadian small- and mid-capitalization growth companies. Sectors shall include, but are not

limited to, software, hardware, telecommunications, life sciences, health care, financial services, media, leisure, entertainment, merchandising, advanced manufacturing, energy and materials companies. The Fund may also invest in foreign equity securities. Under normal market conditions, it is anticipated that the Fund will invest approximately 30% of its assets in foreign securities in accordance with its performance benchmark, although the Fund's investment in foreign securities may range from 0% to 100% from time to time.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund's investment objective. See *"What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in the Mutual Fund"* for the limits of the Fund's entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund's investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter into such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited.

No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

Portfolio Turnover Rate

The Fund's portfolio turnover rate may be greater than 70%. The higher a Fund's portfolio turnover rate:

- the greater the chance that you may receive a distribution from the Fund that must be included in determining a taxable securityholder's income for tax purposes; and
- the higher the trading costs of the fund. These costs are an expense of the Fund and are paid out of the Fund assets, which may reduce your returns.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THIS FUND?

The risks of investing in this Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital depreciation		•
Currency		•
Derivatives		•
Equity	•	
Investment trust		•
Foreign investment		•
Large redemption		•
Liquidity	•	
Market	•	
Sector		•
Small company	•	
Securities lending, repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks are described under “What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”.

WHO SHOULD INVEST IN THIS FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of this Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for investors seeking a component of their portfolio consisting of small- to medium-capitalization companies. The Fund invests in equities using a growth discipline and is acceptable for investors with a long-term investment horizon who are comfortable with a high risk tolerance. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of

disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds’ historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Outside a registered plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund. The Fund distributes income and capital gains annually at the end of December.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$33.42	\$105.34	\$184.64	\$420.29
Series B	\$38.34	\$120.85	\$211.83	\$482.17
Series C	\$39.77	\$125.37	\$219.75	\$500.22
Series F	\$22.35	\$70.44	\$123.47	\$281.05
Series L	\$36.49	\$115.03	\$201.63	\$458.97

FUND DETAILS

Type of Fund	Canadian Money Market
Date Fund started	Series A units: December 31, 1996 Series B and C units: August 1, 2003 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C and L units of a mutual fund trust ⁽¹⁾
Eligible for Registered Plans	Yes
Management fees⁽²⁾	Series A units: 0.75% Series B units: 0.75% Series C units: 0.75% Series L units: 0.75%
Distribution fee⁽²⁾	For Money Market Fund Series B , C or L securities an annual distribution fee of up to 0.65% per annum is charged monthly. (See "Fees and Expenses – Fees and Expenses Payable Directly By You")
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited

Notes:

⁽¹⁾ Units of Series B and C of the Fund are closed to new purchases. This closure applies to purchases made in the circumstances described under "Purchases, Switches and Redemptions" in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B and C of the Fund to new purchases in the future.

⁽²⁾ Management and distribution fees are currently being waived. These fees may be charged in the future.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is to provide a high rate of interest income, while providing preservation of capital and liquidity, while earning income at current interest rates, by investing primarily in high-quality short-term money market instruments.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

For most periods a substantial portion of the Fund's assets will be invested in a diversified portfolio of high-quality short-term securities such as government treasury-bills, other short-term debt instruments guaranteed by the Canadian or provincial governments, corporate obligations issued by Canadian issuers, bankers' acceptances and certificates of deposit issued by Canadian chartered banks, loan or trust companies.

Broad principles govern the regulation of money market funds. Money market funds' investments should be of a defined quality and short maturity (average term of 90

days and all investments having a maturity date of 365 days or less).

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THIS FUND?

The risks of investing in this Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Credit	●	
Interest rate	●	
Series		●

These risks are described under "What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?".

There is no assurance that the Fund will be able to maintain its NAVPS at a fixed price despite the Fund's intention to maintain a fixed price.

WHO SHOULD INVEST IN THE FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist an investor in achieving his or her financial objectives. The investor, in consultation with a financial advisor, is accountable for determining the suitability of this Fund as part of a portfolio of investments. The Fund is suitable for income investors with a low risk tolerance and a preference for liquidity or a short-term investment horizon. Investors could invest a portion of their portfolio in the Fund to provide income and liquidity. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds' historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

The Fund accrues income daily and distributes it monthly. Outside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

All fees and expenses included in MER are currently being waived. We may choose to start charging the Fund for management fees or other permitted expenses in the future. The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$0	\$0	\$0	\$0
Series B	\$0	\$0	\$0	\$0
Series C	\$0	\$0	\$0	\$0
Series L	\$0	\$0	\$0	\$0

STONE & CO. EUROPLUS DIVIDEND GROWTH FUND

FUND DETAILS

Type of fund	European Equity
Date fund started	Series A, B, C, F, T8A, T8B, T8C units: May 2, 2008 Series L units: September 1, 2011
Securities offered	Series A, B, C, L, T8A, T8B, T8C and F units of a mutual fund trust
Eligible for registered plans	Yes
Management fee	Series A and T8A units: 2.00% Series B and T8B units: 2.50% Series C and T8C units: 2.50% Series F units: 1.00% Series L units: 2.5%
Performance fee	<p>A performance fee ("Performance Fee") may be paid to the Portfolio Advisor (and in turn a portion thereof to the Portfolio Sub-Advisor). The Performance Fee is based on the performance of a series of securities of the Fund from the last time a Performance Fee was paid for such series to the next calendar year end at which a Performance Fee is payable (the "Performance Measurement Period"). Where a Performance Fee has not previously been paid by the Fund, the Performance Measurement Period commences on the first date of issuance of a series of securities of the Fund. If a Performance Fee is payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period ends at such year end. If a Performance Fee is not payable at the end of a calendar year, the Performance Measurement Period is extended until the next calendar year end at which a Performance Fee is payable.</p> <p>The Performance Fee is equal to 10% of the amount by which the performance of a series of securities exceeds the performance of the Fund's benchmark over the Performance Measurement Period, multiplied by the Fund's average series NAV, subject to the following conditions:</p> <ol style="list-style-type: none">(1) No Performance Fee will be paid unless the cumulative performance of a series of securities exceeds the cumulative performance of the Fund's benchmark during the Performance Measurement Period; and(2) Notwithstanding (1) above, no Performance Fee will be paid where the performance of the NAVPS of a series of securities is negative (without giving effect to any distributions or performance fee accrual) during the calendar year. <p>The benchmark for the Fund will be the MSCI Europe Index.</p> <p>If the Fund invests in another fund managed by the Manager, the Manager ensures that there is no duplication of performance fees.</p>
Portfolio Advisor	Stone Asset Management Limited
Portfolio Sub-Advisor	Rathbone Unit Trust Management Limited

Note:

⁽¹⁾ Units of Series B, C, T8B and T8C of the Fund are closed to new purchases. These closures apply or will apply to purchases made in the circumstances described under "Purchases, Switches and Redemptions" in Part A of this Simplified Prospectus. The Manager may choose to reopen Series B, C, T8B and T8C of the Fund to new purchases in the future.

WHAT DOES THE FUND INVEST IN?

Investment Objective

The investment objective of the Fund is two-fold: (i) to provide a sustainable stream of income; and (ii) to provide long-term capital growth. The Fund will invest primarily in equity securities of companies in Europe and other developed countries around the world. The Fund will generally have significant investment in European

markets. There is no restriction on the economic sectors or geographic areas in which the Fund may invest.

Any change in the fundamental investment objective of the Fund would require that the change first be approved by a majority of the votes cast by the securityholders of the Fund at a meeting called to consider such change.

Investment Strategies

The Portfolio Sub-Adviser of the Fund will invest primarily in equity securities that provide an above-average dividend yield. The Portfolio Sub-Adviser invests in companies that have a strong competitive position, first-class management, and scope for cost savings and cash generation to support the dividend yield. The Portfolio Sub-Adviser aims to invest in businesses that generate strong earnings, and in so doing, seeks to provide increasing distributions and capital appreciation.

The Fund may use specified derivatives such as options, futures contracts, forward contracts, swaps, conventional convertible securities, and other similar instruments to hedge against losses from changes in stock prices, commodity prices, market indices or currency exchange rates, to invest indirectly in securities or assets, to gain exposure to financial markets and/or to generate income. Derivatives may also be used to manage risk. The Fund will only use derivatives as permitted by securities regulations.

The Fund may also enter into securities lending, repurchase, and reverse repurchase transactions to earn additional income, provided that the Fund has provided to its securityholders, not less than 60 days before it begins entering into such transactions, written notice that discloses its intent to begin entering into such transactions. These transactions will be used in conjunction with the other investment strategies in a manner considered appropriate to achieving the Fund’s investment objectives. See *“What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”* for the limits of the Fund’s entering into such transactions. In addition to the limits set out thereunder, the total assets of the Fund (excluding collateral) are monitored to ensure that the value of securities on loan will not exceed 50% (depending on market conditions).

From time to time, the Fund may invest in other mutual funds and may purchase securities of, or enter into specified derivative transactions for which the underlying interest is based on the securities of other mutual funds. Such investments may be entered into in conjunction with other strategies and investments in a manner considered most appropriate to achieving the Fund’s investment objective stated above and enhancing returns as permitted by securities legislation. The Fund may enter such transactions where the other mutual fund is managed by Stone Asset Management Limited or an associate or affiliate of Stone Asset Management Limited.

No percentage of net assets is dedicated to such investments. Accordingly, the assets of the Fund may be invested in other mutual funds in accordance with securities legislation.

The Fund may depart from its fundamental investment objective by temporarily investing its assets in cash or cash-equivalents or fixed-income securities, or both, guaranteed by a Canadian government or government agency, or company, in response to adverse market conditions, for cash management or defensive purposes.

The Fund may not invest in securitized investments.

WHAT ARE THE RISKS OF INVESTING IN THE FUND?

The risks of investing in the Fund are summarized in the table below:

Risks	Main Risk	Additional Risk
Capital Depreciation		•
Currency		•
Equity	•	
Derivatives		•
Foreign investment	•	
Large redemption	•	
Liquidity		•
Market	•	
Securities lending repurchase and reverse repurchase		•
Series		•

These risks are described under *“What is a Mutual Fund and What are the Risks of Investing in a Mutual Fund? – What are the Specific Risks of Investing in a Mutual Fund?”*.

WHO SHOULD INVEST IN THIS FUND?

We believe that a financial advisor is a critical component to assist investors in achieving their financial objectives. Investors, in consultation with their financial advisor, are accountable for determining the suitability of this Fund as part of their portfolio. The Fund is suitable for investors seeking a core foreign holding within their portfolio. The Fund invests in foreign equities and is acceptable for investors with mid-term to long-term investment horizons with a medium risk tolerance. Investors could

invest a portion of their portfolio in the Fund to provide portfolio diversification. Series T securities are suitable for investors seeking distributions at a higher rate than the distributions payable by other series of the same Fund. The methodology used by the Manager to determine the risk ratings of the Funds for the purposes of disclosure in this Simplified Prospectus is based on the Funds' historical standard deviation. The Manager believes that historical volatility risk as measured by the standard deviation of Fund performance is appropriate as it is measurable; however, the Manager recognizes that other types of risk, both measurable and non-measurable, may exist. Historical volatility may not be indicative of future volatility.

DISTRIBUTION POLICY

Series A, B, C, F and L

The Fund distributes income and capital gains annually at the end of December.

Series T

Series T securities are designed to provide an annual aggregate annual distribution per unit that is paid quarterly (the "Target Distribution"). The Target Distribution will be adjusted once a year in January, based on the annual target distribution rate (the "Target Distribution Rate") for Series T units and the NAV of the Series T securities at the end of the preceding year. Details of the Target Distribution will be available from us upon request.

The Target Distribution Rate for the Series T units is 8.0% of the NAVPS. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to adjust the Target Distribution Rate under appropriate circumstances.

It is expected that the quarterly distributions will consist of net income or a return of capital or both. The Manager, in its sole discretion, reserves the right to pay distributions more frequently, including on a monthly basis.

Returns of capital will result in an encroachment upon a securityholder's original investment. A return of capital made to a securityholder of the Fund is not immediately taxable, but will reduce the securityholder's ACB of such securities.

Outside a Registered Plan, distributions will be reinvested in additional securities of the Fund, unless you request in writing that your distributions be paid in cash via cheque or direct deposit to your bank account. Inside a Registered Plan, distributions are automatically reinvested in additional securities of the Fund.

FUND EXPENSES INDIRECTLY BORNE BY INVESTORS

The table below will help you compare the cumulative costs of investing in the Fund with the similar costs of investing in other mutual funds. The table shows the amount of the fees and expenses paid by the Fund which would apply to each \$1,000 investment that you make, assuming that the Fund's annual performance is a constant 5.0% per year and that the Fund's MER remained the same as in its last financial year for the complete 10 years.

Although your actual costs will be higher or lower, based on these assumptions your costs would be:

	For 1 year	For 3 years	For 5 years	For 10 years
Series A	\$36.18	\$114.07	\$199.93	\$455.10
Series B	\$36.59	\$115.36	\$202.20	\$460.26
Series C	\$37.00	\$116.65	\$204.46	\$465.41
Series F	\$27.27	\$85.95	\$150.66	\$342.94
Series L	\$36.29	\$114.39	\$200.50	\$456.39
Series T8A	\$35.36	\$111.48	\$195.40	\$444.79
Series T8B	\$36.18	\$114.07	\$199.93	\$455.10
Series T8C	\$37.21	\$117.30	\$205.59	\$467.99



STONE & CO. DIVIDEND GROWTH CLASS CANADA †
STONE & CO. RESOURCE PLUS CLASS †
STONE & CO. FLAGSHIP GROWTH & INCOME FUND CANADA
STONE & CO. FLAGSHIP STOCK FUND CANADA
STONE & CO. FLAGSHIP GLOBAL GROWTH FUND
STONE & CO. GROWTH INDUSTRIES FUND
STONE & CO. FLAGSHIP MONEY MARKET FUND CANADA
STONE & CO. EUROPLUS DIVIDEND GROWTH FUND

(† Classes of shares of Stone & Co. Corporate Funds Limited)

Additional information about the Funds is available in the Funds' Annual Information Form, Fund Facts management reports of fund performance and financial statements. These documents are incorporated by reference into this Simplified Prospectus, which means that they legally form part of this Simplified Prospectus just as if they were printed as a part of this Simplified Prospectus.

You can get a copy of these documents, at your request, and at no cost, by calling us toll-free at 1-800-336-9528, from your dealer or by e-mail to invest@stoneco.com.

These documents and other information about the Funds, such as information circulars and material contracts, are also available at www.sedar.com.

STONE ASSET MANAGEMENT LIMITED

36 Toronto Street, Suite 710 | Toronto, Ontario M5C 2C5 | Phone: 416 364 9188 or 800 336 9528

F: 416 364 8456 | info@stoneco.com | w

www.stoneco.com

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 20 AOÛT 2012

offrant des actions d'organismes de placement collectif de série A, de série B, de série C, de série F, de série L, de série T8A, de série T8B et de série T8C de ce qui suit :

CATÉGORIE CANADIENNE CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE (série A, série B, série C, série F, série L, série T8A, série T8B et série T8C)

CATÉGORIE RESSOURCES PLUS STONE & CIE (série A, série B, série C et série L)

(catégories d'actions d'organismes de placement collectif de Stone & Co. Corporate Funds Limited)

et offrant des parts d'organismes de placement collectif de série A, de série B, de série C, de série F, de série L, de série AA, de série BB, de série CC, de série FF, de série T8A, de série T8B et de série T8C des fonds suivants :

FONDS PRINCIPAL CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU STONE & CIE (série F, série L, série AA, série BB, série CC, série FF, série T8A, série T8B et série T8C)

FONDS PRINCIPAL D' ACTIONS CANADIENNES STONE & CIE (série A, série B, série C, série F, série L, série T8A, série T8B et série T8C)

FONDS PRINCIPAL DE CROISSANCE MONDIALE STONE & CIE (série A, série B, série C, série F, série L, série T8A, série T8B et série T8C)

FONDS DES INDUSTRIES DE CROISSANCE STONE & CIE (série A, série B, série C, série F et série L)

FONDS PRINCIPAL CANADIEN DU MARCHÉ MONÉTAIRE STONE & CIE (série A, série B, série C et série L)

FONDS EUROPLUS CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE (série A, série B, série C, série F, série L, série T8A, série T8B et série T8C)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les organismes de placement collectif et les titres des organismes de placement collectif offerts dans le présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et les titres ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes d'une dispense d'inscription.



TABLE DES MATIÈRES

Page

PARTIE A	A-1
Introduction	A-1
Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?	A-3
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	A-9
Achats, substitutions et rachats	A-11
Services facultatifs	A-20
Frais	A-21
Rémunération versée aux courtiers	A-24
Rémunération du courtier provenant des frais de gestion	A-25
Incidences fiscales pour les investisseurs	A-26
Quels sont vos droits?	A-29
PARTIE B RENSEIGNEMENTS PRÉCIS SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	
DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	B-1
Catégorie canadienne croissance de dividendes stone & cie	B-1
Catégorie ressources plus Stone & Cie	B-6
Fonds principal canadien de croissance et de revenu Stone & Cie	B-11
Fonds principal d'actions canadiennes Stone & Cie	B-16
Fonds principal de croissance mondiale Stone & Cie	B-21
Fonds des industries de croissance Stone & Cie	B-26
Fonds principal canadien du marché monétaire Stone & Cie	B-30
Fonds EuroPlus croissance de dividendes Stone & Cie	B-33

PARTIE A

INTRODUCTION

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants, choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Dans le présent prospectus simplifié :

« **aperçu du Fonds** » désigne l'aperçu du Fonds applicable de chacune des séries de la Catégorie croissance de dividendes, de la Catégorie ressources plus, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale, du Fonds des industries de croissance, du Fonds du marché monétaire et du Fonds EuroPlus.

« **Catégorie croissance de dividendes** » désigne la Catégorie canadienne croissance de dividendes Stone & Cie.

« **Catégorie ressources plus** » désigne la Catégorie ressources plus Stone & Cie.

« **conseiller financier** » désigne le représentant qui vous donne des conseils en placement.

« **contrat à terme** » désigne un contrat normalisé négocié sur un marché de contrats à terme visant la livraison ou la vente future d'une devise, d'une marchandise ou d'un autre actif, un prix établi par l'entremise de la bourse.

« **contrat de gré à gré** » désigne une entente visant la livraison ou la vente future d'une devise, d'une marchandise ou d'un autre actif, au prix établi au moment de l'entente.

« **courtier** » désigne la société pour laquelle travaille votre conseiller financier.

« **Fonds** » désigne la Catégorie croissance de dividendes, la Catégorie ressources plus, le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds de croissance mondiale, le Fonds des industries de croissance, le Fonds du marché monétaire, ou le Fonds EuroPlus, pris individuellement ou collectivement.

« **Fonds d'actions** » désigne le Fonds principal d'actions canadiennes Stone & Cie.

« **Fonds de croissance et de revenu** » désigne le Fonds principal canadien de croissance et de revenu Stone & Cie.

« **Fonds de croissance mondiale** » désigne le Fonds principal de croissance mondiale Stone & Cie.

« **Fonds des industries de croissance** » désigne le Fonds des industries de croissance Stone & Cie.

« **Fonds du marché monétaire** » désigne le Fonds principal canadien du marché monétaire Stone & Cie.

« **Fonds EuroPlus** » désigne le Fonds EuroPlus croissance de dividendes Stone & Cie.

« **fonds structuré en fiducie** » désigne le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds des industries de croissance, le Fonds de croissance mondiale, le Fonds du marché monétaire ou le Fonds EuroPlus, chaque Fonds étant une fiducie de fonds commun de placement, pris individuellement ou collectivement.

« **fonds structuré en société** » désigne la Catégorie croissance de dividendes ou la Catégorie ressources plus, chacune un Fonds qui constitue une catégorie distincte d'actions de Stone & Co. Corporate Funds Limited, pris individuellement ou collectivement.

« **jour ouvrable** » désigne un jour où la Bourse de Toronto est en activité.

« **Loi de l'impôt** » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée.

« **notice annuelle** » désigne la notice annuelle portant sur la Catégorie croissance de dividendes, la Catégorie ressources plus, le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds de croissance mondiale, le Fonds des industries de croissance, le Fonds du marché monétaire et le Fonds EuroPlus.

« **nous** », « **notre** », « **nos** », le « **gestionnaire** » et le « **conseiller en valeurs** » désigne Stone Asset Management Limited ou le ou les Fonds pertinents.

« **options** » désigne le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre à un prix donné certains titres ou biens au cours d'une certaine période.

« **prospectus simplifié** » désigne le présent prospectus simplifié portant sur la Catégorie croissance de dividendes, la Catégorie ressources plus, le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds de croissance mondiale, le Fonds des industries de croissance, le Fonds du marché monétaire et le Fonds EuroPlus.

« **ratio des frais de gestion** » ou « **RFG** » désigne le ratio des frais de gestion, qui mesure le coût de l'exploitation d'un OPC. Ce ratio est établi en divisant les dépenses totales engagées par le Fonds pour l'exercice par la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds pour l'exercice en question. Le ratio des frais de gestion est présenté selon un taux annualisé si l'exercice financier compte moins de 12 mois. Le calcul du ratio des frais de gestion est effectué conformément aux règles normalisées prévues par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

« **série T** » désigne les titres de série T8A, T8B et T8C d'un Fonds.

« **titres acquis selon le mode de frais de souscription différé** » désigne les titres de série B, de série BB, de série C, de série CC, de série L, de série T8B et de série T8C d'un Fonds.

« **titres convertibles** » désigne les obligations, les débetures ou les actions privilégiées que leur propriétaire peut échanger contre des actions d'une société.

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.

« **TVH** » désigne la taxe de vente harmonisée imposée en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

« **valeur liquidative** » désigne la valeur liquidative du Fonds.

« **valeur liquidative de la série** » désigne la valeur liquidative d'une série d'un Fonds.

« **valeur liquidative par titre** » désigne la valeur liquidative par titre d'un Fonds.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties :

- la première partie (pages dont la numérotation comprend la lettre « A ») (la « **partie A** ») contient des renseignements généraux sur les organismes de placement collectif (les « OPC ») et sur les Fonds;
- la seconde partie (pages dont la numérotation comprend la lettre « B ») (la « **partie B** ») contient des renseignements propres à chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans la notice annuelle du Fonds, dans le dernier aperçu du Fonds des Fonds, le dernier rapport annuel de gestion sur le rendement du Fonds déposé, tout rapport intermédiaire de gestion sur le rendement du Fonds déposé après la date du rapport annuel de gestion sur le

rendement du Fonds, les derniers états financiers annuels déposés du Fonds et les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire de ce prospectus simplifié en composant sans frais le 1-800-336-9528, ou en vous adressant à votre courtier.

Vous pouvez aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur les sites Internet www.stoneco.com ou www.sedar.com.

QU'EST-CE QU'UN OPC ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN OPC?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est une mise en commun de capitaux investis pour le compte de ses investisseurs. Un gestionnaire de placement professionnel investit les capitaux mis en commun dans un certain nombre de titres (par ex. actions, obligations, ou effets du marché monétaire) conformément à l'objectif de placement de l'OPC. Chaque investisseur est propriétaire d'un pourcentage de la valeur de l'OPC représenté par le nombre de titres qu'il détient dans l'OPC. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des titres (dans le cas d'un Fonds, la « **valeur liquidative par titre** ») d'un OPC peut fluctuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de l'achat.

De quelle façon un OPC est-il structuré?

Un OPC peut être un fonds structuré en fiducie ou un fonds structuré en société. Le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds des industries de croissance, le Fonds de croissance mondiale, le Fonds du marché monétaire et le Fonds EuroPlus sont des OPC distincts. Stone & Co. Corporate Funds Limited est une société de placement à capital variable. La Catégorie croissance de dividendes et la Catégorie ressources plus sont des catégories d'actions de Stone & Co. Corporate Funds Limited et chaque catégorie est considérée comme un OPC distinct aux fins de la *Loi sur les valeurs mobilières* (les « **fonds structurés en société** »).

Vous achetez des « parts » d'un fonds structuré en fiducie et des « actions » d'un fonds structuré en société. Le terme « titres » est utilisé pour désigner, de façon générale, les parts et les actions de l'ensemble des Fonds.

Quels sont les principaux avantages du placement dans un OPC?

- **Commodité** – Les OPC offrent diverses options commodes relatives à l'achat, à la substitution et au retrait.
- **Gestion professionnelle** – Les gestionnaires en placement sont des professionnels qui gèrent les portefeuilles d'un OPC conformément à l'objectif et aux stratégies en matière de placement de l'OPC en question.
- **Diversification** – Les OPC investissent dans un large éventail de valeurs mobilières, de secteurs et de pays, ce qui réduit l'exposition aux risques.
- **Liquidité** – Vous pouvez racheter les titres d'un OPC en tout temps, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- **Administration** – L'ensemble des tâches administratives, y compris la tenue des registres, la garde des actifs de l'OPC, la communication de renseignements aux investisseurs, les renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu et le réinvestissement des distributions sont assumées ou déléguées par le gestionnaire de l'OPC.

De quelle façon les OPC procurent-ils un rendement aux investisseurs?

Un OPC vise à atteindre l'objectif de placement énoncé en structurant les portefeuilles de placement de façon à atteindre un ou plusieurs des objectifs de placement suivants :

- **Préservation du capital** – Un des principaux buts d'un gestionnaire d'OPC est de préserver la valeur initiale de votre placement.
- **Revenu** – Le placement dans des titres doit assurer un revenu régulier, comme des dividendes, des intérêts et des distributions.
- **Croissance du capital** – Les OPC investissent dans des titres en vue d'accroître la valeur du capital.

En règle générale, les placements à rendement plus faible, comme les titres à revenu fixe à court terme, offrent une plus-value du capital limitée et un revenu modéré. Les placements à plus haut rendement, comme les actions, offrent une possibilité de croissance du capital plus élevée, mais ils sont d'ordinaire exposés à des risques plus élevés que les titres à revenu fixe.

Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?

Le risque représente la possibilité que votre placement ait un rendement inférieur à celui prévu ou que vous perdiez de l'argent. Tous les placements, y compris les OPC, comportent des risques liés à une perte d'argent pour les investisseurs. Le degré de risque varie sensiblement d'un OPC à un autre, selon l'objectif et les stratégies en matière de placement de l'OPC.

Selon son objectif et ses stratégies en matière de placement, un OPC détient différents types de placements. Par conséquent, le degré de risque varie. Les risques généraux associés aux OPC incluent les suivants :

Fluctuation des prix – La valeur d'un OPC et de ses titres varie d'un jour à l'autre, en fonction des changements de la valeur des placements d'un OPC. Ces changements de la valeur reflètent l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut augmenter ou diminuer et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de son achat.

Les OPC ne sont pas garantis – Il n'existe aucune garantie de rendement de votre placement dans un OPC, ni aucune assurance que vous récupérerez le montant initial de votre placement lorsque vous ferez racheter vos titres dans un OPC. À la différence des comptes bancaires ou des CPG, les titres d'un OPC ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Les rachats peuvent être suspendus – Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Achats, substitutions et rachats – Suspension des rachats ».

Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC?

Outre les risques généraux associés à un placement dans un OPC, les Fonds pourraient être exposés aux risques décrits ci-dessous. Se reporter aux rubriques « Détails sur le Fonds » figurant dans la partie B pour connaître les principaux risques associés à chaque Fonds, à la date du présent prospectus simplifié.

- **Risques liés à la dépréciation du capital** – Certains OPC visent à générer ou à maximiser le revenu tout en préservant le capital. Dans certaines situations, comme une période de ralentissement des marchés ou de fluctuation des taux d'intérêt, la valeur liquidative d'une série d'un Fonds pourrait être réduite au point que la série d'un Fonds ne soit plus en mesure de préserver le capital. Dans un tel cas,

les distributions sur une série d'un Fonds peuvent comprendre un remboursement de capital et le montant total d'un remboursement de capital fait par une série d'un Fonds au cours d'une année donnée peut excéder le montant de la plus-value non réalisée nette des actifs de la série d'un Fonds pour l'année, et tout remboursement de capital reçu par la série d'un Fonds des placements sous-jacents. Une telle situation peut réduire la valeur liquidative de la série d'un Fonds et avoir une incidence sur sa capacité à générer un revenu futur.

- **Risque de concentration** – En règle générale, les OPC ne peuvent investir plus de 10 % de leurs actifs dans un seul et même émetteur. Si un Fonds investit ou détient plus de 10 % de ses actifs nets dans les titres d'un seul émetteur (y compris le gouvernement et les émetteurs garantis par le gouvernement), le Fonds propose une diversification moindre, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses rendements. La concentration des placements dans un nombre réduit d'émetteurs ou de titres pourrait accroître la volatilité du prix du Fonds et réduire la liquidité du portefeuille du Fonds.
- **Risques liés à la catégorie de société** – Les actions du fonds structuré en société sont émises par catégorie. Chaque catégorie comporte ses propres frais. Si une catégorie du fonds structuré en société n'est pas en mesure d'acquitter ses obligations financières, les autres catégories du fonds structuré en société seraient tenues par la loi inscrits de combler la différence. Une telle situation pourrait diminuer le rendement des placements des autres catégories.
- **Risque de crédit** – Lorsqu'une société ou un gouvernement émettent un titre à revenu fixe ou un titre d'emprunt, il est tenu de verser les intérêts et de rembourser un montant précis à la date d'échéance. Le risque de crédit correspond au risque que la société ou le gouvernement ne s'acquittent pas de leurs obligations. Les émetteurs présentant le moins de risque de crédit sont généralement ceux qui ont obtenu une bonne cote de crédit d'agences de notation officiellement reconnues. En règle générale, les titres à revenu fixe présentant les plus gros risques sont ceux dont les émetteurs ont une faible cote de solvabilité ou aucune cote de solvabilité. Ces titres offrent généralement des taux d'intérêt plus élevés pour compenser le risque accru. Un changement touchant le risque de crédit d'un titre peut avoir une incidence sur sa liquidité, rendant celui-ci plus difficile à vendre.
- **Risque de change** – Les OPC peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les fluctuations du taux de change auront une incidence sur la valeur des titres des Fonds. Si la valeur du dollar canadien augmente par rapport à une devise, la valeur de votre placement en dollars canadiens diminue. De la même façon, si la valeur du dollar canadien diminue par rapport à une devise, la valeur de votre placement en dollars canadiens augmente. Il s'agit du « risque de change », c'est-à-dire de la possibilité qu'une hausse du dollar canadien entraîne une baisse de rendement pour les Canadiens qui effectuent des placements à l'étranger, et qu'une baisse du dollar canadien entraîne une hausse du rendement pour les Canadiens qui effectuent des placements à l'extérieur du Canada.
- **Risques liés aux instruments dérivés** – Un instrument dérivé consiste en un contrat entre deux parties dont la valeur est fondée sur le rendement d'autres placements sous-jacents, comme les actions, les obligations, les devises ou un indice du marché. Les instruments dérivés peuvent se négocier sur un marché hors cote ou sur une bourse. Les contrats à terme, les contrats à livrer et les options constituent des instruments dérivés courants. Les contrats à terme ou à livrer consistent en des contrats visant l'achat ou la vente d'un titre, d'un bien ou d'une devise pour un certain prix à une date future.

Les options confèrent à l'acheteur le droit d'acheter ou de vendre un titre, un bien ou une devise pour un certain prix à une date future éventuelle. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour limiter ou couvrir les pertes pouvant survenir à la suite d'un placement d'un Fonds dans un titre ou de l'exposition aux risques associés aux devises ou au marché. Une telle opération est désignée sous le nom d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition aux risques associés au marché, réduire les coûts d'opérations, offrir une plus grande liquidité ou augmenter

la rapidité des mouvements du portefeuille. Ces placements sont faits à des fins autres que des fins de couverture. Les risques suivants sont liés à l'utilisation des instruments dérivés :

- l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture peut ne pas être efficace;
 - un contrat pour un instrument dérivé peut ne pas être obtenu au moment souhaité par le Fonds pour les raisons suivantes : (i) aucune partie ne souhaite acheter ou vendre un contrat pour des instruments dérivés; ou (ii) les bourses sur lesquelles certains instruments dérivés se négocient peuvent imposer des limites d'opérations quotidiennes sur les contrats à terme, empêchant ainsi le Fonds de conclure un contrat;
 - l'autre partie à un contrat peut ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations et peut manquer à celles-ci;
 - si une bourse interrompt les activités de négociation visant certaines options, un Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider sa position;
 - le coût des contrats pour des instruments dérivés peut augmenter;
 - le prix d'un instrument dérivé peut ne pas refléter adéquatement la valeur d'un titre sous-jacent ou de l'indice;
 - les dispositions relatives au traitement fiscal des instruments dérivés de la Loi de l'impôt ou l'interprétation de celles-ci peuvent changer;
 - un pourcentage important des éléments d'actif du Fonds peuvent être placés en dépôt auprès d'une ou de plusieurs contreparties, ce qui expose le Fonds à un risque de crédit lié à ces contreparties.
- **Risques liés aux titres de participation** – La valeur des titres de participation d'une société est influencée par la situation de la société en question, ce qui comprend les revenus de la société et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Les conditions générales du marché ainsi que la conjoncture économique peuvent aussi avoir un effet sur les cours des titres de participation. La valeur des titres assimilables à des actions, par exemple les bons de souscription et les titres convertibles, peut aussi être touchée par le risque lié aux titres de participation.
 - **Risques liés aux placements étrangers** – Les placements dans des sociétés étrangères situées à l'extérieur du Canada comportent un risque lié à l'incidence des facteurs économiques mondiaux, en plus des fluctuations de la valeur du dollar canadien. Les renseignements relatifs aux sociétés étrangères peuvent être incomplets et ces sociétés peuvent ne pas être assujetties aux mêmes normes, pratiques et règlements en matière de comptabilité, d'audit, de communication des renseignements financiers et de divulgation que les sociétés canadiennes.

Différents facteurs financiers, politiques, sociaux et environnementaux peuvent avoir une forte influence sur la valeur d'un placement du Fonds. Les marchés étrangers peuvent être volatils ou moins liquides, ce qui peut entraîner une fluctuation de la valeur du Fonds supérieure par rapport à un Fonds ayant limité ses placements à des titres canadiens. Les coûts liés à la vente et à l'achat de titres sur les marchés étrangers peuvent être supérieurs à ceux des marchés canadiens.

- **Risques liés aux fiducies d'investissement** – Certains des Fonds investissent dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu ou d'autres fiducies d'investissement qui constituent des instruments de placement et qui ont adopté la structure d'une fiducie plutôt que celle d'une société par actions. Dans la mesure où des réclamations, qu'il s'agisse de réclamations en responsabilité civile contractuelle ou délictuelle ou de réclamations découlant d'une

obligation fiscale ou d'une responsabilité imposée par la loi, formulées contre une fiducie d'investissement ne sont pas réglées par la fiducie, les investisseurs dans la fiducie d'investissement, notamment les Fonds, pourraient être tenus responsables de ces obligations. Les fiducies d'investissement tentent généralement d'écarter le risque de responsabilité civile contractuelle en incluant des dispositions dans leurs conventions selon lesquelles les obligations de la fiducie d'investissement n'auront aucune force exécutoire pour les investisseurs, individuellement. Toutefois, les fiducies d'investissement pourraient être toujours exposées à un risque lié aux réclamations pour dommages-intérêts, par exemple aux réclamations pour préjudice personnel ou pour dommages environnementaux. Certains territoires ont adopté des lois visant à protéger les investisseurs dans des fiducies d'investissement du risque que représente cette responsabilité civile.

La Loi de l'impôt renferme des règles concernant le traitement fiscal des « entités intermédiaires de placement déterminées » ou « EIPD », ce qui comprend certaines fiducies de revenu et certaines sociétés en commandite cotées en bourse. Les EIPD sont imposées au taux d'imposition des sociétés sur le pourcentage de leurs distributions qui correspond à des gains hors portefeuille. De plus, les porteurs de parts des EIPD sont réputés avoir reçu des « dividendes admissibles » correspondant aux gains hors portefeuille, déduction faite de l'impôt sur les distributions connexes versées par l'EIPD, et sont imposés en conséquence. Ces règles visent uniquement les fiducies et les sociétés en commandite qui ont été inscrites à la cote d'une bourse de valeurs après le mois d'octobre 2006 et, en règle générale, ne s'appliqueront qu'à compter de l'année d'imposition 2011 aux fiducies de revenu et aux sociétés en commandite qui étaient déjà inscrites à la cote d'une bourse de valeurs le 31 octobre 2006, sauf si la croissance de celles-ci excède la limite permise pour la « croissance normale ». Dans la mesure où un organisme de placement collectif investit dans une fiducie de revenu ou dans une société en commandite à laquelle s'appliquent ces règles, le rendement après impôt pour les investisseurs pourrait être moindre.

- **Risques liés au taux d'intérêt** – Un Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe, comme des obligations et des instruments du marché monétaire; par conséquent, il est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt sont en hausse, la valeur de ces placements diminue et lorsque les taux d'intérêt sont en baisse, elle augmente. En outre, les titres à revenu fixe d'une plus longue durée à l'échéance sont d'ordinaire plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.
- **Risques liés à un rachat important** – Certains investisseurs peuvent détenir un grand nombre de titres d'un Fonds. Si ces investisseurs demandent le rachat des titres d'un Fonds, celui-ci peut-être tenu de vendre certains titres de son portefeuille afin de régler ces rachats. Par conséquent, les titres d'un portefeuille peuvent être vendus à un prix défavorable.
- **Risques liés à la liquidité** – La liquidité correspond à la facilité avec laquelle un Fonds peut convertir ses placements en espèces. Un placement pourrait être moins liquide s'il n'est pas activement négocié ou s'il est assujéti à des restrictions sur les bourses où les opérations sur ce placement sont effectuées. La valeur des placements peu liquides peut faire l'objet de fluctuations importantes.
- **Risques liés au marché** – La valeur des titres peut être influencée par la conjoncture du marché boursier, plutôt que par le rendement de chaque société. La conjoncture économique générale et la situation financière ont un effet sur la valeur sur le marché. Les facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent également avoir une incidence sur la valeur d'un placement.
- **Risques liés au secteur** – Les changements touchant un secteur industriel ou commercial particulier auront une incidence sur les placements d'un Fonds qui sont fortement concentrés dans ce même secteur.

- **Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres** – Un Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres d'une manière conforme à son objectif de placement, ses stratégies de placement et dans la mesure autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête temporairement ses titres du portefeuille à un emprunteur et le Fonds peut demander que le titre lui soit remis en tout temps. Pendant que les titres sont prêtés, l'emprunteur consent au Fonds une garantie composée d'espèces et/ou d'autres titres.

Dans une opération de mise en pension de titres, le Fonds vend à un tiers des titres du portefeuille moyennant une contrepartie en espèces et accepte en même temps de racheter les titres à une date ultérieure à un prix convenu au moyen de la somme qu'il a reçue du tiers. Le Fonds conserve ainsi son exposition aux fluctuations de la valeur des titres du portefeuille et reçoit en même temps une rémunération pour sa participation à l'opération de mise en pension.

Dans une opération de prise en pension de titres, le Fonds achète des titres d'un tiers et convient de les lui revendre à une date ultérieure à un prix convenu. La différence entre le prix d'achat des titres et le prix de revente des titres procure au Fonds un revenu additionnel.

Les risques associés à ce genre d'opérations surviennent si la contrepartie manque à ses obligations ou fait faillite et que le Fonds subit des pertes ou délais dans le recouvrement de son investissement. Dans le cas d'une opération de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le Fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus s'est accrue par rapport à la valeur des liquidités ou de la garantie qu'il détient. Dans le cas d'une opération de prise en pension de titres, le Fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés a diminué par rapport à la valeur des liquidités ou de la garantie qu'il détient.

Afin de minimiser les risques :

- le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations à moins que la valeur des titres liquides est égale à un minimum de 102 % de la valeur marchande des titres vendus, achetés ou prêtés, selon le cas;
 - le Fonds ne conclut pas des opérations de mise en pension et de prêt de titres si, immédiatement par la suite, la valeur marchande totale des titres prêtés par le Fonds et qui ne lui ont pas encore été rendus et qui n'ont pas encore été rachetés dépasse 50 % (en fonction de la conjoncture) de l'actif total du Fonds, à l'exclusion des liquidités qu'il détient;
 - ce genre d'opérations n'est conclu qu'avec des contreparties qui disposent des ressources nécessaires et qui sont financièrement solides pour honorer leurs obligations aux termes de l'entente.
- **Risques liés aux séries** – Tous les Fonds sont offerts en plus d'une série de titres. Chaque série comporte ses propres frais, que le Fonds comptabilise séparément. Si une série ne peut pas honorer ses obligations financières, les autres séries sont juridiquement tenues de combler la différence.
 - **Risques liés aux petites sociétés** – La capitalisation est une mesure de la valeur d'une société. On l'obtient en multipliant le cours actuel de l'action d'une société par le nombre d'actions émises par la société. Les sociétés à petite capitalisation sont, dans l'ensemble, moins stables que les sociétés à grande capitalisation en raison de plusieurs facteurs, notamment les ressources financières limitées et un volume de négociation moindre. Par conséquent, les titres de sociétés de petite capitalisation sont davantage susceptibles d'être exposés à la volatilité.

Méthode de classement des risques

La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écart types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écart types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Chaque fonds se voit attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes :

- **Faible** – pour les fonds dont le niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds du marché monétaire et des fonds à revenu fixe canadiens;
- **Faible à moyen** – pour les fonds dont le niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds équilibrés et/ou dans des fonds à revenu fixe internationaux ou de sociétés;
- **Moyen** – pour les fonds dont le niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des portefeuilles d'actions qui est fait dans plusieurs titres de participation canadiens et/ou internationaux à forte capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les fonds dont le niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant de régions ou de secteurs d'activité en particulier;
- **Élevé** – pour les fonds dont le niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans un portefeuille d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant de régions ou de secteurs d'activité en particulier qui sont assujettis à un risque de perte élevé.

Le gestionnaire effectue cette analyse des risques annuellement, ou plus fréquemment si la stratégie en matière de placement ou l'objectif de placement a été modifié. On peut obtenir sans frais un exemplaire de la méthode qu'utilise le gestionnaire pour déterminer le degré de risque d'un Fonds en téléphonant au 1-800-336-9528 ou en envoyant un courriel à l'adresse clientservices@stoneco.com ou encore en écrivant au gestionnaire, au 36 Toronto Street, bureau 710, Toronto (Ontario) M5C 2C5.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS

GESTIONNAIRE Stone Asset Management Limited 36 Toronto Street, bureau 710 Toronto (Ontario) M5C 2C5	Le gestionnaire est responsable de l'ensemble des activités et de l'exploitation de chaque Fonds. Il offre ou assure la prestation de services comptables, de services de communication de renseignements aux porteurs de titres et d'autres services d'administration.
---	---

<p>FIDUCIAIRE</p> <p>Stone Asset Management Limited Toronto (Ontario)</p>	<p>Le fiduciaire détient le titre de propriété dans les Fonds pour le compte des investisseurs conformément aux modalités des déclarations de fiducie des Fonds.</p>
<p>CONSEILLER EN VALEURS</p> <p>Stone Asset Management Limited Toronto (Ontario)</p>	<p>Le conseiller en valeurs fournit ou fait en sorte de fournir des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Le conseiller en valeurs a recours aux services de sous-conseillers en valeurs à l'occasion pour fournir des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds.</p>
<p>SOUS-CONSEILLERS EN VALEURS</p> <p>Aviva Investors Canada Inc. Toronto (Ontario)</p> <p>Rathbone Unit Trust Management Limited Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Marret est le sous-conseiller en valeurs pour le volet titres à revenu fixe du Fonds de croissance et de revenu.</p> <p>Sous-conseiller en valeurs pour le Fonds EuroPlus et le Fonds de croissance mondiale. Rathbone Unit Trust Management Limited n'est pas un conseiller inscrit en Ontario. Il pourrait vous être difficile de faire valoir vos droits contre Rathbone Unit Trust Management Limited, puisqu'il s'agit d'un résident de l'extérieur du Canada et que la totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur du pays. Toutefois, Stone Asset Management Limited a accepté d'être responsable de toute perte subie si Rathbone Unit Trust Management Limited, sous-conseiller en valeurs, ne satisfait pas aux normes de diligence dans la prestation de ses services à l'un ou l'autre des Fonds.</p>
<p>DÉPOSITAIRE</p> <p>Compagnie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire est chargé de garder les actifs des Fonds en dépôt. Il peut retenir les services de sous-dépositaires en vue de détenir les placements des Fonds.</p>
<p>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</p> <p>International Financial Data Services (Canada) Ltd. Toronto (Ontario)</p>	<p>L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres tient un registre des porteurs de titres, traite les ordres, délivre les relevés de compte et les avis d'exécution et émet les relevés annuels aux fins d'impôt aux porteurs de titres.</p>
<p>AUDITEUR</p> <p>PricewaterhouseCoopers s.r.l. Toronto (Ontario)</p>	<p>Les auditeurs sont chargés de l'audit des états financiers annuels du Fonds et de la confirmation aux porteurs de titres de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Même si l'approbation des porteurs de titres ne sera pas obtenue avant de changer l'auditeur d'un Fonds, les porteurs de titres recevront un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement.</p>

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT	<p>Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>, les Fonds ont un comité d'examen indépendant. Le mandat du comité d'examen indépendant est d'examiner les politiques et les procédures écrites à l'égard des conflits d'intérêts mettant en cause le Fonds et de donner ses commentaires à ce sujet et d'examiner et, dans certains cas, d'approuver les questions relatives aux conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire.</p> <p>Le comité d'examen indépendant établit un rapport annuel sur ses activités à l'intention des porteurs de titres. Ce rapport pourra être consulté sur notre site Web à l'adresse www.stoneco.com ou un exemplaire pourra être obtenu gratuitement en composant sans frais le 1-800-336-9528.</p> <p>Des renseignements supplémentaires sur le comité d'examen indépendant, y compris le nombre de ses membres, sont fournis dans la notice annuelle.</p>
------------------------------------	---

Chaque fonds qui investit dans un fonds sous-jacent géré par nous ou par un membre du même groupe que nous ou une personne qui a un lien avec nous ne sera pas autorisé à exercer les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans le fonds sous-jacent. Toutefois, nous pouvons faire en sorte que vous soyez autorisé à exercer les droits de vote rattachés à votre participation dans ces titres.

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS

Il est possible d'acheter, de substituer ou de racheter les titres des Fonds par le truchement de courtiers inscrits au Canada. Le prix d'achat, de substitution ou de rachat des titres est établi en fonction de la valeur liquidative par titre. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce que la valeur liquidative? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de calcul de la valeur liquidative par titre pour chaque série de titres.

Description des titres

Chaque Fonds est autorisé à avoir un nombre illimité de séries de titres et peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série.

La contrepartie que vous et d'autres investisseurs payez pour acheter les titres d'une série est comptabilisée par série dans les registres administratifs de votre Fonds. Toutefois, les éléments d'actif de l'ensemble des séries sont regroupés pour créer un seul portefeuille aux fins des placements.

Séries A, B, C et L

Chaque Fonds (à l'exception du Fonds de croissance et de revenu) offre des titres de série A, de série B et de série C et chaque Fonds offre des titres de série L. Les titres de série A, de série B, de série C et de série L représentent chacune une option d'achat distincte. L'option d'achat choisie aura une incidence sur les frais versés ainsi que sur le montant de la contrepartie reçue par votre courtier et votre conseiller financier. Les nouveaux titres de série B et de série C sont fermés aux nouveaux achats.

Série A – Option relative à des frais de souscription initiaux

Si vous achetez des titres de série A d'un Fonds, vous négociez, au moment de l'achat, des frais de souscription avec votre courtier correspondant à un maximum de 5 % du montant total des titres de série A achetés, le solde étant investi dans le Fonds. Dans le cas du Fonds du marché monétaire, les frais de souscription négociables correspondent à un maximum de 2 %.

Série B – Option relative à des frais de souscription différés

Au moment de l'achat, le montant total de votre achat est investi dans un Fonds et nous versons à votre courtier une commission correspondant à 5 % du montant de votre placement. Vous acquittez des frais de rachat selon une échelle décroissante, si vous rachetez des titres dans les sept ans suivant l'achat. Se reporter à la rubrique « Méthode de calcul des frais de rachat » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Les titres de série B de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu) sont fermés aux nouveaux achats. Cette fermeture s'applique aux achats faits dans le cadre des programmes préexistants suivants :

- a) le Plan d'épargne de Stone & Cie, dans le cadre duquel un investisseur achète automatiquement des titres de série B de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu);
- b) le programme d'échange automatique de Stone & Cie, dans le cadre duquel des titres d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement échangés contre des titres de série B de chacun des Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu);
- c) un plan dans le cadre duquel les distributions d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement utilisées pour acheter des titres de série B de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu).

Le gestionnaire pourrait choisir d'autoriser de nouveau l'achat de titres de série B de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu) dans l'avenir.

Série C – Option relatives à des frais de souscription réduits différés

Au moment de l'achat, le montant total de votre achat est investi dans un Fonds et nous versons à votre courtier une commission correspondant à 2 % du montant de votre placement. Vous versez des frais de rachat selon une échelle décroissante, si vous rachetez des titres dans les trois ans suivant l'achat. Se reporter à la rubrique « Méthode de calcul des frais de rachat » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Les titres de série C de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu) sont fermés aux nouveaux achats. Cette fermeture s'applique aux achats faits dans le cadre des programmes préexistants suivants :

- a) le Plan d'épargne de Stone & Cie, dans le cadre duquel un investisseur achète automatiquement des titres de série C de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu);
- b) le programme d'échange automatique de Stone & Cie, dans le cadre duquel des titres d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement échangés contre des titres de série C de chacun des Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu);
- c) un plan dans le cadre duquel les distributions d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement utilisées pour acheter des titres de série C de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu).

Le gestionnaire pourrait choisir d'autoriser de nouveau l'achat de titres de série C de chaque Fonds (sauf le Fonds de croissance et de revenu) dans l'avenir.

Série L – Option relative à des frais de souscription réduit

Au moment de l'achat, le montant total de votre achat est investi dans un Fonds et nous versons à votre courtier une commission correspondant à 3 % du montant de votre placement. Vous versez des frais de rachat selon une échelle décroissante si vous faites racheter des titres dans les trois ans suivant l'achat. Se reporter à la rubrique « Méthode de calcul des frais de rachat » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Séries AA, BB et CC

Le Fonds de croissance et de revenu offre des titres de série AA, de série BB et de série CC, qui confèrent les mêmes droits et privilèges et qui ont les mêmes caractéristiques que les titres de série A, de série B et de série C, respectivement.

Les titres des séries BB et CC de chaque Fonds sont fermés aux nouveaux achats. Cette fermeture s'applique aux achats faits dans le cadre des programmes préexistants suivants :

- a) le Plan d'épargne de Stone & Cie, dans le cadre duquel un investisseur achète automatiquement des titres des séries BB et CC du Fonds de croissance et de revenu;
- b) le programme d'échange automatique de Stone & Cie, dans le cadre duquel des titres d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement échangés contre des titres des séries BB et CC du Fonds de croissance et de revenu;
- c) un plan dans le cadre duquel les distributions d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement utilisées pour acheter des titres des séries BB et CC du Fonds de croissance et de revenu.

Le gestionnaire pourrait choisir d'autoriser de nouveau l'achat de titres des séries BB et CC du Fonds de croissance et de revenu dans l'avenir.

Séries T8A, T8B et T8C

La Catégorie croissance de dividendes, le Fonds de croissance et de revenu, le Fonds d'actions, le Fonds de croissance mondiale et le Fonds EuroPlus offrent des titres de série T8A, de série T8B et de série T8C à l'ensemble des investisseurs. La série T comporte les mêmes options d'achat que la série A, la série B et la série C ci-dessous, mais elle a une politique en matière de distributions différente. Les titres de série T sont conçus pour les investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions périodiques.

Les titres de série T8B et de série T8C de la Catégorie Croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale et du Fonds EuroPlus sont fermés aux nouveaux achats. Cette fermeture s'applique aux achats faits aux termes des programmes préexistants suivants :

- a) le Plan d'épargne de Stone & Cie, dans le cadre duquel un investisseur achète automatiquement des titres de série T8B et de série T8C de la Catégorie croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale et du Fonds EuroPlus;
- b) le programme d'échange automatique de Stone & Cie, dans le cadre duquel des titres d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement échangés contre des titres de série T8B et de série T8C de la Catégorie croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale et du Fonds EuroPlus;

- c) un plan dans le cadre duquel les distributions d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire (ou par un membre du même groupe que lui) sont automatiquement utilisées pour acheter des titres de série T8B et de série T8C de la Catégorie croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale et du Fonds EuroPlus.

Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau l'achat de titres de série T8B et de série T8C de la Catégorie croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions, du Fonds de croissance mondiale et du Fonds EuroPlus dans l'avenir.

Série F

Chaque Fonds (à l'exception du Fonds du marché monétaire, de la Catégorie ressources plus) offre des titres de série F. Les parts de série F du Fonds de croissance et de revenu sont fermées aux nouveaux achats. Avec prise d'effet le 7 septembre 2012 ou vers cette date, les parts de série F du Fonds de croissance et de revenu porteront la nouvelle désignation parts de série FF. La nouvelle désignation est automatique. Après le changement de désignation, les investisseurs détiendront des parts de série FF de valeur égale à celle des parts série F qu'ils détenaient avant la nouvelle désignation.

Les titres de série F sont offerts aux investisseurs qui participent au programme fondé sur la commission par le truchement de leur courtier et dont le courtier a signé une convention relative aux titres de série F avec nous. Au lieu de payer une commission de souscription et des frais de service, ces investisseurs versent une commission annuelle à leur courtier afin d'obtenir des conseils en matière de placement et d'autres services. Nous ne versons aucune commission de souscription ou frais de service aux courtiers à l'égard des titres de série F, ce qui signifie que nous pouvons exiger des frais de gestion moins élevés.

Si vous n'avez plus le droit de détenir de titres de série F, vous pouvez convertir vos titres de série F en titres de série A du même Fonds, suivant un préavis de 30 jours, sauf si vous nous avisez au cours de la période d'avis, et démontrez, à notre appréciation, que vous continuez d'avoir le droit ou que vous avez à nouveau le droit, de détenir des titres de série F.

Série FF

Le Fonds de croissance et de revenu offre des titres de série FF, qui confèrent les mêmes droits et privilèges et qui ont les mêmes caractéristiques que les titres de série F. Si vous n'avez plus le droit de détenir de titres de série FF du Fonds de croissance et de revenu, il se peut que nous convertissions vos titres de série FF en titres de série AA du Fonds de croissance et de revenu en vous donnant un préavis de 30 jours, à moins que vous nous avisiez, au cours de cette période de 30 jours, et démontriez, à notre appréciation, que vous continuez d'avoir le droit ou que vous avez de nouveau le droit, de détenir des titres de série FF.

Valeur liquidative

Qu'est-ce que la valeur liquidative?

La valeur d'un OPC est sa valeur liquidative (la « **valeur liquidative** ») du Fonds. Chaque série de titres d'un Fonds possède une valeur liquidative distincte. La valeur liquidative par série d'un Fonds est calculée en tenant compte de sa quote-part de l'actif du Fonds, déduction faite du passif total du Fonds attribué à cette série.

Quote-part de l'actif total du Fonds - Passif attribué à cette série = Valeur liquidative de la série

La valeur liquidative par titre correspond à la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de titres de cette série en circulation. La valeur liquidative de chaque série de titres d'un Fonds est calculée à la fermeture des bureaux pour chaque jour où la TSX est en activité.

Valeur liquidative de la série ÷ Nombre total des titres en circulation de la série = Valeur liquidative par titre

Placement minimal

Le tableau suivant présente le placement minimal exigé pour l'achat de titres des Fonds :

Séries	Placement initial	Placement supplémentaire	Plan d'épargne de Stone & Cie* ²⁾
Séries AA, BB, CC, F ¹⁾ et FF – Fonds de croissance et de revenu	5 000 \$	25 \$	25 \$
Séries A, B, C, F et L – tous les autres Fonds	1 000 \$	25 \$	25 \$
Séries T8A, T8B et T8C – tous les Fonds	5 000 \$	25 \$	25 \$

* 1) Avec prise d'effet le 7 septembre 2012 ou vers cette date, les parts de série F du Fonds de croissance et de revenu porteront la nouvelle désignation parts de série FF.

2) Aucun placement initial minimal n'est exigé à l'égard des investisseurs qui participent au Plan d'épargne de Stone & Cie.

Traitement de votre ordre d'achat

Si nous recevons un ordre d'achat avant 16 h (heure de Toronto) ou à un autre moment avant la fermeture de la TSX lors d'un jour ouvrable, l'ordre d'achat sera traité à la valeur liquidative par titre calculée à la fermeture des bureaux ce jour-là. Si nous recevons l'ordre d'achat après 16 h (heure de Toronto) ou à un autre moment avant la fermeture de la TSX lors d'un jour ouvrable ou en tout temps lors d'un jour non ouvrable, l'ordre sera réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant et sera traité à la valeur liquidative par titre calculée à la fermeture des bureaux le jour réputé de réception.

Sauf comme il est prévu ci-dessous, votre courtier doit nous faire parvenir l'ordre d'achat, ainsi que le paiement, le même jour où l'ordre est reçu. Si le courtier reçoit l'ordre lors d'un jour ouvrable après 16 h (heure de Toronto) ou après la fermeture de la TSX, selon la première de ces éventualités à survenir, ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le courtier doit nous faire parvenir l'ordre le jour ouvrable suivant. Dans la mesure du possible, le courtier est tenu de transmettre l'ordre d'achat par service de courrier ou par voie télégraphique afin que nous le recevions le plus rapidement possible. Les frais de transmission de l'ordre d'achat sont assumés par le courtier.

Si nous ne recevons pas le paiement intégral de l'ordre d'achat et tous les documents nécessaires dans les trois jours ouvrables qui suivent la date à laquelle le prix des titres est établi ou si vous payez les titres du Fonds par chèque ou par tout autre mode de paiement, qui n'est pas honoré, nous rachèterons vos titres le jour ouvrable suivant ou le jour où le Fonds apprendra pour la première fois que le mode de paiement ne sera pas honoré. Le produit du rachat servira à payer le solde dû au Fonds pour l'achat. De par la législation en valeurs mobilières, le Fonds est tenu de conserver tout produit excédentaire. Les insuffisances, de même que tous les frais connexes engagés, seront payables par votre courtier. Votre courtier pourra recouvrer cette somme, majorée des frais

connexes, auprès de vous. Si vous n'avez pas eu recours aux services d'un courtier, nous aurons alors le droit de recouvrer toute insuffisance ainsi que les frais connexes directement auprès de vous.

Nous avons le droit d'accepter ou de rejeter tout ordre d'achat de titres, mais nous devons prendre la décision de rejeter une souscription le jour ouvrable suivant la réception d'un ordre accompagné de tous les documents nécessaires. Si nous rejetons un ordre d'achat, toute somme reçue avec cet ordre sera retournée immédiatement sans intérêt.

Si un chèque donné en paiement des titres d'un Fonds fait l'objet d'un refus de paiement par votre banque ou votre institution financière pour une raison quelconque, des frais de service pourraient être exigés. Nous pouvons racheter des titres détenus dans votre compte pour acquitter le paiement de ces frais.

Il n'est pas émis de certificat relativement à des titres d'un Fonds.

Marche à suivre pour la substitution des titres d'un Fonds

Vous pouvez substituer vos titres d'un Fonds à l'autre, tout en conservant la même série; substituer des titres de série au sein d'un même Fonds; ou changer de Fonds et de série au même moment, sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Substitution entre les séries ». Si vous substituez le Fonds et la série au même moment, vous pourriez être assujéti à des frais de substitution. Se reporter à la rubrique « Frais de substitution » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. D'autres frais peuvent s'appliquer si l'opération est réalisée dans les 90 jours suivant l'achat initial. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. Vous pourriez également devoir acquitter des frais de rachat. Se reporter à la rubrique « Frais payables directement par vous – Frais de rachat » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Substitution entre les Fonds

Vous pouvez substituer des titres d'un Fonds pour des titres d'un autre Fonds en tout temps, sous réserve des règles et des critères énumérés ci-dessous.

Vous pouvez substituer des titres d'un fonds structuré en fiducie à ceux d'un autre fonds structuré en fiducie, d'un fonds structuré en société à un fonds structuré en fiducie et d'un fonds structuré en fiducie à un fonds structuré en société par le truchement d'un rachat de titres d'un Fonds et l'achat de titres d'un autre Fonds. Ces substitutions donnent lieu à une disposition et peuvent occasionner un gain ou une perte en capital aux fins fiscales. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

Vous pouvez substituer des titres d'un fonds structuré en société à ceux d'un autre fonds structuré en société par le truchement d'un échange d'actions d'un fonds structuré en société contre des actions d'un autre fonds structuré en société. Les substitutions effectuées entre des fonds structurés en société ne sont pas considérées comme une disposition aux fins fiscales. Des frais de substitution peuvent s'appliquer. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais de substitution » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. D'autres frais peuvent s'appliquer si la substitution a lieu dans les 90 jours suivant l'achat initial. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Substitution entre les séries

En plus d'une substitution d'un Fonds à l'autre, vous pouvez changer de série au sein d'un même Fonds. Le tableau ci-dessous présente les changements autorisés entre les séries au sein d'un même Fonds :

de la série	à la série							
	A, AA	B, BB	C, CC	F, FF	L	T8A	T8B	T8C
A, AA	s.o.	Non	Non	Oui ¹⁾	Non	Oui	Non	Non
B, BB	Oui ²⁾	s.o.	Non	Oui ^{1), 2)}	Non	Oui ²⁾	Non	Non
C, CC	Oui ²⁾	Non	s.o.	Oui ^{1), 2)}	Non	Oui ²⁾	Non	Non
F, FF	Oui	Non	Non	s.o.	Non	Oui	Non	Non
L	Oui ²⁾	Non	Non	Oui ^{1), 2)}	s.o.	Oui ²⁾	Non	Non
T8A	Oui	Non	Non	Oui ¹⁾	Non	s.o.	Non	Non
T8B	Oui ²⁾	Oui	Non	Oui ^{1), 2)}	Non	Oui ²⁾	s.o.	Non
T8C	Oui ²⁾	Non	Oui	Oui ^{1), 2)}	Non	Oui ²⁾	Non	s.o.

Notes :

- 1) Vous devez être admissible à l'achat de titres dans cette série.
- 2) Des frais de rachat peuvent s'appliquer.

Une substitution de titres de série B, BB, C, CC, L, T8B et T8C pour des titres de série A, AA ou de série T8A se traduira par le versement de frais de service plus élevés à votre courtier, mais par des frais de gestion inférieurs pour le Fonds en raison des attributs différents de ces séries.

Frais de substitution

Votre courtier peut exiger des frais pouvant correspondre à un maximum de 2 % de la valeur des titres faisant l'objet d'une substitution.

Si nous avons établi que vous n'avez plus de droit de détenir des titres de série F d'un Fonds (ou des parts de série FF du Fonds de croissance et de revenu) et que nous remplaçons vos titres de série F (ou des parts de série FF du Fonds de croissance et de revenu) pour des titres de série A du même Fonds (ou des parts de série AA du Fonds de croissance et de revenu), aucuns frais de substitution ne seront exigés.

Des frais d'opérations à court terme peuvent être exigés en plus des frais de substitution, si vous substituez les titres après une certaine période de temps. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. Des frais de rachat peuvent également être exigés, si vous effectuez une substitution entre certaines séries. Se reporter à la rubrique « Substitution entre les séries » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Opérations à court terme excessives

En règle générale, le Fonds constitue un placement à long terme. Certains investisseurs pourraient chercher à effectuer des opérations ou des substitutions fréquemment dans le but de tirer avantage de l'écart entre la valeur liquidative du Fonds et la valeur des titres en portefeuille du Fonds. Cette activité est parfois appelée « synchronisation du marché » (*market timing*). Les opérations de substitution fréquentes visant à synchroniser le marché peuvent nuire au rendement d'un Fonds, en l'obligeant à conserver les liquidités ou à se défaire de placements pour satisfaire aux demandes de rachat, ce qui a des répercussions sur tous les investisseurs du

Fonds. Nous combinons différentes mesures pour repérer et empêcher les activités de synchronisation du marché, notamment la surveillance des activités du marché dans les comptes de nos clients et, de ce fait, le refus de certaines opérations, et l'imposition de frais d'opérations à court terme.

Frais d'opérations à court terme

Si vous rachetez ou substituez des titres d'un Fonds (à l'exception du Fonds du marché monétaire) dans les 90 jours suivant l'achat, vous devrez acquitter des frais d'opérations à court terme correspondant à 2 % de la valeur des titres rachetés ou substitués. Nous pouvons renoncer à ces frais à notre gré, dans des circonstances particulières. Ces frais ne s'appliquent pas aux titres achetés dans le cadre de régimes systématiques (comme le « Plan d'épargne Stone & Cie » ainsi que le « Plan de revenu personnalisé de Stone & Cie »). Une substitution constitue un rachat de titres d'un Fonds et l'achat simultané de titres d'un autre Fonds. Les frais d'opérations à court terme sont versés au Fonds auprès duquel les titres sont rachetés ou substitués et s'ajoutent aux autres frais de rachat ou de substitution qui peuvent être exigés.

Comment obtenir le rachat de titres des Fonds?

Vous pouvez demander le rachat de vos titres d'un Fonds par le truchement de votre courtier. Le montant que vous recevrez correspond à la valeur liquidative des titres rachetés, déduction faite des frais de rachat, des frais d'opérations à court terme et/ou des retenues fiscales qui peuvent s'appliquer. Se reporter à la rubrique « Méthode de calcul des frais de rachat » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Vous pouvez racheter des titres d'un Fonds lors d'un jour ouvrable en remplissant un ordre de rachat. Un ordre de rachat que nous recevons lors d'un jour ouvrable avant 16 h (heure de Toronto) ou avant la fermeture de la TSX, selon la première de ces éventualités à survenir, sera traité à la valeur liquidative par titre calculée à la fermeture des bureaux ce jour-là. Un ordre de rachat que nous recevons un jour ouvrable après 16 h (heure de Toronto) ou après la fermeture de la TSX, selon la première des éventualités à survenir, ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable sera réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant et sera traité à la valeur liquidative par titre calculée à la fermeture des bureaux le jour réputé de réception.

Sauf dans les cas prévus à la phrase suivante, si un ordre de rachat est donné à votre courtier, celui-ci nous le transmet le jour même où il reçoit l'ordre de rachat. Si le courtier reçoit l'ordre de rachat un jour ouvrable après 16 h (heure de Toronto) ou après la fermeture de la TSX, selon la première des éventualités à survenir, ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le courtier doit nous transmettre l'ordre le jour ouvrable suivant. Dans la mesure du possible, un courtier est tenu de transmettre l'ordre de rachat par service de courrier ou par voie télégraphique pour s'assurer que nous le recevons le plus rapidement possible. Les frais de transmission de l'ordre sont assumés par le courtier.

Afin de vous protéger, votre signature sur un ordre de rachat doit être garantie par une banque, une société de fiducie ou un courtier. Cette procédure doit être suivie à la lettre. D'autres documents peuvent être exigés lorsqu'il s'agit d'une personne morale ou d'un compte qui n'est pas immatriculé au nom d'une personne physique.

Si tous les documents de rachat nécessaires ont été remplis et envoyés de façon appropriée avec l'ordre de rachat, le montant de rachat sera versé dans les trois jours ouvrables à compter du jour ouvrable où l'ordre de rachat est traité.

Si nous ne recevons pas l'ensemble des documents nécessaires pour donner suite à l'ordre de rachat dans les dix jours ouvrables, nous rachèterons vos titres au plus tard à 16 h (heure de Toronto) le dixième jour ouvrable. Si le produit de la vente est supérieur au montant du rachat, le Fonds a le droit de conserver la différence. Si le produit de la vente est inférieur au montant du rachat, votre courtier sera tenu de verser la différence au Fonds, majoré des dépenses, auprès de vous. Si aucun courtier n'a participé, nous avons le droit de recouvrer ces montants auprès de vous.

Si vous détenez votre placement dans le Fonds dans le cadre d'un régime enregistré, le montant de rachat sera versé au fiduciaire du régime, puisque les formules d'impôt nécessaires doivent être préparées.

Quand un Fonds peut-il racheter des titres?

Un Fonds a le droit de racheter vos titres lorsque la valeur de votre placement dans ce Fonds est inférieure à 1 000 \$ CA. Le Fonds donne un préavis écrit de 30 jours pour effectuer un autre placement. Si votre compte demeure inférieur à 1 000 \$, nous pouvons racheter le compte. Si, par suite d'un rachat partiel de titres, la valeur de votre placement dans un Fonds tombe à moins de 1 000 \$ CA, ce Fonds a le droit de racheter automatiquement le solde des titres.

Méthode de calcul des frais de rachat

Si vous rachetez des titres de série B, de série BB, de série C, de série CC, de série L, de série T8B ou de série T8C, des frais de rachat peuvent être exigés. Le montant des frais de rachat est établi en fonction du montant payé pour les titres et il diminue progressivement selon le nombre d'année pendant lesquelles les titres sont détenus. Se reporter à la rubrique « Frais payables directement par vous » ci-dessous.

Les titres émis suivant le réinvestissement automatique des distributions d'un Fonds sont réputés avoir été émis à la date d'émission des titres à laquelle ils se rapportent. Aux fins du calcul des frais de rachat, les titres émis en premier, ou réputés être émis en premier, seront rachetés en premier.

Aucuns frais de rachat ne seront exigés à l'égard de ce qui suit :

- rachat de titres qui sont admissibles à un rachat sans frais (décrits ci-dessous);
- rachat de vos titres de série B, de série BB ou de série T8B plus de sept (7) ans après la date initiale de l'achat;
- rachat de vos titres de série C, de série CC, de série L ou de série T8C plus de trois (3) ans après la date initiale de l'achat;
- certaines substitutions entre les séries au sein d'un même Fonds. Se reporter à la rubrique « Substitution entre les séries ».

Le rachat sans frais des titres acquis selon le mode de frais de souscription différé (à l'exception des séries L) correspond à ce qui suit :

- 10 % des titres acquis selon le mode de frais de souscription différé que vous détenez au 31 décembre de l'année civile précédente, **majorés de**
- 10 % du coût des titres acquis selon le mode de frais de souscription différé que vous avez achetés au cours de l'année civile en cours ou avant la date de rachat, au prorata selon le nombre de jours restants jusqu'à la fin de l'année, **moins**
- les distributions ou dividendes au comptant versés au cours de l'année civile précédente, **moins**
- le coût des titres acquis selon le mode de frais de souscription différé rachetés par vous au cours de l'année civile, avant la date de rachat.

Toute tranche inutilisée du rachat sans frais ne peut être reportée à une année ultérieure. Si vous substituez votre placement dans des titres d'un Fonds pour des titres d'un autre Fonds, le montant du rachat sans frais pouvant être alloué aux titres faisant l'objet d'un échange sera transféré sur une base proportionnelle.

Il n'y a pas de rachat sans frais pour les titres de série L.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la méthode de calcul des frais de rachat, se reporter à la notice annuelle.

Suspension des rachats

Nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter des titres pendant toute la période ou une partie de la période pendant laquelle la suspension est autorisée par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou si les opérations de négociation normales sont suspendues à une bourse à laquelle se négocient des valeurs, des options ou des contrats à terme au Canada ou à l'étranger où des titres sont inscrits et affichés aux fins de négociation, ou pour lesquelles des instruments dérivés représentent plus de 50 % de la valeur ou de la valeur sous-jacente de l'actif total du Fonds sans provision pour pertes sur placements, et si ces titres ou certains instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou sur un autre marché qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Fonds.

Pendant une période de suspension, il n'y aura aucun calcul de la valeur liquidative par titre et le Fonds n'aura pas le droit d'émettre des titres. Le calcul de la valeur liquidative par titre sera repris le premier jour au cours duquel la situation qui donnait lieu à la suspension a cessé, s'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Advenant une telle suspension, a) un porteur de titres qui a fait une demande de rachat peut annuler sa demande (si le porteur de titres ne retire pas sa demande de rachat avant la fin de la période de suspension, le porteur de titres recevra un paiement fondé sur la première valeur liquidative par titre déterminée après la levée de la période de suspension) et b) un porteur de titres qui a fait une demande d'achat peut annuler sa demande ou recevoir des titres dont la valeur est fondée sur la première valeur liquidative par titre déterminée après la levée de la suspension.

SERVICES FACULTATIFS

Régimes enregistrés de Stone & Cie : Au moment d'investir dans les Fonds, nous pouvons établir un REER (régime enregistré d'épargne-retraite), un CRI (compte de retraite immobilisé), un FERR (fonds enregistré d'épargne-retraite), un FRV (fonds de revenu viager) et un CELI (compte d'épargne libre d'impôt). Aucuns frais ne sont payables à l'égard de ces régimes. Vous trouverez plus de précisions sur les régimes enregistrés de Stone & Cie sur le formulaire de demande, dont vous pouvez vous procurer un exemplaire auprès de nous ou de votre courtier.

Plan d'épargne de Stone & Cie : Le « Plan d'épargne Stone & Cie » vous permet d'acheter périodiquement des titres d'un Fonds. Chaque paiement doit être d'au moins 25,00 \$ et ne peut être effectué qu'en dollars canadiens. Vous choisissez la fréquence des paiements et pouvez mettre fin au régime en tout temps moyennant un préavis écrit de cinq jours. En vertu du Plan d'épargne, vous nous autorisez à débiter ces montants de votre compte bancaire. Vous trouverez plus de précisions sur le Plan d'épargne dans la convention de Stone relative aux prélèvements bancaires préautorisés sur le compte-chèques, dont vous pouvez vous procurer un exemplaire auprès de nous ou de votre courtier. Le Plan d'épargne de Stone & Cie s'applique aux comptes enregistrés et non enregistrés.

Plan de revenu personnalisé de Stone & Cie : Le « Plan de revenu personnalisé de Stone & Cie » vous permet de recevoir des paiements grâce à l'achat automatique de titres d'un Fonds à intervalles réguliers. Vous devez détenir des titres dont la valeur est d'au moins 10 000 \$ pour utiliser le Plan de revenu personnalisé. Ce régime vous permet d'effectuer des retraits périodiques d'au moins 100 \$. Les produits sont versés uniquement en dollars canadiens. Le montant du rachat sera viré directement sur votre compte bancaire. Ce service n'est pas offert aux investisseurs qui détiennent leurs titres dans un régime enregistré. **Si vos retraits réguliers sont supérieurs à la croissance de votre placement, vous pourriez éventuellement gruger la totalité de votre placement initial.**

Programme d'échange automatique de Stone & Cie : Le « programme d'échange automatique de Stone & Cie » vous permet de tirer parti de la méthode de la moyenne d'achat. Nous échangerons, sans exiger de frais supplémentaires, un montant fixe à même un placement dans un Fonds contre des titres d'un autre Fonds, tout en conservant la même série de titres. La fréquence des substitutions de ce genre peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

FRAIS

Le tableau suivant présente une liste des frais que vous pourrez devoir payer si vous faites un placement dans un Fonds. Il se peut que vous ayez à payer une partie de ces frais directement. Les autres frais seront acquittés par le Fonds, et réduiront indirectement la valeur de votre placement dans le Fonds. L'approbation des porteurs de titres devra être obtenue si un changement quelconque survient dans le calcul des frais exigés d'un Fonds ou d'une série d'un Fonds, sauf si le changement est occasionné par un tiers sans lien de dépendance avec le Fonds. Dans ce cas, un avis écrit sera envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Frais payables par le Fonds	
Frais de gestion	<p>Chaque Fonds nous verse des frais de gestion annuels qui sont calculés (en pourcentage de la valeur liquidative d'une série du Fonds) et cumulés quotidiennement. Le Fonds doit payer la TVH sur les frais de gestion qu'il nous verse. Les frais de gestion pour chaque série de titres d'un Fonds sont donnés à la rubrique « Détails sur le Fonds » de chacun des Fonds.</p> <p>Le gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à une partie des frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le gestionnaire verse les honoraires du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs.</p>
Honoraires en fonction du rendement	<p>Sauf dans le cas du Fonds du marché monétaire, des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs (qui, à son tour, versera une tranche de ces honoraires au sous-conseiller en valeurs). Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres d'un Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si un Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres d'un Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence de son Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>Dans le cas de la Catégorie croissance de dividendes, du Fonds de croissance et de revenu, du Fonds d'actions et du Fonds de croissance mondiale, les honoraires en fonction du rendement correspondent à un maximum de 0,30 % de la valeur liquidative moyenne d'une série de titres pour la période de mesure du rendement. Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double. Une description des honoraires en fonction du rendement devant être versés par le Fonds et de l'indice de référence du Fonds est donnée à la rubrique « Détails sur le Fonds » de chaque Fonds.</p>
Frais d'exploitation	<p>Chaque Fonds règle l'ensemble des frais liés à ses activités et à la conduite de ses affaires, notamment les honoraires d'avocats et les honoraires d'audit, les frais du comité d'examen indépendant, les intérêts, les impôts et les frais administratifs et généraux facturés par le gestionnaire, de même que les frais relatifs aux rapports financiers et autres rapports et à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques applicables. Les frais engagés par chaque Fonds sont répartis entre les séries de façon raisonnable, tel que le gestionnaire l'établit.</p>

Frais payables par le Fonds	
	<p>En outre, le Fonds peut engager des commissions de courtage et d'autres frais de transaction liés au portefeuille, y compris la TVH applicable à ces frais. Comme ils ne sont pas inclus dans le RPG d'un Fonds, les frais d'opération ne sont pas inclus dans les frais d'exploitation.</p> <p>Le gestionnaire peut, dans certains cas et à l'occasion, assumer une partie des frais d'exploitation du Fonds.</p> <p>Comité d'examen indépendant – Chaque membre du comité d'examen indépendant a le droit de toucher une rémunération annuelle de 15 000 \$ et le président du comité d'examen indépendant a le droit de toucher une rémunération supplémentaire de 2 500 \$ par année. Les membres ont également droit au remboursement de toutes les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions. La rémunération du comité d'examen indépendant ainsi que d'autres frais raisonnables engagés par celui-ci seront payés au prorata par prélèvement sur l'actif du Fonds pour le compte duquel il agit.</p>
Restrictions à l'égard des frais	<p>Si un Fonds investit directement dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, nous nous assurerons que le Fonds ne verse aucuns frais de gestion ni aucuns honoraires en fonction du rendement qui ferait en sorte que, de l'avis d'une personne raisonnable, des frais déjà payés par un Fonds sous-jacent soient payés de nouveau pour un même service. En outre, si un Fonds investit directement dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, le Fonds ne paiera pas les frais d'achat ou de rachat liés au rachat ou à l'achat des titres d'un Fonds sous-jacent.</p>

Frais payables directement par vous	
Frais de souscription initiaux	<p>Titres de série A, de série AA et de série T8A – Jusqu'à 5 % du montant total des titres achetés, à l'exception des titres de série A du Fonds du marché monétaire, qui correspond à un maximum de 2 % du montant total des titres de série A achetés.</p> <p>Ces montants font l'objet d'une négociation entre vous et votre courtier et sont acquittés au moment de l'achat. Aucuns frais de souscription ne sont versés au moment du rachat.</p>
Frais de substitution	<p>Les frais peuvent correspondre à un maximum de 2 % de la valeur liquidative des titres ayant fait l'objet d'une substitution, comme il est négocié avec votre courtier.</p>
Frais d'opérations à court terme	<p>Afin d'éviter les opérations excessives, tous les titres des Fonds, à l'exception de ceux du Fonds du marché monétaire, peuvent exiger des frais d'opérations à court terme correspondant à 2 % de la valeur marchande des titres faisant l'objet d'un rachat ou d'une substitution dans les 90 jours suivant l'achat. Les frais d'opérations à court terme peuvent être exigés en plus des frais de rachat ou de substitution qui s'appliquent. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas aux titres que vous recevez de distributions qui ont été réinvesties ou de titres d'une série du Fonds qui ont fait l'objet d'une substitution avec une autre série.</p>
Frais de distribution	<p>Des frais de distribution annuels pouvant atteindre 0,65 % sont payables à l'égard des titres de série B, de série C et de série L du Fonds du marché monétaire. Ces frais sont calculés en fonction de la valeur liquidative moyenne de vos avoirs et déduits automatiquement des distributions mensuelles. Si les distributions mensuelles sont insuffisantes pour acquitter ces frais, le solde des frais est payé par voie d'un rachat d'une quantité suffisante de titres du Fonds du marché monétaire.</p>
Frais de rachat	<p>Si vous achetez des titres de série B, de série BB, de série C, de série CC, de série L, de série T8B ou de série T8C, y compris des titres découlant d'un réinvestissement automatique des distributions d'un Fonds à l'égard de ces titres, des frais de rachat peuvent être exigés au moment du rachat ou de la substitution de vos titres.</p> <p>Pour l'ensemble des Fonds, les frais diminuent au fil du temps à compter de la date de l'achat des titres, comme il est indiqué ci-dessous. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial des titres faisant l'objet d'un rachat :</p>

Frais payables directement par vous																			
<i>Titres de série B, de série BB ou de série T8B</i>	<p>Des frais de rachat seront exigés selon le prix d'achat initial des titres de série B, de série BB ou de série T8B, comme il est indiqué ci-dessous :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Si le rachat a lieu au cours de la :</td> <td style="text-align: right;">Vous versez :</td> </tr> <tr> <td>Première année</td> <td style="text-align: right;">6,0 %</td> </tr> <tr> <td>Deuxième année</td> <td style="text-align: right;">5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Troisième année</td> <td style="text-align: right;">4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Quatrième année</td> <td style="text-align: right;">3,5 %</td> </tr> <tr> <td>Cinquième année</td> <td style="text-align: right;">3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Sixième année</td> <td style="text-align: right;">2,5 %</td> </tr> <tr> <td>Septième année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Par la suite</td> <td style="text-align: right;">Néant</td> </tr> </table>	Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :	Première année	6,0 %	Deuxième année	5,0 %	Troisième année	4,0 %	Quatrième année	3,5 %	Cinquième année	3,0 %	Sixième année	2,5 %	Septième année	2,0 %	Par la suite	Néant
Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :																		
Première année	6,0 %																		
Deuxième année	5,0 %																		
Troisième année	4,0 %																		
Quatrième année	3,5 %																		
Cinquième année	3,0 %																		
Sixième année	2,5 %																		
Septième année	2,0 %																		
Par la suite	Néant																		
	Aux fins du calcul des frais de rachat, les titres émis en premier, ou réputés émis en premier, seront rachetés en premier.																		
<i>Titres de série C, de série CC ou de série T8C</i>	<p>Des frais de rachat seront exigés selon le prix d'achat initial des titres de série C, de série CC ou de série T8C, comme il est indiqué ci-dessous :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Si le rachat a lieu au cours de la :</td> <td style="text-align: right;">Vous versez :</td> </tr> <tr> <td>Première année</td> <td style="text-align: right;">3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Deuxième année</td> <td style="text-align: right;">2,0%</td> </tr> <tr> <td>Troisième année</td> <td style="text-align: right;">1,0 %</td> </tr> <tr> <td>Par la suite</td> <td style="text-align: right;">Néant</td> </tr> </table> <p>Aux fins du calcul des frais de rachat, les titres émis en premier, ou réputés être émis en premier, seront rachetés en premier.</p>	Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :	Première année	3,0 %	Deuxième année	2,0%	Troisième année	1,0 %	Par la suite	Néant								
Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :																		
Première année	3,0 %																		
Deuxième année	2,0%																		
Troisième année	1,0 %																		
Par la suite	Néant																		
<i>Titres de série L</i>	<p>Des frais de rachat seront exigés selon le prix d'achat initial des titres de série L, comme il est indiqué ci-dessous :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Si le rachat a lieu au cours de la :</td> <td style="text-align: right;">Vous versez :</td> </tr> <tr> <td>Première année</td> <td style="text-align: right;">4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Deuxième année</td> <td style="text-align: right;">3,0%</td> </tr> <tr> <td>Troisième année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Par la suite</td> <td style="text-align: right;">Néant</td> </tr> </table> <p>Aux fins du calcul des frais de rachat, les titres émis en premier, ou réputés être émis en premier, seront rachetés en premier.</p>	Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :	Première année	4,0 %	Deuxième année	3,0%	Troisième année	2,0 %	Par la suite	Néant								
Si le rachat a lieu au cours de la :	Vous versez :																		
Première année	4,0 %																		
Deuxième année	3,0%																		
Troisième année	2,0 %																		
Par la suite	Néant																		
<i>Toutes les autres séries</i>	Aucuns frais.																		
Frais relatifs au régime d'épargne enregistré	Aucuns frais d'administration annuels.																		
Frais pour chèques sans provision	Des frais de 22 \$ (plus la TVH) sont perçus pour les chèques sans provision.																		

Incidence des frais de souscription

Le tableau ci-dessous illustre la commission que vous serez tenu de payer selon les différentes options de souscription offertes lorsque vous faites un placement de 1 000 \$ dans un Fonds, que vous le conservez pendant un, trois, cinq ou dix ans et que vous le faites racheter immédiatement avant la fin de cette période.

	Au moment de l'achat	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Titres de série A du Fonds du marché monétaire	Un maximum de 20,00 \$	–	–	–	–
Titres de série A, de série AA et de série T8A de tous les Fonds à l'exception du Fonds du marché monétaire¹⁾	Un maximum de 50,00 \$	–	–	–	–
Titres de série B du Fonds du marché monétaire¹⁾²⁾	–	66,66 \$	47,35 \$	38,10 \$	10,34 \$
Titres de série B, de série BB et de série T8B de tous les autres Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire¹⁾	–	60,00 \$	40,00 \$	30,00 \$	0,00 \$
Titres de série C du Fonds du marché monétaire¹⁾²⁾	–	36,66 \$	17,35 \$	8,10 \$	10,34 \$
Titres de série C, de série CC et de série T8C de tous les autres Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire¹⁾	–	30,00 \$	10,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Titres de série L de tous les Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire	–	40,00 \$	20,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Titres de série L du Fonds du marché monétaire		46,66 \$	27,35 \$	8,10 \$	10,34 \$
Titres de série F, de série FF de tous les Fonds	–	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Notes :

- 1) Les frais de rachat sont payables seulement si vous faites racheter vos titres des séries B, BB, C, CC, L, T8B ou T8C au cours d'une année donnée. Les frais de rachat sont précisés à la rubrique « Frais payables directement par vous » ci-dessus.
- 2) Ces frais sont composés des frais de rachat et des frais de distribution. Un rendement annuel de 5,0 % est présumé afin de donner une indication quant aux frais de distribution. Les frais de distribution sont calculés à partir de la valeur liquidative moyenne de vos avoirs et payés automatiquement par prélèvement sur les distributions mensuelles. Si les distributions mensuelles sont insuffisantes pour couvrir les frais mensuels, le solde sera prélevé au rachat de vos titres du Fonds du marché monétaire. Les frais de rachat et de distribution sont indiqués à la rubrique « Frais payables directement par vous » ci-dessus.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX COURTIER

Quelle est la rémunération des courtiers pour la vente de titres des Fonds?

Vous retenez vous-même les services de votre courtier, qui n'est ni notre mandataire ni celui du Fonds.

Frais de souscription

Série A, série AA et série T8A

Si vous achetez des titres de série A ou de série T8A, la commission de vente que vous négociez (un maximum de 2 % pour le Fonds du marché monétaire et un maximum de 5 % pour l'ensemble des autres Fonds) est déduite du montant placé dans le Fonds. Se reporter à la rubrique « Frais – Frais payables directement par vous » pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Série B, série BB, série C, série CC, série L, série T8B et série T8C

Si vous achetez des titres de série B, de série BB, de série C, de série CC, de série L, de série T8B et de série T8C, vous versez à votre courtier une commission de vente établie en fonction du pourcentage suivant du montant que vous avez investi :

Si vous achetez des titres de série B, de série BB ou de série T8B :	5 %
Si vous achetez des titres de série C, de série CC ou de série T8C :	2 %
Si vous achetez des titres de série L :	3 %

Série F et série FF

Aucune commission de vente n'est versée à votre courtier si vous achetez des titres de série F ou de série FF. Les porteurs de titres de série F et de série FF versent une commission à leur courtier en échange de services de conseils en placement et d'autres services.

Frais de service

Les frais de service sont calculés en tant que pourcentage de la valeur marchande quotidienne des titres détenus par les clients de votre courtier. Nous payons également des frais de service au courtier exécutant relativement aux titres que vous achetez par l'intermédiaire de votre compte de courtage d'exécution. Les frais de service sont payés par prélèvements sur les frais de gestion touché par le gestionnaire. Le tableau ci-dessous présente les frais de service devant être payés, selon la série de titres et le type de courtier. Aucuns frais de service ne sont exigés à l'égard des placements dans le Fonds du marché monétaire (l'ensemble des séries) et des titres de série F et de série FF.

Séries de titres	Courtier de plein exercice	Courtier exécutant
Série A, série AA et série T8A	1,0 %	0,25 %
Série B, série BB et série T8B	0,5 %	0,25 %
Série C, série CC et série T8C	0,75 %	0,1875 %
Série F et série FF	Néant	Néant
Série L	0,5 %	0,1875 %

Soutien à la commercialisation

Nous pouvons partager, avec les courtiers, les frais de publicité locale et de séminaires de formation pour les représentants et d'autres frais relatifs à la commercialisation et à la vente, conformément aux règles établies par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

RÉMUNÉRATION DU COURTIER PROVENANT DES FRAIS DE GESTION

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2011, nous avons versé aux courtiers qui ont placé des titres des Fonds, une rémunération totale en espèces (frais de souscription et autres rémunérations comme les paiements de soutien à la commercialisation) qui représente 34,87 % environ du total des frais de gestion que Stone & Cie Limitée, ancien gestionnaire des Fonds, a reçu des Fonds, et qui a été versé aux courtiers.

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS

Le présent résumé donne un aperçu des principales règles fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent généralement aux particuliers, à l'exception d'une fiducie, qui aux fins de la Loi de l'impôt, sont des résidents du Canada, qui détiennent des titres d'un Fonds en tant qu'immobilisations. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et sur son règlement, sur les propositions de modifications particulières qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances (Canada), ou en son nom, avant la date de la présente et sur les pratiques administratives publiées de l'Agence du revenu du Canada. **Ce sommaire n'énonce pas de façon exhaustive toutes les incidences fiscales et il ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Par conséquent, les investisseurs doivent consulter leur propre conseiller au sujet des conséquences fiscales qu'entraîne un placement dans un Fonds d'après leur propre situation. On trouvera plus de précisions sur ce sujet dans la notice annuelle des Fonds.**

Le présent résumé présume qu'à tout moment important, Stone & Co. Corporate Funds Limited est une « société de placement à capital variable » et que chaque fonds structuré en fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt.

Comment les OPC génèrent-ils des revenus?

Les OPC peuvent générer les différents types de revenus de placement suivants :

- dividendes ou intérêts ou autres types de revenus provenant des placements;
- gains en capital suivant la vente d'un placement à un montant supérieur à son coût (une perte en capital peut être subie si un placement est vendu à un coût inférieur).

De quelle façon pouvez-vous tirer un revenu?

Si vous détenez des parts d'un Fonds structuré en fiducie, vous tirez un revenu de votre placement :

- lorsque le Fonds constitué en fiducie verse une distribution par prélèvements sur le revenu net ou sur les gains en capital nets réalisés;
- lorsque vous effectuez le rachat ou la substitution de vos parts du Fonds constitué en fiducie et que vous réalisez un gain en capital.

Si vous détenez des actions d'un Fonds constitué en société, vous tirez un revenu de votre placement :

- lorsque Stone & Co. Corporate Funds Limited verse un dividende ordinaire ou un dividende sur les gains en capital à l'égard des actions d'un Fonds constitué en société;
- lorsque vous effectuez le rachat de vos actions d'un Fonds constitué en société et que vous réalisez un gain en capital.

Quel est le mode d'imposition d'un placement dans le Fonds?

Les impôts versés à l'égard de votre placement dans un fonds commun de placement dépendent si vous détenez vos titres dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Titres détenus dans un régime enregistré

Les titres des Fonds constituent des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour des fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (des « REER »), des régimes de participation différée aux bénéficiaires (des « RPDB »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (des « FERR »), des régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité et des comptes d'épargne libres d'impôt (des « CELI ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** »). Les titulaires de CELI et les rentiers de REER et de FERR devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux pour savoir si les titres d'un Fonds seraient des investissements interdits en vertu de la Loi de l'impôt pour leur régime enregistré compte tenu de leur situation personnelle.

Si des titres d'un Fonds sont détenus dans un régime enregistré, le revenu gagné ou les gains en capital réalisés au moment de la disposition des titres ne sont pas généralement assujettis à un impôt en vertu de la Loi de l'impôt tant qu'ils demeurent dans un régime enregistré. L'ensemble des distributions et des dividendes qu'un Fonds verse dans un régime enregistré sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du même Fonds. Les retraits de ces régimes enregistrés (sauf les CELI) sont généralement assujettis à un impôt.

Titres détenus dans un compte non enregistré

Investisseurs ayant un placement dans des Fonds constitués en fiducie

Si vous détenez des parts d'un Fonds structuré en fiducie, vous devez normalement inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt le montant du revenu net et la partie imposable des gains en capital nets réalisés qui vous ont été versés ou qui vous seront versés par un Fonds structuré en fiducie au cours de l'année, que vous ayez reçu ces distributions en espèces ou qu'elles aient été réinvesties dans des parts additionnelles. À condition que les désignations appropriées aient été faites par les Fonds structurés en fiducie, les distributions de gains en capital nets imposables, les dividendes imposables et le revenu de source étrangère d'un Fonds structuré en fiducie qui vous ont été versés ou qui vous seront versés, conserveront généralement leur caractère et seront traités comme tel entre vos mains.

Dans la mesure où les distributions qui vous sont versées au cours d'une année donnée sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés qui vous sont attribués au cours de cette année, ces distributions représenteront un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas généralement imposable immédiatement à l'égard de votre revenu, mais réduira le prix de base rajusté de vos parts. Si le prix de base rajusté de vos parts correspond à un montant négatif, ce montant négatif sera considéré comme un gain en capital et le prix de base rajusté des parts sera alors nul.

Si des parts d'un fonds structuré en fiducie sont achetées, une tranche du prix d'achat pourrait représenter les gains de revenu et les gains en capital du fonds structuré en fiducie qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les investisseurs qui font un achat juste avant une date de distribution, y compris les distributions de fin d'exercice, pourraient être tenus d'inclure leur revenu, les montants distribués par le fonds structuré en fiducie, bien que ces montants aient été gagnés par le fonds structuré en fiducie avant que l'investisseur ait acheté les parts et qu'ils aient été inclus dans le prix des parts.

Investisseurs ayant un placement dans des Fonds structurés en société

Les distributions faites aux actionnaires de Stone & Co. Corporate Funds Limited peuvent être réglées sous forme de dividendes imposables, de dividendes sur les gains en capital ou à titre de remboursement de capital. Le traitement fiscal des dividendes imposables et des dividendes sur les gains en capital est indiqué ci-dessous. Un remboursement de capital fait à un actionnaire ne sera pas généralement imposable immédiatement entre les mains de l'actionnaire, mais réduira le prix de base rajusté des actions de cet actionnaire. Si les réductions nettes du prix de base rajusté des actions d'un actionnaire correspondent à un montant négatif, ce montant négatif sera

considéré comme un gain en capital réalisé par l'actionnaire et le prix de base rajusté des actions des actionnaires sera alors nul.

Les investisseurs qui achètent des actions d'un fonds structuré en société pourraient recevoir des dividendes imposables ou des dividendes sur les gains en capital relativement au revenu, aux gains en capital réalisés ou aux gains en capital cumulés mais non réalisés qui sont inclus dans le fonds structuré en société en cause au moment où les actions sont achetées et qui étaient inclus dans le prix des actions.

Dividendes ordinaires

En règle générale, vous devez inclure l'ensemble des dividendes ordinaires imposables reçus d'un Fonds constitué en société dans le cadre du calcul de votre revenu, que ceux-ci soient reçus en espèces ou réinvestis en titres supplémentaires. Les règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes pertinentes s'appliquent aux dividendes ordinaires. Un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes est offert à l'égard de certains dividendes admissibles versés par Stone & Co. Corporate Funds Limited.

Dividendes sur les gains en capital

Stone & Co. Corporate Funds Limited peut également verser des distributions aux porteurs de titres à l'égard des gains en capital nets réalisés par voie d'un dividende sur les gains en capital. Ces dividendes seront traités comme un gain en capital réalisé, dont la moitié doit être incluse dans le cadre du calcul de votre revenu.

Tous les investisseurs

À la disposition réelle ou réputée d'un titre, y compris au moyen d'une substitution (autre qu'une substitution entre catégories de Stone & Co. Corporate Funds Limited), ou au moment de l'échange ou du rachat du titre, vous réaliserez un gain en capital (ou subirez une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition, moins les frais liés à la disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté du titre faisant l'objet de la disposition. Normalement, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le calcul de votre revenu. Un changement de parts d'un Fonds structuré en fiducie en parts d'une autre série du même Fonds n'entraînera pas une disposition des parts changées. Le coût des parts reçus par suite d'un changement de titres sera égal au prix de base rajusté des parts qui ont été changées.

Le ratio de rotation d'un portefeuille du Fonds indique à quelle fréquence un conseiller en valeurs (ou un sous-conseiller en valeurs, le cas échéant) achète et vend les titres du Fonds. Plus le ratio de rotation du portefeuille est élevé, plus il y a de chances que vous receviez une distribution des gains en capital ou des dividendes sur ceux-ci. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un ratio de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Les particuliers sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Les gains en capital et les dividendes imposables peuvent occasionner un assujettissement à cet impôt minimum.

Méthode de calcul du prix de base rajusté

Le prix de base rajusté de vos titres constitue un concept important aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette expression est utilisée dans la présente section et correspond généralement à ce qui suit :

- le montant versé pour vos titres dans un Fonds, majoré des frais de souscription que vous avez déboursés, **majoré**;
- du montant que vous versez lors de placements supplémentaires dans le Fonds, majoré des frais de souscription déboursés, **majoré**;

- des distributions réinvestis ou des dividendes, **moins**;
- les distributions qui consistaient en un remboursement du capital, **moins**;
- le prix de base rajusté des titres cédés précédemment.

Si vous achetez des actions d'un Fonds constitué en société auprès d'une société en commandite dans le cadre du transfert des éléments d'actif de cette société en commandite à Stone & Co. Corporate Funds Limited, le prix de base rajusté des actions que vous avez ainsi acquises sera établi conformément aux dispositions particulières de la Loi de l'impôt. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur un Fonds. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

PARTIE B

RENSEIGNEMENTS PRÉCIS SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CATÉGORIE CANADIENNE CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds canadien de dividendes et de titres à revenu fixe
Date de création	Actions de série A : 14 novembre 1957 Actions de série B, de série C et de série F : 1 ^{er} août 2003 Actions de série T8A, de série T8B et de série T8C : 1 ^{er} septembre 2007 Actions de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Actions de série A, de série B, de série C, de série T8A, de série T8B, de série T8C et de série F d'une société d'investissement à capital variable ¹⁾
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	Actions de série A et de série T8A : 2,00 % Actions de série B et de série T8B : 2,50 % Actions de série C et de série T8C : 2,50 % Actions de série L : 2,50 % Actions de série F : 1,00 %
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs. Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement;2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à un maximum de 0,30 % de la valeur liquidative moyenne d'une série du Fonds pour l'année civile.</p> <p>L'indice de référence du Fonds sera calculé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">(i) 80 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice composé S&P/TSX; plus(ii) 20 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice S&P 500. <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>

Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited
-----------------------	--------------------------------

Note :

- 1) Les actions de série B, de série C, de série T8B et de série T8C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B, de la série C, de la série T8B et de la série T8C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement visé par le Fonds est une croissance à long terme du capital supérieure à la moyenne, qui est conforme à une philosophie de placement prudente axée sur un portefeuille diversifié. Le Fonds fait surtout des placements dans des titres de participation de sociétés canadiennes financièrement solides et affichant un bon potentiel de croissance.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds fera des placements dans des sociétés qui affichent un potentiel de forte croissance et qui ont la capacité de générer des paiements de dividendes durables.

Lorsqu'il examinera si une société en particulier peut être prise en compte pour un placement, le conseiller en valeurs tiendra compte de la situation financière et de la direction de la société, analysera ses données financières et d'autres sources de renseignements dans le but de comparer l'accélération des revenus, les bénéfices et les mouvements de trésorerie, et d'effectuer des entrevues avec les dirigeants de la société.

Les placements choisis sont bien répartis parmi tous les segments du marché. Le conseiller en valeurs ne penche pas pour un secteur en particulier.

Le Fonds peut aussi placer une partie de son actif dans des titres de participation étrangers. Dans une conjoncture normale, il est prévu que le Fonds investira environ 30 % de ses éléments d'actif dans des titres étrangers en tenant compte de son indice de référence, même si les placements du Fonds dans des titres étrangers peuvent varier à l'occasion entre 0 % et 100 %.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour

connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ceux-ci ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placements de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des opérations dans le cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de titres aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer le rendement de votre capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés à un placement dans le Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Catégorie de société		•
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Placements étrangers		•
Fiducies d'investissement		•
Rachats importants		•
Liquidité		•
Marché	•	
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille de placement. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent la croissance du capital. Le Fonds utilise une méthode disciplinée axée sur la croissance et convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque moyen. Les titres de série T conviennent aux investisseurs qui sont à la recherche de dividendes mensuels supérieurs aux dividendes payables par d'autres séries du même Fonds. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écart types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écart types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Série A, série B, série C, série F et série L

Ces séries du Fonds verseront des dividendes mensuels ordinaires ainsi que des dividendes sur les gains en capital réalisés en février. Un dividende de cette série peut constituer des remboursements de capital.

Série T

Les titres de série T sont conçus pour fournir une distribution par titre annuelle qui est versée mensuellement (la « **distribution cible** »). La distribution cible sera rajustée une fois par année au mois de janvier, à la lumière du taux de distribution cible annuel (le « **taux de distribution cible** ») pour les titres de série T et de la valeur liquidative des titres de série T à la fin de l'exercice précédent. Il est possible d'obtenir des détails de la distribution cible sur demande.

Le taux de distribution cible pour les titres de série T correspond à 8,0 % de la valeur liquidative par titre en date du 31 décembre de l'année précédente. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de rajuster le taux de distribution cible dans des circonstances jugées appropriées.

Il est prévu que les dividendes incluront un remboursement de capital. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de changer la fréquence du versement des dividendes.

Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres du porteur de titres.

Hors du cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos dividendes vous soient versés au comptant, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	28,60 \$	90,15 \$	158,02 \$	359,70 \$
Série B	34,44 \$	108,57 \$	190,30 \$	433,18 \$
Série C	34,44 \$	108,57 \$	190,30 \$	433,18 \$
Série F	17,43 \$	54,93 \$	96,28 \$	219,17 \$
Série L	38,44 \$	121,17 \$	212,39 \$	483,46 \$
Série T8A	28,80 \$	90,80 \$	159,15 \$	362,27 \$
Série T8B	34,54 \$	108,90 \$	190,87 \$	434,47 \$
Série T8C	34,54 \$	108,90 \$	190,87 \$	434,47 \$

CATÉGORIE RESSOURCES PLUS STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds de titres du secteur des ressources naturelles
Date de création	Actions de série A, de série B et de série C : 29 juillet 2005 Actions de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Actions de série A, de série B, de série C et de série L d'une société d'investissement à capital variable ¹⁾
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	Actions de série A : 2,0 % Actions de série B : 2,5 % Actions de série C : 2,5 % Actions de série L : 2,5 %
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs. Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>L'indice de référence du Fonds sera calculé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) 50 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX; plus (ii) 50 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice plafonné des matières premières S&P/TSX. <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>

Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited
-----------------------	--------------------------------

Note :

- 1) Les actions de série B et de série C sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B et de la série C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance supérieure du capital au moyen de placements dans des titres de participation d'émetteurs dotés d'un excellent potentiel de croissance, en mettant l'accent sur les émetteurs œuvrant dans les secteurs des ressources, y compris le pétrole et le gaz, les mines, les minéraux et les produits forestiers, et dans des titres de participation des sociétés qui appuient ces sociétés exploitantes de ressources ainsi que dans des titres des fiducies de revenu et des fiducies de redevances dans les secteurs des ressources. Le Fonds pourra aussi de temps à autre, à titre d'objectif secondaire pour procurer la diversification, faire des placements dans des titres d'émetteurs œuvrant dans d'autres secteurs industriels. Le Fonds pourra aussi faire des placements dans des titres étrangers.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds fera des placements principalement dans des titres de participation canadiens du secteur des ressources, avec une stratégie secondaire qui pourrait comprendre des fiducies de revenu et des fiducies de redevances dans le secteur des ressources. Pendant la plupart des exercices, une partie appréciable l'actif du Fonds sera placée dans un portefeuille d'actions ordinaires d'émetteurs œuvrant dans le secteur des ressources lorsque nous repérons un écart entre notre évaluation de la valeur de la société et la valeur qui lui est attribuée par le marché. À titre de stratégie secondaire pour procurer la diversification, le Fonds pourra investir dans d'autres secteurs au sein de l'indice composé S&P/TSX.

Le Fonds pourrait également investir une partie de ses actifs dans des titres de participation étrangers. Selon la conjoncture du marché, les placements du Fonds dans des titres étrangers pourraient varier à l'occasion entre 0 % et 100 %.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies

aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ceux-ci ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placement de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des opérations dans le cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds pourrait être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de titres aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer votre rendement du capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés à un placement dans le Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Concentration		•
Catégorie de société		•
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Placements étrangers		•
Fiducies d'investissement		•
Rachats importants		•
Liquidité	•	
Marché	•	
Secteur	•	
Petites sociétés	•	

Risques	Risques principaux	Autres risques
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Une grande partie du portefeuille du Fonds sera placée dans des titres de participation de sociétés œuvrant dans les secteurs des ressources et un placement dans le Fonds sera, par conséquent, assujéti à certains risques propres aux placements de ce genre. La valeur marchande des placements de ce genre fluctuera en fonction des variations du prix de la ressource naturelle en question, qui sont tributaires, à leur tour, de bon nombre de facteurs, y compris des considérations politiques nationales et internationales, les taux de croissance économique, les mesures de contrôle des gouvernements, et la pénurie ou l'abondance du produit de base sous-jacent. Il est par conséquent impossible de garantir le montant qu'un investisseur recevra au rachat, parce que la valeur liquidative variera en fonction de ces facteurs et pourrait être plus ou moins élevée que le montant du placement initial.

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille de placement. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent la croissance du capital. Le Fonds utilise une méthode disciplinée axée sur la croissance et convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque élevé. Les investisseurs pourraient placer une partie de leur portefeuille dans le présent Fonds afin de le diversifier et de participer aux secteurs des ressources. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écarts types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires en décembre ainsi que des dividendes sur les gains en capital réalisés en février. Hors du cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos dividendes vous soient versés en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	30,55 \$	96,29 \$	168,78 \$	384,19 \$
Série B	36,70 \$	115,68 \$	202,76 \$	461,55 \$
Série C	36,70 \$	115,68 \$	202,76 \$	461,55 \$
Série L	37,21 \$	117,30 \$	205,59 \$	467,99 \$

Renseignements supplémentaires

Le Fonds a été créé en partie pour permettre à des sociétés en commandite à actions accréditatives établies par un membre du même groupe que le gestionnaire d'effectuer une opération de roulement dans le Fonds. Le Fonds conclura une convention de roulement avec la société en commandite de manière à ce que les biens de la société (c'est-à-dire le portefeuille de placements composé essentiellement d'actions de sociétés de ressources) soient transférés au Fonds en échange d'actions du Fonds, avec report d'impôt.

Le gestionnaire a établi ces sociétés en commandite essentiellement pour faire des placements dans des actions accréditatives de sociétés de ressources exerçant des opérations d'exploration et de développement dans le pétrole et le gaz et dans les industries minières. Les biens de ces sociétés en commandite consistent essentiellement en un portefeuille composé d'actions de sociétés de ressources inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX, d'actions de sociétés de ressources privées et de liquidités. Il est prévu que le Fonds conclura respectivement une convention de roulement (i) avant le 30 avril 2012 avec Stone 2011 Flow-Through Limited Partnership, dont la valeur de l'actif net s'élevait à 4 626 748 \$ en date du 31 juillet 2012, et (ii) avant le 30 avril 2013 avec Stone 2012 Flow-Through Limited Partnership, dont la valeur de l'actif net s'élevait à 8 441 009 \$ en date du 31 juillet 2012.

L'opération de roulement permet aux commanditaires de recevoir des actions du Fonds sans pour autant donner lieu à un gain en capital au moment du transfert. De cette manière, le Fonds acquiert des biens à un coût qui est en général aux fins de l'impôt inférieur à leur valeur marchande. **Lorsque Stone & Co. Corporate Funds Limited disposera des titres acquis à une société en commandite à la suite d'une opération de roulement, que ce soit dans le cadre des activités normales de portefeuille ou pour permettre à des investisseurs de passer de ce Fonds à une autre catégorie de Fonds structuré en société (par exemple, la Catégorie croissance des dividendes), cette disposition pourrait se traduire par la réalisation de gains en capital plus importants que si les opérations de roulement avec la société en commandite n'avaient pas eu lieu. Il se pourrait, par conséquent, que les investisseurs détenant un placement dans ce Fonds reçoivent des gains en capital supérieurs à ceux qu'ils auraient réalisés en l'absence d'une opération de roulement. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».**

FONDS PRINCIPAL CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds équilibré neutre d'actions canadiennes
Date de création	Parts de série F : 1 ^{er} août 2003 Parts de série T8A, de série T8B et de série T8C : 1 ^{er} septembre 2007 Parts de série AA, de série BB, de série CC et de série FF : 5 janvier 2009 Parts de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Parts de série F, de série L, de série T8A, de série T8B, de série T8C, de série AA, de série BB, de série CC et de série FF d'une fiducie de fonds commun de placement ¹⁾
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	Parts de série AA et de série T8A : 2,0 % Parts de série BB et de série T8B : 2,5 % Parts de série CC et de série T8C : 2,5 % Parts de série F et de série FF : 1,0 % Parts de série L : 2,5 %
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs (qui, à son tour, versera une tranche de ces honoraires au sous-conseiller en valeurs). Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à un maximum de 0,30 % de la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds pour l'année civile.</p> <p>L'indice de référence du Fonds sera calculé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) 40 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice composé S&P/TSX; plus (ii) 20 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice S&P 500; plus (iii) 40 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice obligataire universel DEX. <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited
Sous-conseiller en valeurs	Aviva Investors Canada Inc., pour la tranche à revenu fixe du Fonds

Note :

- 1) Les parts de série F, de série BB, de série CC, de série T8B et de série T8C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Le gestionnaire pourrait choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série F, de la série BB, de la série CC, de la série T8B et de la série T8C dans l'avenir. Avec prise d'effet le 7 septembre 2012 ou vers cette date, les parts de série F porteront la nouvelle désignation parts de série FF.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un taux de rendement supérieur conjugué à un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de participation et à revenu fixe de sociétés canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds placera en principe environ 60 % de son actif dans des titres de participation et 40 % dans des titres à revenu fixe, placements qui peuvent varier à l'occasion.

La tranche de titres de participation qui compose les éléments d'actif du Fonds sera investie dans un portefeuille diversifiée d'actions ordinaires. La tranche de titres à revenu fixe sera investie dans un portefeuille diversifié composé de titres des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'obligations de sociétés, ce qui pourrait comprendre des titres convertibles.

Une tranche de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres étrangers. Dans une conjoncture normale, il est prévu que le Fonds investira environ 30 % de son actif dans des titres étrangers en tenant compte de son indice de référence.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ces derniers ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placement de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des

opérations dans le cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des éléments de trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution d'un Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de parts aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer le rendement de votre capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques liés à un placement dans le présent Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Crédit	•	
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Placements étrangers		•
Taux d'intérêt	•	
Fiducies d'investissement		•
Rachats importants		•
Liquidité		•
Marché	•	
Petites sociétés		•
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille de placement. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent à la fois

une croissance du capital et un revenu pour leur portefeuille. Le Fonds investit dans des actions et des titres à revenu fixe selon une méthode disciplinée axée sur la croissance. Il convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque faible ou moyen. Les investisseurs pourraient placer une partie de leur portefeuille dans le Fonds afin de le diversifier et de générer des flux de trésorerie. Les titres de série T conviennent aux investisseurs qui sont à la recherche de distributions mensuelles supérieures aux distributions payables par d'autres séries du même Fonds. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écart types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Série AA, série BB, série CC, série FF et série L

Le Fonds distribue son revenu mensuellement et ses gains en capital réalisés annuellement, à la fin de décembre.

Séries F

Les titres de série F du Fonds versent des distributions mensuelles s'élevant à 4,5 cents le titre et versent des distributions sur tout revenu ainsi que tout gain en capital en excédent en décembre. Une tranche des distributions peut être composée d'un remboursement de capital. Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres de ce porteur de titres. Avec prise d'effet le 7 septembre 2012 ou vers cette date, les parts de série F porteront la nouvelle désignation parts de série FF.

Série T

Les titres de série T sont conçus pour fournir une distribution par titre annuelle qui est versée mensuellement (la « **distribution cible** »). La distribution cible sera rajustée une fois par année au mois de janvier, à la lumière du taux de distribution cible annuel (le « **taux de distribution cible** ») pour les titres de série T et de la valeur liquidative des titres de série T à la fin de l'exercice précédent. Il est possible d'obtenir des détails de la distribution cible sur demande.

Le taux de distribution cible pour les titres de série T correspond à 8,0 % de la valeur liquidative par titre. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de rajuster le taux de distribution cible dans des circonstances jugées appropriées.

Il est prévu que les dividendes mensuels consisteront en un remboursement de capital. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de changer la fréquence du versement des distributions.

Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres de ce porteur de titres.

Hors du cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos distributions vous soient versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans ce Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série F	19,89 \$	62,69 \$	109,88 \$	250,11 \$
Série L	33,72 \$	106,31 \$	186,34 \$	424,16 \$
Série T8A	30,75 \$	96,94 \$	169,91 \$	386,77 \$
Série T8B	34,03 \$	107,28 \$	188,04 \$	428,03 \$
Série T8C	35,98 \$	113,42 \$	198,80 \$	452,52 \$
Série AA	30,24 \$	95,32 \$	167,08 \$	380,32 \$
Série BB	36,08 \$	113,74 \$	199,36 \$	453,81 \$
Série CC	35,98 \$	113,42 \$	198,80 \$	452,52 \$
Série FF	21,01 \$	66,24 \$	116,11 \$	264,29 \$

FONDS PRINCIPAL D' ACTIONS CANADIENNES STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds d'actions en majorité canadiennes
Date de création	<p>Parts de série A : 1^{er} novembre 1995</p> <p>Parts de série B, de série C et de série F : 1^{er} août 2003</p> <p>Parts de série T8A, de série T8B et de série T8C : 1^{er} septembre 2007</p> <p>Parts de série L : 1^{er} septembre 2011</p>
Titres offerts	Parts de série A, de série B, de série C, de série L, de série T8A, de série T8B, de série T8C et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	<p>Parts de série A et de série T8A : 2,0 %</p> <p>Parts de série B et de série T8B : 2,5 %</p> <p>Parts de série C et de série T8C : 2,5 %</p> <p>Parts de série F : 1,0 %</p> <p>Parts de série L : 2,5 %</p>
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs. Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds pour la période de mesure du rendement, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à un maximum de 0,30 % de la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds pour l'année civile.</p> <p>L'indice de référence du Fonds sera calculé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) 80 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice composé S&P/TSX; plus (ii) 20 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice S&P 500. <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited

Note :

- 1) Les parts de série B, de série C, de série T8B et de série T8C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B, de la série C et de la série T8B et de la série T8C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir un rendement élevé grâce à la croissance du capital, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes. Le revenu actuel est un objectif de placement secondaire.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans les titres de participation de sociétés canadiennes. Pendant la plupart des exercices, une partie importante de son actif sera investie dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, à des fins de gestion de l'encaisse ou à titre de mesures défensives, le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe et dans des effets du marché monétaire.

Une tranche des éléments d'actif du Fonds peut également être investie dans des titres de participation étrangers. Dans une conjoncture normale, il est prévu que le Fonds investira environ 30 % de son actif dans des titres étrangers en tenant compte de son indice de référence, même si les placements du Fonds dans des titres étrangers peuvent varier à l'occasion entre 0 % et 100 %.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ces derniers ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placement de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le

rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des opérations dans le cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de titres aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer le rendement de votre capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés à un placement dans le présent Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Placements étrangers		•
Fiducies d'investissement		•
Rachats importants		•
Liquidité		•
Marché	•	
Petites sociétés		•
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille de placement. Le Fonds convient aux investisseurs à la recherche d'un titre de base pour leur portefeuille. Le Fonds investit dans des actions selon une méthode disciplinée axée sur la

croissance, et il convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque moyen ou élevé. Les investisseurs pourraient placer une partie de leur portefeuille dans le Fonds afin de le diversifier. Les titres de série T conviennent aux investisseurs qui recherchent des distributions supérieures aux distributions payables par d'autres séries du même Fonds. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écarts types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Série A, série B, série C, série F et de série L

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital réalisés chaque année, à la fin de décembre.

Série T

Les titres de série T sont conçus pour fournir une distribution par titre annuelle qui est versée mensuellement (la « **distribution cible** »). La distribution cible sera rajustée une fois par année au mois de janvier, à la lumière du taux de distribution cible annuel (le « **taux de distribution cible** ») pour les titres de série T et de la valeur liquidative des titres de série T à la fin de l'exercice précédent. Il est possible d'obtenir des détails de la distribution cible sur demande.

Le taux de distribution cible pour les titres de série T correspond à 8 % de la valeur liquidative par titre en date du 31 décembre de l'année précédente. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de rajuster le taux de distribution cible dans des circonstances jugées appropriées.

Il est prévu que les dividendes mensuels consisteront en un remboursement de capital. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de changer la fréquence du versement des dividendes.

Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres de ce porteur de titres.

Hors du cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos dividendes vous soient versés en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	30,65 \$	96,62 \$	169,35 \$	385,48 \$
Série B	35,47 \$	111,80 \$	195,97 \$	446,07 \$
Série C	35,67 \$	112,45 \$	197,10 \$	448,65 \$
Série F	21,01 \$	66,24 \$	116,11 \$	264,29 \$
Série L	36,18 \$	114,07 \$	199,93 \$	455,10 \$
Série T8A	30,24 \$	95,32 \$	167,08 \$	380,32 \$
Série T8B	35,36 \$	111,48 \$	195,40 \$	444,79 \$
Série T8C	35,98 \$	113,42 \$	198,80 \$	452,52 \$

FONDS PRINCIPAL DE CROISSANCE MONDIALE STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de série A : 31 décembre 1998 Parts de série B, de série C et de série F : 1 ^{er} août 2003 Parts de série T8A, de série T8B et de série T8C : 1 ^{er} septembre 2007 Parts de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Parts de série A, de série B, de série C, de série T8A, de série T8B, de série T8C et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	Parts de série A et de série T8A : 2,00 % Parts de série B et de série T8B : 2,50 % Parts de série C et de série T8C : 2,50 % Parts de série F : 1,00 % Parts de série L : 2,5 %
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs (qui, à son tour, versera une tranche de ces honoraires au sous-conseiller en valeurs). Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à un maximum de 0,30 % de la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds pour l'année civile.</p> <p>L'indice de référence du Fonds sera l'indice MSCI mondial.</p> <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited
Sous-conseiller en valeurs	Rathbone Unit Trust Management Limited

Note :

- 1) Les parts de série B, de série C, de série T8B et de série T8C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B, de la série C et de la série T8B et de la série T8C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un rendement supérieur à long terme au moyen de la plus-value du capital. Pour réaliser cet objectif, le Fonds investira principalement dans des actions ordinaires et des titres de créance, n'importe où dans le monde ailleurs qu'au Canada. Le portefeuille sera composé principalement d'actions de sociétés de croissance à forte capitalisation établies n'importe où dans le monde ailleurs qu'au Canada.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans des titres de participation aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en Europe continentale, au Royaume-Uni, en Extrême-Orient et sur d'autres marchés émergents du monde.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ces derniers ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placement de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des opérations dans le cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de titres aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer le rendement de votre capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés à un placement dans le Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Placements étrangers	•	
Rachats importants		•
Liquidité		•
Marché	•	
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un titre de base pour leur portefeuille de placement. Le Fonds investit dans des actions étrangères selon une méthode disciplinée axée sur la croissance, et il convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque moyen. Les investisseurs pourraient placer une partie de leur portefeuille dans le Fonds afin de le diversifier. Les titres de série T conviennent aux investisseurs qui recherchent des distributions mensuelles supérieures aux distributions payables par d'autres séries du même Fonds. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écarts types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est

mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Série A, série B, série C, série F et série L

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital réalisés chaque année, à la fin de décembre.

Série T

Les titres de série T sont conçus pour fournir une distribution par titre annuelle qui est versée mensuellement (la « **distribution cible** »). La distribution cible sera rajustée une fois par année au mois de janvier, à la lumière du taux de distribution cible annuel (le « **taux de distribution cible** ») pour les titres de série T et de la valeur liquidative des titres de série T à la fin de l'exercice précédent. Il est possible d'obtenir des détails de la distribution cible sur demande.

Le taux de distribution cible pour les titres de série T correspond à 8 % de la valeur liquidative par titre. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de rajuster le taux de distribution cible dans des circonstances jugées appropriées.

Il est prévu que les dividendes mensuels consisteront en un remboursement de capital. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de changer la fréquence du versement des dividendes.

Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres de ce porteur de titres.

Hors du cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos distributions vous soient versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans ce Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	29,93 \$	94,35 \$	165,38 \$	376,46 \$
Série B	34,95 \$	110,19 \$	193,13 \$	439,63 \$
Série C	35,47 \$	111,80 \$	195,97 \$	446,07 \$
Série F	18,45 \$	58,16 \$	101,95 \$	232,06 \$
Série L	34,85 \$	109,86 \$	192,57 \$	438,34 \$
Série T8A	29,32 \$	92,42 \$	161,98 \$	368,72 \$
Série T8B	34,95 \$	110,19 \$	193,13 \$	439,63 \$
Série T8C	35,26 \$	111,16 \$	194,83 \$	443,50 \$

FONDS DES INDUSTRIES DE CROISSANCE STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation
Date de création	<p>Parts de série A : 1^{er} juillet 1993</p> <p>Parts de série B, de série C et de série F : 1^{er} août 2003</p> <p>Parts de série L : 1^{er} septembre 2011</p>
Titres offerts	Parts de série A, de série B, de série C, de série F et de série L d'une fiducie de fonds commun de placement ¹⁾
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	<p>Parts de série A : 2,0 %</p> <p>Parts de série B : 2,5 %</p> <p>Parts de série C : 2,5 %</p> <p>Parts de série F : 1,0 %</p> <p>Parts de série L : 2,5 %</p>
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs. Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulé d'une série de titres n'excède le rendement cumulé de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>L'indice de référence du Fonds sera calculé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) 80 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice complémentaire S&P/TSX; plus (ii) 20 % du pourcentage de gain ou de perte de l'indice des titres à moyenne capitalisation S&P/TSX. <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited

Note :

- 1) Les parts de série B et de série C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B et de la série C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance du capital supérieure en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés canadiennes. Le revenu courant est un objectif de placement secondaire.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des titres en portefeuille diversifiés de sociétés canadiennes en croissance à petite et à moyenne capitalisation. Les secteurs visés comprendront, notamment ceux des logiciels, du matériel informatique, des télécommunications, des sciences de la vie, des soins de santé, des services financiers, des médias, des loisirs, du divertissement, de la commercialisation, de la fabrication de pointe, de l'énergie et des matières premières.

Le Fonds peut également investir dans des titres de participation étrangers. Dans une conjoncture normale, il est prévu que le Fonds investira environ 30 % de ses éléments d'actif dans des titres étrangers en tenant compte de son indice de référence, même si les placements du Fonds dans des titres étrangers peuvent varier à l'occasion entre 0 % et 100 %.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. On peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opérations. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin de s'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépasse pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres OPC et faire l'achat de titres de ceux-ci ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre OPC. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placement de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énoncé précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut conclure des opérations dans le

cadre desquelles l'autre OPC est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou par une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif n'est réservé à ce type de placement. Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres OPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par le gouvernement du Canada ou par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Canada, afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Taux de rotation des titres du portefeuille

Le taux de rotation des titres du portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres du portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus il y a de chances que vous receviez une distribution du Fonds qui devra être incluse dans le calcul du revenu imposable d'un porteur de titres aux fins de l'impôt sur le revenu;
- plus les frais d'opération du Fonds seront élevés. Ces frais constituent une dépense pour le Fonds et sont payés sur ses éléments d'actif, ce qui peut faire diminuer le rendement de votre capital investi.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés à un placement dans le Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Change		•
Instruments dérivés		•
Titres de participation	•	
Fiducies d'investissement		•
Placements étrangers		•
Rachats importants		•
Liquidité	•	
Marché	•	
Secteur		•
Petites sociétés	•	
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si ce Fonds convient à son portefeuille de placement. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un volet limité de titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation pour leur portefeuille. Le Fonds investit dans des

actions selon une méthode disciplinée axée sur la croissance, et il convient aux investisseurs qui investissent dans une perspective à long terme et qui affichent un degré de tolérance au risque élevé. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écart types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Hors du cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos distributions vous soient versées au comptant, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital réalisés chaque année, à la fin de décembre.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	33,42 \$	105,34 \$	184,64 \$	420,29 \$
Série B	38,34 \$	120,85 \$	211,83 \$	482,17 \$
Série C	39,77 \$	125,37 \$	219,75 \$	500,22 \$
Série F	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série L	36,49 \$	115,03 \$	201,63 \$	458,97 \$

FONDS PRINCIPAL CANADIEN DU MARCHÉ MONÉTAIRE STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds canadien du marché monétaire
Date de création	Parts de série A : 31 décembre 1996 Parts de série B et de série C : 1 ^{er} août 2003 Parts de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Parts de série A, de série B, de série C et de série L d'une fiducie de fonds commun de placement ²⁾
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion¹⁾	Parts de série A : 0,75 % Parts de série B : 0,75 % Parts de série C : 0,75 % Parts de série L : 0,75 %
Frais de placement²⁾	Dans le cas des titres de série B, de série C et de série L, des frais de placement annuels jusqu'à concurrence de 0,65 % sont prélevés mensuellement. (Se reporter à la rubrique « Frais – Frais payables directement par vous ».)
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited

Note :

- 1) Les parts de série B et de série C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats des séries B et C du Fonds dans l'avenir.
- 2) Les frais de gestion et les frais de placement font actuellement l'objet d'une renonciation. Ces frais pourraient être facturés dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un taux élevé de revenu d'intérêt, tout en assurant la préservation du capital et la liquidité, tout en rapportant un revenu aux taux d'intérêt courants en plaçant son actif principalement dans des instruments à court terme de qualité supérieure du marché monétaire.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié que si cette modification est approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Un pourcentage substantiel de l'actif du Fonds sera placé la plupart du temps dans un portefeuille diversifié de titres à court terme de qualité supérieure, tels que des bons du Trésor, d'autres titres de créance à court terme garantis par les gouvernements canadien et provinciaux, les obligations de sociétés émises par des émetteurs canadiens, des acceptations de banques canadiennes et des certificats de dépôt émis par des banques à charte, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit canadiennes.

La réglementation des fonds du marché monétaire est régie par de grands principes. Les placements effectués par les fonds du marché monétaire doivent être d'une qualité bien précise et d'une courte durée à l'échéance (90 jours en moyenne et date d'échéance de tous les placements d'au plus 365 jours).

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques liés à un placement dans le présent Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Crédit	•	
Taux d'intérêt	•	
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? ».

Rien ne garantit que le Fonds réussira à maintenir sa valeur liquidative par titre à un cours fixe, bien que ce soit son intention.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Nous croyons qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan qui permettra à un investisseur d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'investisseur, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si ce Fonds convient à son portefeuille de placement. Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un revenu, affichent un degré de tolérance au risque faible et désirent faire des placements dans une perspective à court terme. Les investisseurs pourraient placer une partie de leur portefeuille dans ce Fonds à des fins de revenu et de liquidité. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écart types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Le revenu est attribué au Fonds tous les jours et est distribué tous les mois. Hors du cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos distributions vous soient versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les distributions seront automatiquement réinvesties.

Frais du Fonds indirectement pris en charge par les investisseurs

Tous les frais et les dépenses compris dans le ratio des frais de gestion font actuellement l'objet d'une renonciation. Dans l'avenir, nous pourrions décider de facturer au Fonds des frais de gestion ou d'autres dépenses permises. Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de dix ans, le ratio des frais de gestion du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Série B	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Série C	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Série L	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

FONDS EUROPLUS CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE

Détails sur le Fonds

Type du Fonds	Fonds d'actions européennes
Date de création	Parts de série A, de série B, de série C, de série F, de série T8A, de série T8B et de série T8C : le 2 mai 2008 Parts de série L : 1 ^{er} septembre 2011
Titres offerts	Parts de série A, de série B, de série C, de série L, de série T8A, de série T8B, de série T8C et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	Oui
Frais de gestion	Parts de série A et de série T8A : 2,00 % Parts de série B et de série T8B : 2,50 % Parts de série C et de série T8C : 2,50 % Parts de série F : 1,00 % Parts de série L : 2,5 %
Honoraires en fonction du rendement	<p>Des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement ») pourraient être versés au conseiller en valeurs (qui, à son tour, versera une tranche de ces honoraires au sous-conseiller en valeurs). Les honoraires en fonction du rendement sont calculés en fonction du rendement d'une série de titres du Fonds pour la période commençant au dernier versement d'honoraires en fonction du rendement pour cette série et se terminant à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables (la « période de mesure du rendement »). Si le Fonds n'a jamais versé d'honoraires en fonction du rendement, la période de mesure du rendement commence à la première date d'émission d'une série de titres du Fonds. Si des honoraires en fonction du rendement sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement se termine à la fin de cette année civile. Si aucuns honoraires en fonction du rendement ne sont payables à la fin d'une année civile, la période de mesure du rendement est prolongée jusqu'à la fin de la prochaine année civile pour laquelle des honoraires en fonction du rendement sont payables.</p> <p>Les honoraires en fonction du rendement correspondent à 10 % de l'excédent du rendement d'une série de titres sur le rendement de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement, multiplié par la valeur liquidative moyenne de cette série du Fonds, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés à moins que le rendement cumulatif d'une série de titres n'excède le rendement cumulatif de l'indice de référence du Fonds pour la période de mesure du rendement; 2) malgré la condition 1) qui précède, aucuns honoraires en fonction du rendement ne seront versés pour une année civile au cours de laquelle la valeur liquidative par titre d'une série de titres présente un rendement négatif (compte non tenu des distributions ou des honoraires en fonction du rendement cumulés). <p>L'indice de référence du Fonds sera l'indice MSCI Europe.</p> <p>Si un Fonds investit dans un autre Fonds géré par le gestionnaire, ce dernier doit veiller à ce que les honoraires en fonction du rendement ne soient pas facturés en double.</p>
Conseiller en valeurs	Stone Asset Management Limited
Sous-conseiller en valeurs	Rathbone Unit Trust Management Limited

Note :

- 1) Les parts de série B, de série C, de série T8B et de série T8C du Fonds sont fermées aux nouveaux achats. Ces fermetures s'appliquent ou s'appliqueront aux achats faits dans les circonstances décrites à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » figurant dans la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut choisir d'autoriser de nouveau les achats de la série B, de la série C, de la série T8B et de la série T8C du Fonds dans l'avenir.

Quels types de placements le Fonds fait-il?**Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds est double : (i) fournir une source régulière de revenu; et (ii) fournir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit essentiellement dans des titres de participation de sociétés en Europe et dans d'autres pays développés. Les placements du Fonds se feront surtout sur les marchés européens. Il n'y a aucune restriction à l'égard des secteurs économiques ou des marchés géographiques dans lesquels le Fonds peut investir.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts du Fonds à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs du Fonds investira essentiellement dans des titres de participation qui fournissent un dividende au-dessus de la moyenne. Le sous-conseiller en valeurs investit dans des sociétés qui occupent une position solide par rapport à la concurrence, qui ont une équipe de direction de qualité et qui sont en mesure de réduire les coûts et de générer des rentrées de fonds pour soutenir le versement de dividendes. Le sous-conseiller en valeurs favorise l'investissement dans des entreprises qui dégagent de forts bénéfices et, de ce fait, il vise à accroître les distributions et à apprécier le capital.

Le Fonds peut avoir recours à certains instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats de gré à gré, des échanges, des titres convertibles classiques et d'autres instruments analogues pour se couvrir contre les pertes découlant des fluctuations du cours des titres, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, pour investir indirectement dans des titres ou des actifs, pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour générer des revenus. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour gérer les risques. Le Fonds n'aura recours aux instruments dérivés que de la façon permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour toucher un revenu supplémentaire, pourvu que le Fonds ait transmis à ses porteurs de titres, au moins 60 jours avant d'entreprendre ces opérations, un avis écrit faisant état de son intention de le faire. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement d'une manière jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques propres à un placement dans un OPC? » pour connaître les limites établies par le Fonds pour la conclusion de ce type d'opération. Outre les limites établies aux présentes, l'actif total du Fonds (exclusion faite des biens affectés en garantie) est surveillé afin d'assurer que la valeur des titres empruntés ne dépassent pas 50 % (selon la conjoncture du marché).

À l'occasion, le Fonds peut investir dans d'autres organismes de placement collectif et faire l'achat de titres de ceux-ci ou peut conclure des opérations sur instruments dérivés dont la participation sous-jacente est fondée sur des titres d'un autre organisme de placement collectif. Ces placements peuvent être combinés à d'autres stratégies et à d'autres placements de la manière jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement du Fonds énumérés précédemment et pour accroître le rendement dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières. Le Fonds pourrait conclure des opérations dans le cadre desquelles l'autre organisme de placement collectif est géré par Stone Asset Management Limited ou par un membre du même groupe ou une personne ayant des liens avec Stone Asset Management Limited. Aucun pourcentage de l'actif net n'est dédié à ce type de

placement. Par conséquent, les actifs du Fonds pourraient être investis dans d'autres organismes de placement collectif conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

Le Fonds pourrait s'écarter de son objectif de placement fondamental en investissant temporairement ses actifs dans des espèces ou des quasi-espèces ou dans des titres à revenu fixe garantis par un gouvernement canadien ou par des organismes gouvernementaux ou entreprises du Canada afin de contrer les conditions défavorables sur le marché, de gérer les liquidités ou de faire preuve de prudence.

Le Fonds ne peut investir dans des placements titrisés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Risques principaux	Autres risques
Dépréciation du capital		•
Change		•
Actions	•	
Instruments dérivés		•
Placements étrangers	•	
Rachats importants	•	
Liquidité		•
Marché	•	
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de parts		•
Séries		•

Ces risques sont décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un OPC et quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? – Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Stone & Cie Limitée est d'avis qu'un conseiller financier joue un rôle de premier plan pour permettre à un épargnant d'atteindre ses objectifs financiers. C'est à l'épargnant, en consultation avec son conseiller financier, de déterminer si le Fonds convient à son portefeuille. Le Fonds convient aux épargnants qui désirent ajouter des titres étrangers à leur portefeuille. Le Fonds investit dans des titres étrangers et convient aux épargnants qui investissent dans une perspective de moyen à long terme et qui ont un degré de tolérance au risque moyen. Les épargnants pourraient investir dans le Fonds afin de diversifier leur portefeuille. Les titres de série T conviennent aux investisseurs qui sont à la recherche de distributions supérieures aux distributions payables par d'autres séries du même Fonds. La méthode qu'emploie le gestionnaire pour déterminer le degré de risques des Fonds pour les besoins du présent prospectus simplifié est fondée sur les antécédents d'écarts types des Fonds. Le gestionnaire est d'avis que le risque lié à la volatilité historique mesurée selon les écarts types de rendement du Fonds est approprié du fait qu'il est mesurable mais il reconnaît que d'autres types de risques, tant mesurables que non mesurables, pourraient exister. Les antécédents de volatilité pourraient ne pas indiquer la volatilité à venir.

Politique en matière de distribution

Série A, série B, série C, série F et série L

Le Fonds verse les revenus et les gains en capital chaque année, à la fin de décembre.

Série T

Les titres de série T sont conçues pour fournir une distribution par part annuelle qui est versée trimestriellement (la « **distribution cible** »). La distribution cible sera rajustée une fois par année au mois de janvier, à la lumière du taux de distribution cible annuel (le « **taux de distribution cible** ») pour les titres de série T et de la valeur liquidative des titres de série T à la fin de l'exercice précédent. Il est possible d'obtenir les détails de la distribution cible sur demande.

Le taux de distribution cible pour les parts de série T correspond à 8,0 % de la valeur liquidative par titre. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de rajuster le taux de distribution cible dans des circonstances jugées appropriées.

Il est prévu que les distributions trimestrielles consisteront en une distribution du bénéfice net ou en un remboursement du capital. Le gestionnaire, à son entière appréciation, se réserve le droit de verser des distributions plus fréquemment, y compris sur une base mensuelle.

Les remboursements de capital entraîneront un empiètement sur le placement initial d'un porteur de titres. Un remboursement de capital à un porteur de titres du Fonds ne sera pas imposable sur-le-champ, mais fera diminuer le prix de base rajusté des titres du porteur.

Hors du cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne demandiez par écrit que vos dividendes vous soient versés en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'un régime enregistré, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau ci-dessous vous aidera à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds avec ceux d'un placement dans d'autres fonds commun de placement. Le tableau indique le montant des frais et des charges qui serait imputé à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en supposant que le rendement annuel du Fonds est constant à 5 % par an et que, pendant la période entière de 10 ans, le RFG du Fonds n'a pas changé par rapport à son dernier exercice financier.

Bien que vos coûts réels puissent être plus élevés ou moins élevés, d'après ces hypothèses, vos coûts seraient les suivants :

	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	36,18 \$	114,07 \$	199,93 \$	455,10 \$
Série B	36,59 \$	115,36 \$	202,20 \$	460,26 \$
Série C	37,00 \$	116,65 \$	204,46 \$	465,41 \$
Série F	27,27 \$	85,95 \$	150,66 \$	342,94 \$
Série L	36,29 \$	114,39 \$	200,50 \$	456,39 \$
Série T8A	35,36 \$	111,48 \$	195,40 \$	444,79 \$
Série T8B	36,18 \$	114,07 \$	199,93 \$	455,10 \$
Série T8C	37,21 \$	117,30 \$	205,59 \$	467,99 \$

CATÉGORIE CANADIENNE CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE †
CATÉGORIE RESSOURCES PLUS STONE & CIE †
FONDS PRINCIPAL CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU STONE & CIE
FONDS PRINCIPAL D' ACTIONS CANADIENNES STONE & CIE
FONDS PRINCIPAL DE CROISSANCE MONDIALE STONE & CIE
FONDS DES INDUSTRIES DE CROISSANCE STONE & CIE
FONDS PRINCIPAL CANADIEN DU MARCHÉ MONÉTAIRE STONE & CIE
FONDS EUROPLUS CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE

(† désigne des catégories d'actions appartenant à Stone & Co. Corporate Funds Limited)

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans la notice annuelle, les aperçus des Fonds, les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire de ces documents, en composant sans frais le 1-800-336-9528, en vous adressant à votre courtier, ou par courrier électronique, à l'adresse : invest@stoneco.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse : www.sedar.com.

Stone Asset Management Limited
36 Toronto Street
Bureau 710
Toronto (Ontario)
M5C 2C5

Téléphone : 1-800-336-9528
Télécopieur : 416-364-8456
Courriel : info@stoneco.com